

DIAGNOSTIC TERRITORIAL DU SPORT



Hauts-de-France

MARS 2022

Projet Sportif Territorial - 1^{ère} partie

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
CADRE GÉNÉRAL.....	4
FONCTIONNEMENT DE LA CRDS HAUTS-DE-FRANCE.....	6
DÉMARCHE DE CONSTRUCTION DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ.....	7
CALENDRIER PRÉVISIONNEL	10
SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES LIEUX.....	11
CONTEXTE TERRITORIAL ET SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	12
PRATIQUE SPORTIVE ET PRATIQUANTS.....	20
DIVERSITÉ DES PRATIQUES.....	22
PRATIQUE LICENCIÉE.....	25
SPORT A L'ÉCOLE.....	28
PRATIQUE SPORTIVE FÉMININE.....	30
SPORT DE HAUT NIVEAU.....	31
SPORT ET HANDICAP.....	37
SPORT ET SANTÉ.....	40
PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES.....	43
EQUIPEMENTS SPORTIFS.....	44
ENGAGEMENT ET BÉNÉVOLAT.....	49
EMPLOI ET FORMATION.....	52
COMMISSIONS THEMATIQUES.....	56
COMMISSION PRATIQUE SPORTIVE DES JEUNES.....	57
COMMISSION SPORT DE HAUT NIVEAU.....	64
COMMISSION SPORT-SANTÉ.....	71
COMMISSION BÉNÉVOLAT.....	78
COMMISSION INNOVATION.....	85

1

INTRODUCTION

/ CADRE GÉNÉRAL

Créée le 24 avril 2019 par arrêté interministériel, puis entérinée par la Loi n°2019-812 du 1^{er} Août 2019 sous forme d'un groupement d'intérêt public, l'Agence Nationale du Sport est née de la volonté de réformer le modèle sportif français et d'amplifier la dynamique du sport en France, tant sur l'amélioration des performances sportives, notamment dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, que sur le développement des pratiques sportives pour tous et la correction des inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux pratiques. Fondée sur le principe de gouvernance partagée, elle associe l'ensemble des acteurs de l'écosystème du sport : Etat, mouvement sportif, collectivités territoriales ainsi qu'acteurs du monde économique et social.

Faisant suite à la création de l'Agence nationale du Sport, les conférences régionales du sport (CRdS) et conférences des financeurs, instituées par le décret n°2020-1280 du 20 octobre 2020, représentent l'élément central de la déclinaison territoriale de cette nouvelle gouvernance. Afin de répondre aux multiples enjeux liés à la bonne articulation et l'organisation du sport dans les territoires, mais aussi pour conforter l'intervention et la coordination de tous les acteurs au niveau territorial, les Conférences régionales du sport et Conférences des financeurs offrent un cadre partenarial innovant. Elles permettent la création d'un espace de concertation, de réflexion et de codécision visant à mettre en synergie les projets de chacun au service d'une vision partagée du sport en région. Elles ont aussi pour mission de rendre plus cohérentes les priorités locales, donnant ainsi les moyens de répondre à l'évolution des pratiques sportives sur le territoire en opérant une meilleure attribution des financements.

Ces conférences associent l'ensemble des acteurs du sport en région, sans distinction ou hiérarchie entre les membres. Elles sont constituées de quatre collèges, dont les membres sont nommés pour 5 ans : le collège des représentants de l'Etat, le collège des représentants des collectivités territoriales, le collège des représentants du mouvement sportif, et enfin le collège des représentants des acteurs du monde économique et social dans le champ du sport.

Le 15 mars 2021, le préfet de région Michel Lalande a réuni l'ensemble des représentants de la CRdS afin d'installer officiellement la Conférence régionale du sport Hauts-de-France.



Les deux prérogatives inscrites dans le décret n°2020-1280, ont été rappelées :

1. établir un Projet Sportif Territorial (PST), pour une durée maximale de 5 ans, en cohérence avec les orientations nationales en matière de politique sportive définies dans le cadre de la convention d'objectifs conclue entre l'Etat et l'Agence nationale du Sport, et tenant compte des spécificités territoriales, comprenant (cf. Art. R.112-39) :

- un bilan de l'offre sportive existante sur le territoire régional, comportant notamment l'identification de ses éventuels déficits territoriaux et des publics à l'égard desquels elle présente des défauts d'accessibilité ;

- un programme comportant les mesures et les actions à mettre en œuvre [...] ;

- les modalités de suivi du programme d'action ».

2. instituer une conférence des financeurs, qui (cf. Art. R.112-44) :

- définit les seuils de financements à partir desquels elle examine les projets d'investissement et les projets de fonctionnement qui lui sont soumis pour examen et avis ;

- émet un avis relatif à la conformité de chaque projet qui lui est soumis aux orientations définies par le projet sportif territorial ;

- identifie les ressources humaines et financières et les moyens matériels que les membres de la conférence lui indiquent être susceptibles d'être mobilisés, dans la limite des budgets annuels, en vue d'un contrat d'orientation et de financement ».

OBJECTIF ET STRUCTURATION DU PROJET SPORTIF TERRITORIAL

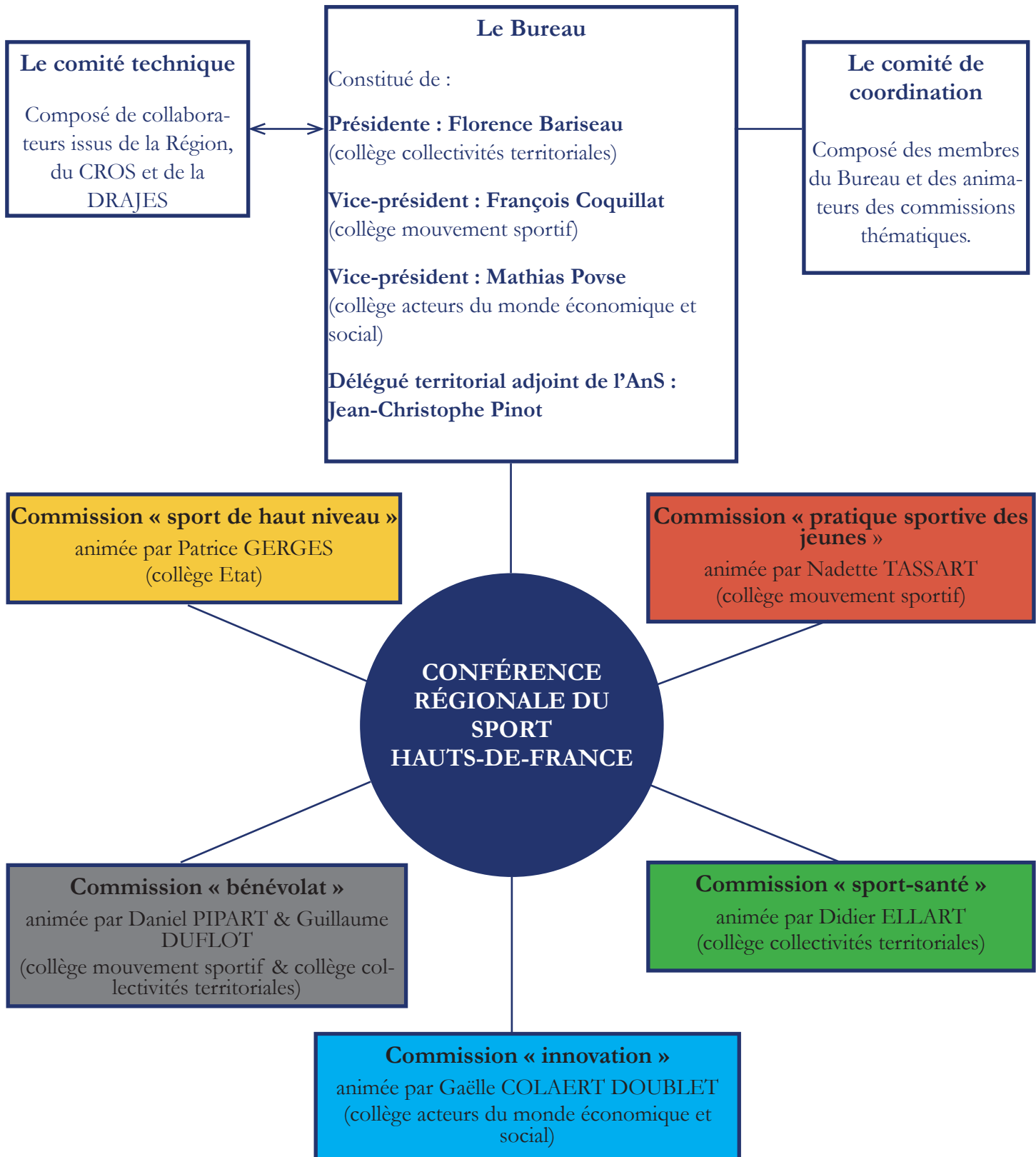
Le PST représente l'élément structurant des travaux de la Conférence régionale du Sport. Il permet d'aboutir à la définition d'une stratégie globale de développement du sport à l'échelle de la région, en prenant compte des spécificités du territoire. Sa structuration s'organise en 3 étapes :

1. L'établissement d'un diagnostic territorial partagé, sur la base d'un état des lieux du sport en région. Ce diagnostic permet d'identifier les points forts et les carences du territoire en matière de sport et met également en évidence les opportunités et les menaces. Enfin, il permet de dégager des enjeux forts du territoire qui orienteront les priorités du PST.

2. La rédaction d'un programme comportant les mesures et les actions à mettre en œuvre sur la base des constats du diagnostic territorial. Celui-ci définit les objectifs prioritaires, c'est-à-dire la stratégie qui guidera l'action de la CRdS sur les 5 ans à venir (maximum). Ces objectifs doivent être priorisés, cohérents et compris par tous. Pour cela, ils sont construits sur la base d'une méthodologie SMART, permettant de définir des objectifs spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis. Un programme d'actions pluriannuel est décliné pour chaque objectif fixé.

3. La définition des modalités d'évaluation et de suivi. Elles permettent de mesurer les effets des actions engagées, d'apprécier la qualité de ce qui est entrepris et de dresser un bilan précis, quantitatif et qualitatif, des actions soutenues au regard des objectifs fixés. Suite à cette évaluation, il pourra être décidé de reconduire, amender ou réorienter le PST en conséquence.

/ FONCTIONNEMENT DE LA CRDS HAUTS-DE-FRANCE



/ DÉMARCHE DE CONSTRUCTION DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ

La Conférence régionale du sport Hauts-de-France a pour ambition de réunir les acteurs du sport en région autour d'un espace de réflexion et de productions partagées. A ce titre, l'élaboration du diagnostic territorial de la région Hauts-de-France s'inscrit dans cette démarche collaborative, mobilisant l'ensemble des membres de la Conférence régionale du sport, ainsi que des experts associés aux travaux, sollicités par les commissions pour apporter leur éclairage et partager leur expérience.

Le diagnostic territorial partagé représente une étape importante dans la démarche d'élaboration du Projet Sportif Territorial (PST). Il s'agit d'un document opérationnel dont l'objectif est d'obtenir une vue complète et précise des forces, faiblesses, opportunités et menaces du territoire. Concrètement, il comprend :

- une introduction générale, reprenant notamment la méthodologie de travail employée par la CRdS pour la réalisation du diagnostic territorial ;
- une synthèse de l'état des lieux de l'offre et de la demande sportive du territoire sur les thématiques citées dans l'article L.112-14 du Code du sport ;
- une analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces sur les thématiques clés retenues par la CRdS Hauts-de-France (pratique sportive des jeunes, sport de haut niveau, sport-santé, bénévolat, innovation), en prenant compte des autres thématiques de manière transversale (équipements sportifs, emploi/formation, handicap), puis l'identification des principaux enjeux pour le territoire.

Afin d'élaborer ce diagnostic territorial des Hauts-de-France, deux grandes phases de travail ont été engagées :

1. une première phase de rédaction, par un comité technique élargi, d'un état des lieux le plus exhaustif possible, rassemblant les principaux repères et données clés du territoire sur un ensemble de thématiques (dont celles citées par la loi n°2019-812) ;
2. une seconde phase d'analyse effectuée par les membres, en commission thématique, afin de problématiser et d'analyser les éléments recueillis.

Le présent diagnostic ne vise pas à l'exhaustivité. Il a vocation à évoluer et à être approfondi dans le cadre des futurs travaux de la CRdS.

1. Un premier travail d'état des lieux préalable à la réalisation du diagnostic territorial partagé

Parce qu'un diagnostic territorial ne saurait se concevoir sans un travail préalable de recueil de données, un état des lieux a été rédigé en 2021, puis consolidé en amont de l'installation des commissions thématiques, par un comité technique élargi composé d'agents de la DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports), du CREPS (Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive), du CROS (Comité Régional Olympique et Sportif), du CPSF (Comité Paralympique et Sportif Français) et de la Région, avec la collaboration de partenaires de l'Etat, de collectivités territoriales (départements, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), du mouvement sportif et d'autres partenaires (universités...).

Ce document de travail s'est appuyé sur des données quantitatives et qualitatives issues de divers documents et études : Schéma régional de développement du sport (*DRJSCS Hauts-de-France – cabinet Deloitte*), Schéma d'Organisation Partenarial du Sport de Haut Niveau (SOPSHN), Recensement des Équipements Sportifs (RES), baromètre des pratiques sportives de l'INJEP (Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire), données du Ministère en charge des sports, de l'ONAPS (Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité), du CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français), etc.

L'état des lieux traite de l'ensemble des thématiques évoquées par l'article L.112-14 du Code du sport ainsi que des thématiques « sport-santé » et « emploi/formation ». Au total, il est composé des 8 axes suivants :

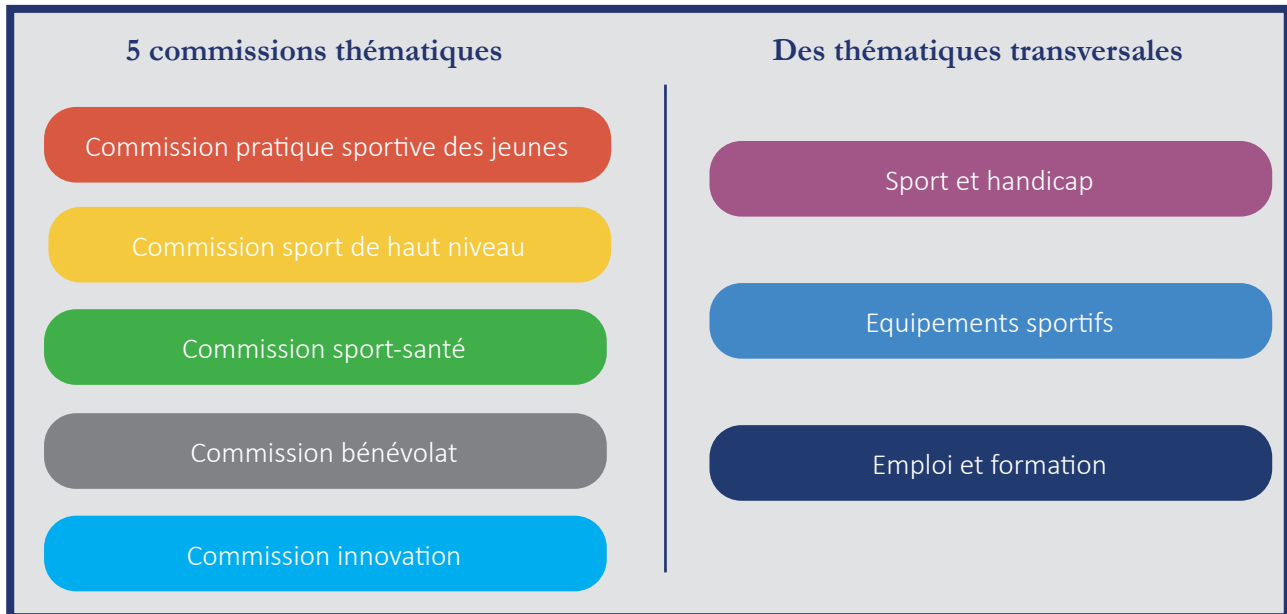
- Le développement du sport pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire
- Le sport-santé
- Le sport et le handicap
- Le sport de haut niveau et sport professionnel
- Les équipements sportifs
- La prévention et la lutte contre les violences et discriminations
- L'engagement et le bénévolat
- L'emploi et la formation

Ne traitant pas l'ensemble des thématiques de manière exhaustive et équivalente, et reprenant une série de données qui, pour certaines, doivent être lues et interprétées avec précaution, cet état des lieux constitue une première photographie de la pratique et de l'offre sportive sur le territoire.

Il vise à accompagner les membres de la CRdS dans la définition des premiers axes de travail et constitue une ressource qu'ils ont pu mobiliser lors du lancement des travaux d'analyse des commissions thématiques qui se sont tenus de janvier à février 2022.

2. Une seconde phase de concertation et d'analyse au sein des commissions thématiques

Lors de la séance plénière du 08 novembre 2021, la Conférence régionale du sport a validé la création de 5 commissions thématiques. Entre janvier et février 2022, 3 réunions de travail ont été organisées dans chacune des commissions.



Afin d'assurer une large participation et une co-production au sein des commissions thématiques, les travaux d'analyse menant à la réalisation du diagnostic ont été séquencés en 3 étapes :

Première étape :

- Définition des limites du champ d'intervention des commissions, afin de cadrer/circonscrire le thème et définir d'éventuelles sous-thématiques ou autres axes de travail connexes non indiqués par l'article L.112-14 du Code du sport
- Appropriation de l'état des lieux à travers l'identification des données importantes à reprendre dans le diagnostic ainsi que les éventuelles données manquantes

Deuxième étape :

- Audition d'experts et d'acteurs concernés, préalablement identifiés par la commission afin de compléter les constats présentés par l'état des lieux et enrichir les travaux, à travers des partages d'expérience

Troisième étape :

- Analyse visant à identifier, au travers d'un tableau AFOM, les atouts du territoire, ses carences, les opportunités que le territoire pourrait exploiter à son avantage, ainsi que les potentielles menaces auxquelles il doit faire face
- Mise en évidence des principaux enjeux pour le territoire, qui orienteront les priorités du PST

/ CALENDRIER PRÉVISIONNEL



Déc. 2020 - février 2021 : recueil de données

Avril 2021 : assemblage des données et livraison de l'état des lieux

Mai 2021 : présentation de l'état des lieux en séance plénière du 11 mai.

Oct. - déc. 2021 : recensement des personnes ressources sur les thématiques

Oct. - déc. 2021 : actualisation et consolidation de l'état des lieux

Nov. - déc. 2021 : composition des commissions thématiques & désignation des animateurs

Nov. - déc. 2021 : définition de la méthodologie d'élaboration du PST

Janvier 2022 : installation des commissions thématiques

Janvier - février 2022 : analyse en commissions thématiques

Mars 2022 : assemblage, livraison et présentation du diagnostic territorial

Avril 2022 : définition des objectifs et des modalités d'évaluation

Mai - juin 2022 : déclinaison d'un programme d'action pluriannuel et définition des modalités de suivi des actions

Été 2022 : assemblage et finalisation du projet sportif territorial

Octobre 2022 : validation du PST en séance plénière du 03 octobre

Oct./Nov. 2022 : installation de la conférence des financeurs

2

SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES LIEUX

CONTEXTE TERRITORIAL ET SOCIO-ÉCONOMIQUE

Un territoire au cœur de l'Europe et bénéficiant d'un accès à la mer

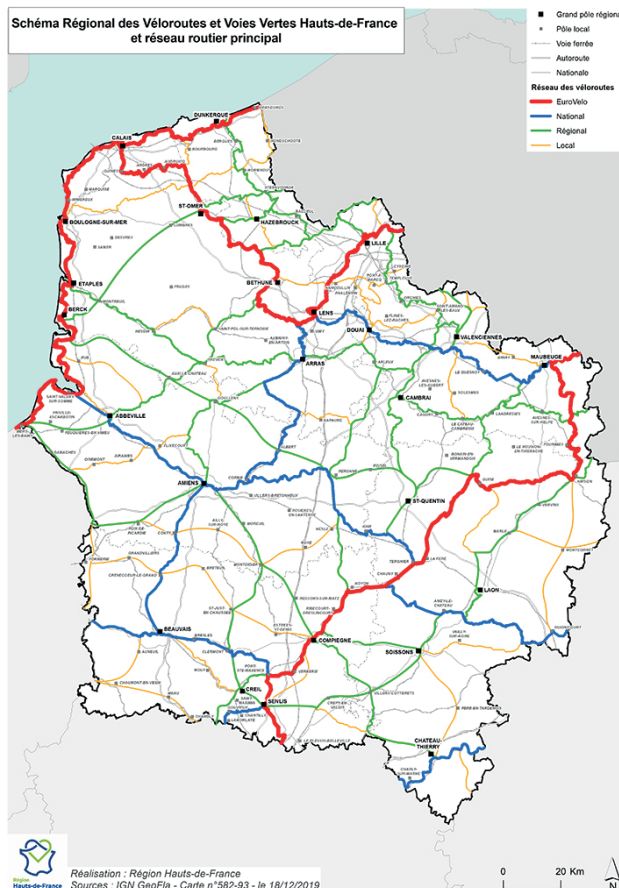
Dotée d'une superficie de 31 813 km² (soit 5,8% de la superficie de la France métropolitaine) et fort de 500 km de frontières, la région est caractérisée par sa situation géographique de carrefour européen.

La région bénéficie d'espaces naturels et historiques importants, qui s'intègrent dans une offre touristique globale et contribuent au rayonnement du territoire. L'offre de loisirs sportifs de nature s'y déploie fortement ces dernières années, en lien avec l'évolution de la demande sportive. La région accueille ainsi sur son territoire cinq Parcs Naturels Régionaux (PNR) : le PRN Scarpe-Escaut (département du Nord), le PRN Caps et Marais d'Opale (départements du Pas de Calais et du Nord), le PRN Oise Pays de France (département de l'Oise), le PRN de l'Avesnois (département du Nord), ainsi que le PRN Baie de Somme-Picardie maritime (département de la Somme) adossé au Parc naturel marin (PNM) des estuaires picards et de la mer d'Opale.

En outre, la région bénéficie aussi d'une façade maritime importante (180 kms de côte), permettant aux activités nautiques de s'y développer. La présence de nombreux sentiers de randonnée pédestre et d'itinéraires cyclables (véloroutes, voies vertes, boucles cyclo-touristiques...) ainsi que la renommée internationale de certains sites remarquables de la région (baie de Somme, hippodrome de Chantilly, bassin minier du Pas-de-Calais inscrit depuis 2012 au Patrimoine mondial de l'Unesco...) positionnent la région comme une destination de choix pour les adeptes des loisirs sportifs de nature (*Schéma régional de développement du sport, DRJSCS HdF, Deloitte, Sport et Citoyenneté, 2019*).



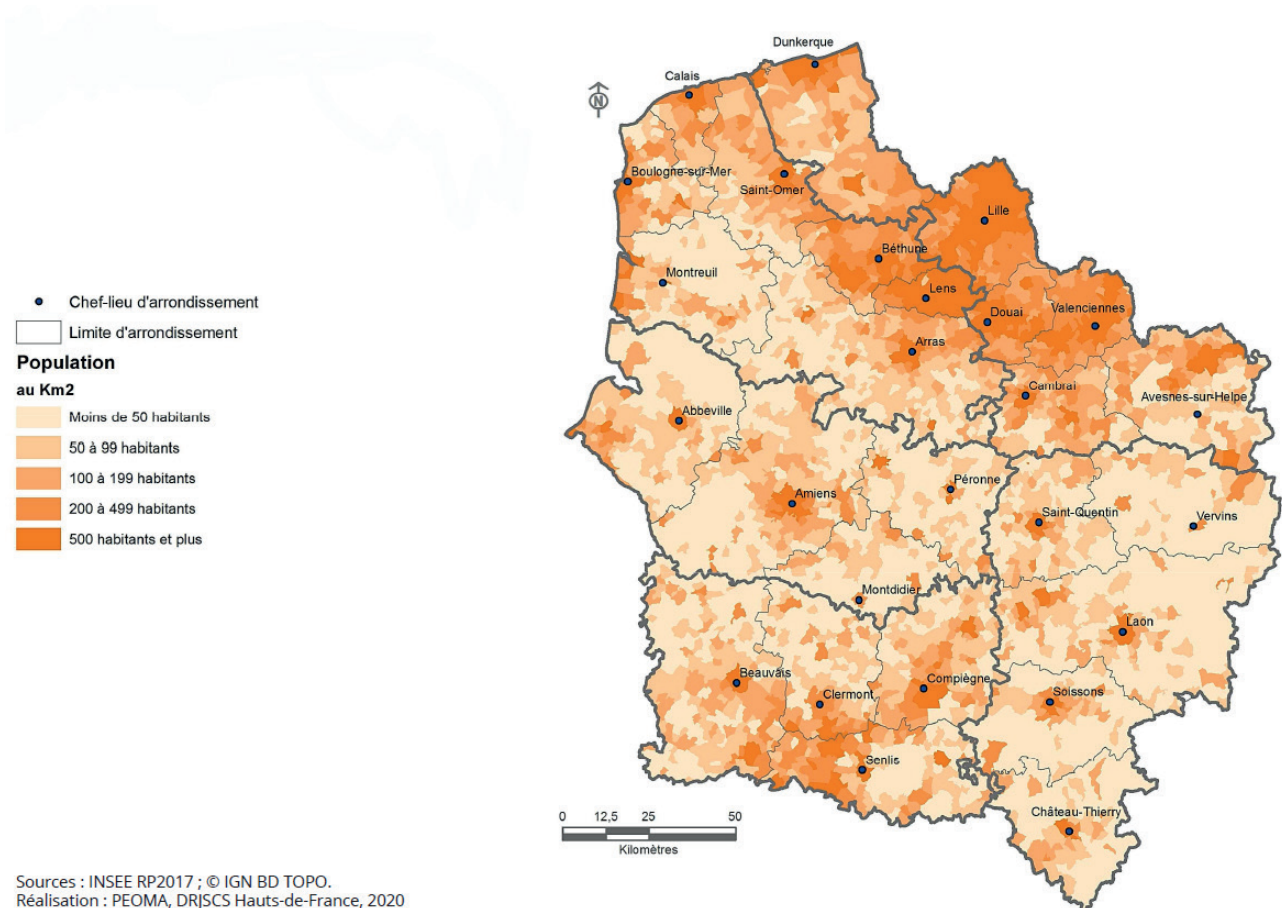
© Site des deux caps, 2019/Lachant Michael - Région Hauts-de-France



Une région densément peuplée

Au 1^{er} janvier 2020, la région Hauts-de-France compte un peu moins de 6 millions d’habitants et se situe à la cinquième position des régions les plus peuplées de France métropolitaine, derrière l’Île-de-France, l’Auvergne Rhône-Alpes, la Nouvelle-Aquitaine et l’Occitanie. Avec 189 habitants/au km², elle est aussi, derrière l’Île-de-France, la région la plus densément peuplée. Cette population demeure inégalement répartie sur le territoire : 75% de la population est concentrée sur 15% du territoire. Les principaux foyers de peuplement sont localisés sur le littoral, la métropole lilloise, l’Amiénois et le sud de l’Oise, tandis que le reste de la région est à dominante agricole (67% du territoire occupé par l’agriculture).

DENSITÉ DE POPULATION DES COMMUNES DES HAUTS-DE-FRANCE



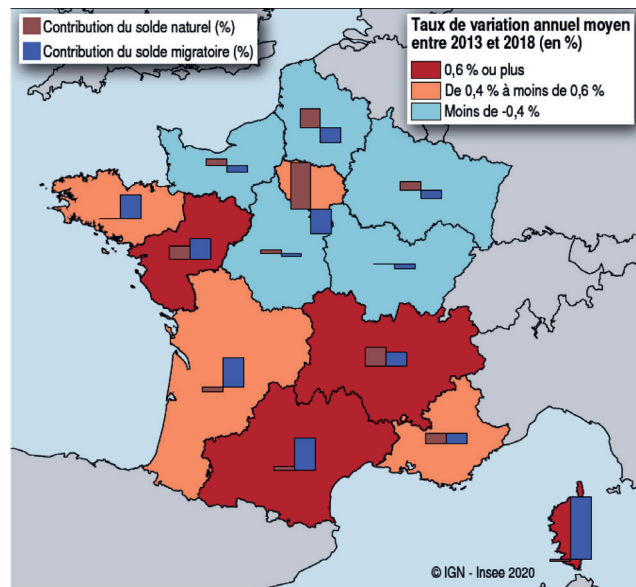
Dynamique démographique

Auparavant classée troisième région la plus peuplée, la région est passée sous la barre des 6 millions d'habitants et se classe désormais 5^{ème} en termes de population. En six ans, la population a stagné alors qu'elle a progressé au niveau national à un rythme de + 0,4% par an. Entre 2013 et 2019, la région a gagné en moyenne seulement 2 900 habitants par an contre 11 400 entre 2008 et 2013. (*Insee Analyses Hauts-de-France n°133, décembre 2021*)

Ce ralentissement de la croissance démographique de la région s'explique par un cumul de deux facteurs. D'une part, la région souffre d'un déficit migratoire important depuis quelques années (- 0,3% par an entre 2013 et 2018), d'autre part, ce déficit n'est plus compensé par l'accroissement naturel historiquement fort en Hauts-de-France. Le solde naturel est ainsi passé de + 0,5% par an entre 2007 et 2012 à + 0,3% entre 2013 et 2019, notamment en raison d'un ralentissement du nombre de naissances.

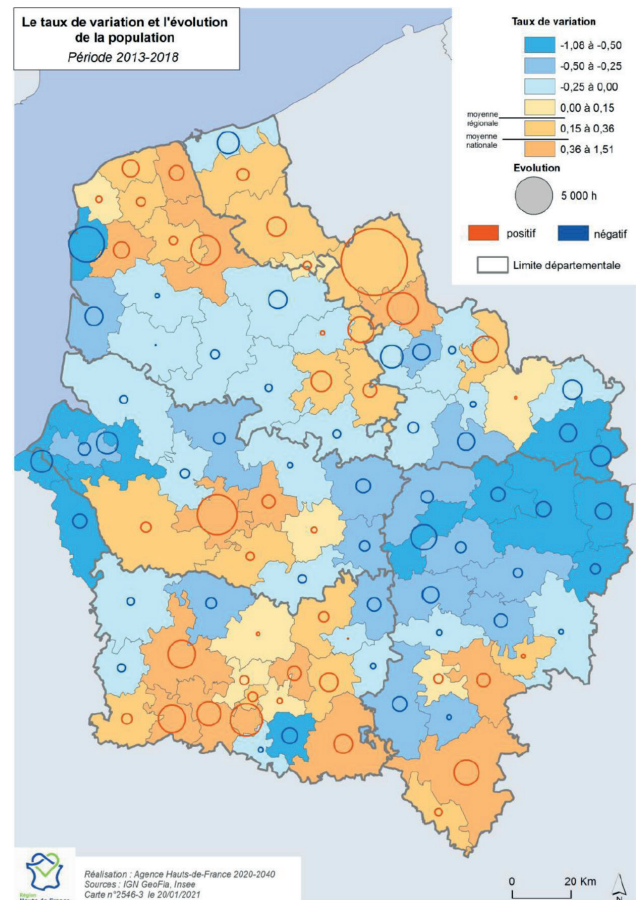
Ces évolutions demeurent contrastées en fonction des territoires : l'Oise maintient une croissance de population la plus significative de la région tandis que le Nord reste le département le plus peuplé de France, avec près de 2,6 millions d'habitants. Le département du Nord abrite d'ailleurs dix des vingt communes les plus peuplées de la région. Parmi les grandes aires d'attraction qui bénéficient des dynamiques démographiques les plus favorables, on retrouve le sud de la région, dont le gain de population est fortement lié à la proximité de la région parisienne ainsi que les agglomérations de Lille et d'Amiens, dont la croissance est portée par l'attractivité étudiante et économique. A l'inverse, on constate une baisse de population dans plusieurs aires de la région : Saint-Quentin (- 0,5% par an), Boulogne-sur-Mer et Abbeville (- 0,4% par an), Dunkerque et Maubeuge (- 0,2% par an).

ÉVOLUTION DE LA POPULATION EN FRANCE ENTRE 2013 ET 2018



Source : Insee, recensement de la population 2013 et 2018

TAUX DE VARIATION DE L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION DES HAUTS-DE-FRANCE 2013-2018



Réalisation : Agence Hauts-de-France 2020-2040
Sources : IGN GeoFis, Insee
Carte n°2546-3 le 20/01/2021

Une région jeune

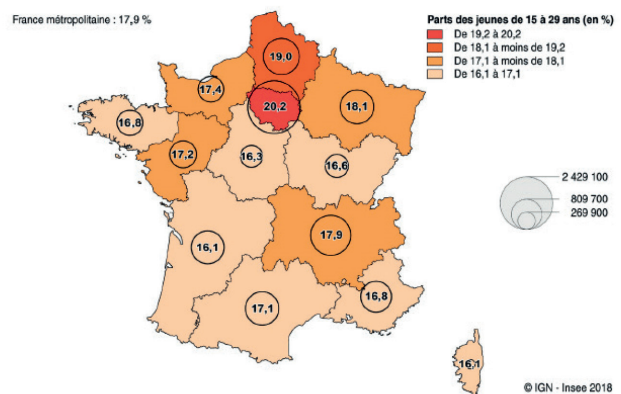
Malgré cette dynamique peu favorable, la région Hauts-de-France reste la région la plus jeune de France derrière l’Ile-de-France, avec un tiers de la population ayant moins de 25 ans (32%). En 2014, on dénombre de l’ordre de 1,1 million de jeunes âgés entre 15 et 29 ans. Ces jeunes sont largement concentrés autour de Lille et d’Amiens, entre autre, du fait de l’offre d’enseignement supérieur proposée. La jeunesse de la population constitue un défi pour la région en matière de formation et d’insertion professionnelle, mais peut aussi représenter un atout, notamment en matière de politique sportive (renforcement de la place du sport à l’école, sensibilisation à un mode de vie actif...). La région jouit par ailleurs d’un positionnement de plus en plus fort sur l’enseignement supérieur : 1^{ère} région pour la formation des ingénieurs, 4^{ème} région avec le plus d’étudiants dans l’enseignement supérieur (*Chiffres clés de la région Hauts-de-France, Préfecture et services de l’Etat en région Hauts-de-France, 2021*).

Toutefois, à l’image du reste du pays, les Hauts-de-France font face au vieillissement de leur population, une tendance qui devrait s’accroître dans les prochaines années. Le nombre d’individus âgés de plus de 75 ans devrait augmenter de 7,5% entre 2020 et 2050, tandis que le nombre de personnes de moins de 25 ans devrait diminuer de 2% d’ici 2030 et 5% d’ici 2050. Le nombre de seniors de 60 ans ou plus en Hauts-de-France pourrait atteindre 1,9 million de personnes, ce qui représenterait plus de 30% de la population régionale en 2050. Cette situation implique de réfléchir aux actions à mettre en œuvre pour prévenir les effets de l’âge et favoriser le « bien-vieillir ». D’ici à 2050, près de 110 000 seniors supplémentaires seraient en situation de dépendance (*INSEE Analyses Hauts-de-France, n°114, 2020*).

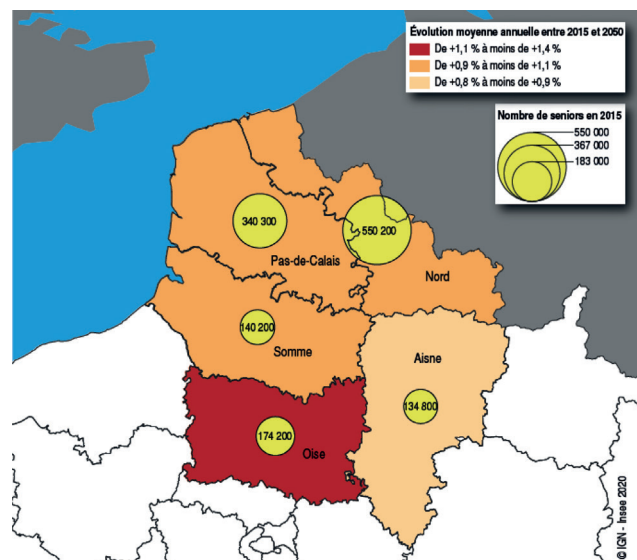
1 HABITANT SUR 5 EST AGÉ ENTRE 15 ET 29 ANS



PART ET VOLUME DES 15-29 ANS EN FRANCE EN 2014



EVOLUTION MOYENNE ANNUELLE DES PERSONNES AGÉES- 2015-2050



Sources : Insee, Drees, modèle de projection de personnes âgées dépendantes

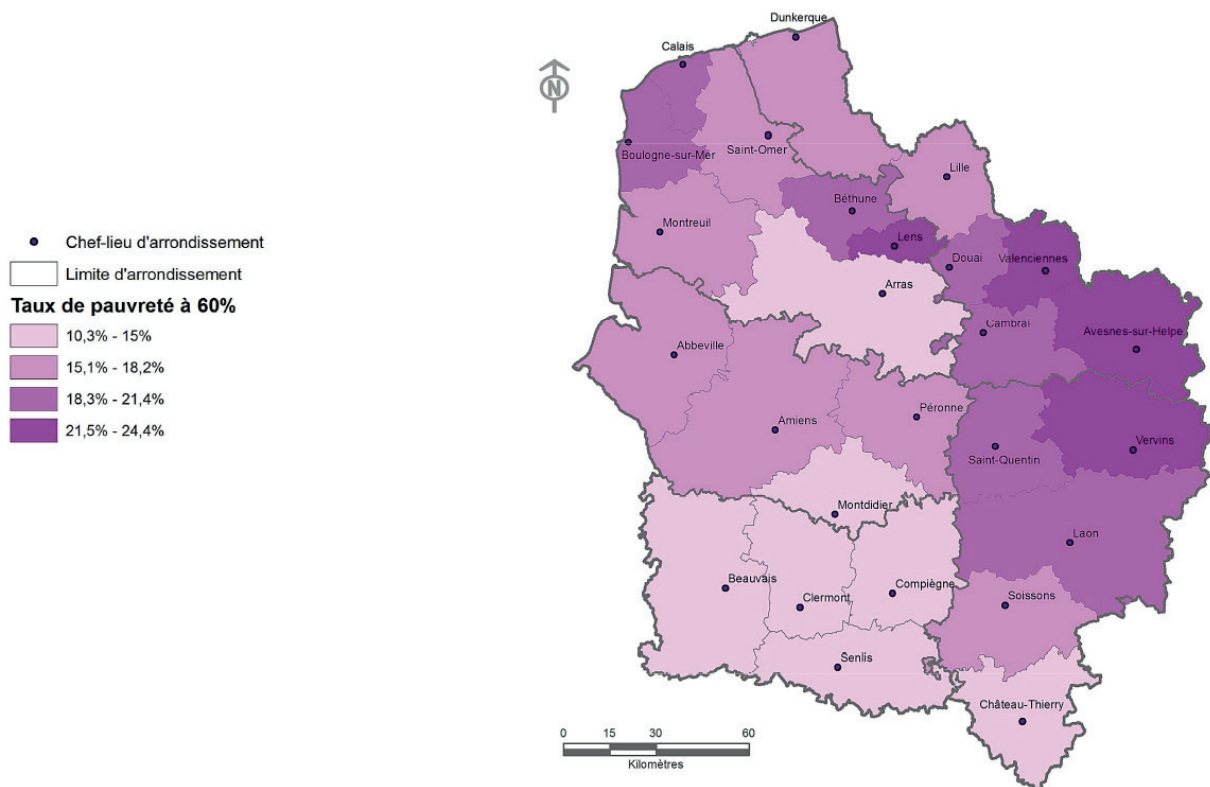
Repères socio-économiques

Le taux de chômage est un peu plus élevé en région qu'au niveau national (9,4% au 1^{er} trimestre 2021 contre 7,8% en France métropolitaine). Les jeunes sont particulièrement touchés : parmi les 1,1 million de jeunes de 15 à 29 ans en Hauts-de-France en 2014, un sur quatre n'était ni en emploi, ni scolarisé. La région détient ainsi une part conséquente de jeunes au chômage avec 16,8 % des 15-29 ans. (*Insee Analyses Hauts-de-France, n°90, 2018*).

Des difficultés liées au décrochage scolaire sont notables : en 2015, 82 500 jeunes de 16 à 24 ans étaient non scolarisés ou non diplômés. Le taux régional de sortants précoces est le plus élevé de France métropolitaine (12% des 16-24 ans contre 8,7% au niveau national en 2015). A l'échelle départementale, l'Aisne et le Pas-de-Calais apparaissent plus particulièrement touchés, étant respectivement aux 1^{er} et 3^{ème} rangs des départements français avec le taux le plus élevé de jeunes sortis du système éducatif sans diplôme (14,8% et 13,9%). (*Insee Analyses, un jeune sur huit sorti du système scolaire sans diplôme en Hauts-de-France, décembre 2019*).

Le taux de pauvreté est également élevé dans la région. Il concerne 18,3% de la population, soit plus d'un million d'habitants. Ce chiffre est supérieur à la moyenne nationale (14,3% en 2015), et positionne la région comme l'une des plus exposées à la pauvreté de France métropolitaine. Seul le département de l'Oise se situe en deçà de cette moyenne (13%).

TAUX DE PAUVRETÉ DES ARRONDISSEMENTS EN HAUTS-DE-FRANCE



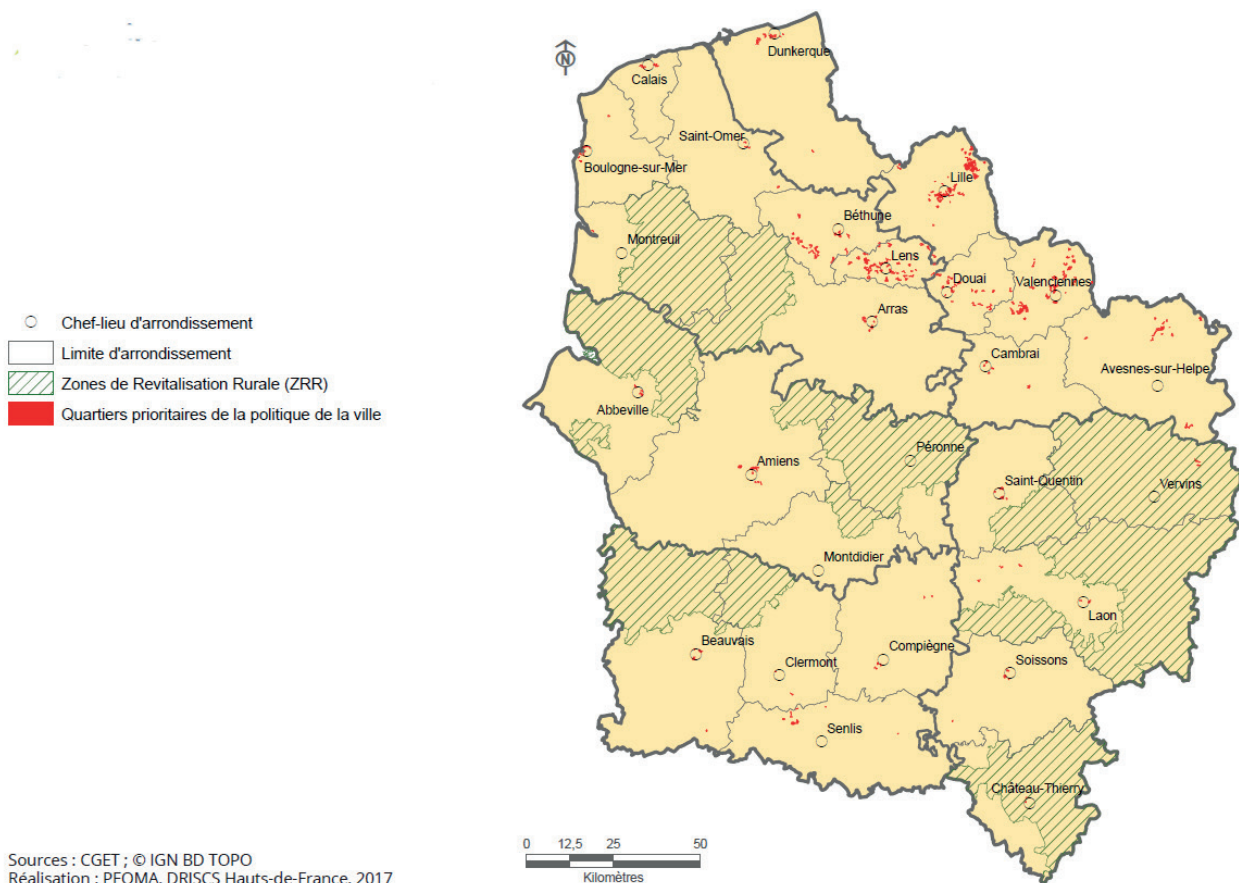
Sources : INSEE, FiloSofi 2016; IGN BD TOPO
 Réalisation : PEOMA, DRJSCS Hauts-de-France, 2020

Des territoires carencés

La région compte environ 700 000 habitants qui résident dans l'un des 199 quartiers prioritaires de la politique de la ville, soit 11% de la population régionale. Le Nord et le Pas-de-Calais rassemblent à eux deux plus de 78% des habitants en QPV. Ces quartiers concentrent les publics économiquement défavorisés, qui rencontrent, entre autres, des difficultés pour accéder à la pratique sportive, notamment à certains types d'équipements et formes de pratique encadrée. De même, les inégalités de pratique sportive liées au sexe, à l'âge ou à la catégorie sociale sont systématiquement renforcées dans les QPV.

La région compte également plus de 1 000 communes appartenant à une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), soit près de 450 000 personnes, principalement localisés dans l'Aisne (43% des ZRR de la région sont situées dans ce département). Ces territoires sont susceptibles de souffrir d'un éloignement aux infrastructures et équipements sportifs.

QUARTIERS PRIORITAIRES (QPV) ET ZONES DE REVITALISATION RURALE (ZRR) EN HAUTS-DE-FRANCE



Activités économiques et dynamiques d'innovation

Le PIB des Hauts-de-France est le 5^{ème} plus important de France métropolitaine (166 milliards d'euros en 2018, soit 7% du PIB français). La particularité du tissu économique des Hauts-de-France tient à la part légèrement supérieure à la moyenne nationale dans le PIB du secteur de l'industrie, de l'agriculture et du tertiaire non marchand. Les Hauts-de-France sont aussi la 3^{ème} région pour les investissements internationaux et la 5^{ème} région exportatrice de France. Fait notable, la première entreprise exportatrice de la région est Decathlon (dont le siège est dans la métropole lilloise), groupe spécialisé dans la production et la vente d'articles de sport.

La région se caractérise également par un dynamisme en matière d'innovation et de création d'entreprises. Elle dispose de 7 pôles de compétitivité, 14 sites d'excellences labellisés « Parc d'innovation Hauts-de-France » sur son territoire dont un spécialisé sur la santé (Eurasanté). En 2017, plus de 34 600 entreprises ont été créées. Ce sont les jeunes générations qui s'engagent le plus dans l'entrepreneuriat (35% des entrepreneurs ont entre 25 et 29 ans). Avec 663 start-ups recensées en 2019, la région des Hauts-de-France compte 5% des start-up françaises sur son territoire (*Schéma régional de développement du sport, DRJSCS HdF, Deloitte, Sport et Citoyenneté, 2019*).

La région est aussi un territoire moteur de l'économie sociale et solidaire, avec 10 000 structures recensées dans ce secteur d'activité. Ces établissements emploient plus de 208 000 salariés, ce qui équivaut à 11,2% de l'emploi de la région, contre 10,5% en moyenne à l'échelle nationale (*CRESS, L'économie Sociale et Solidaire en Hauts-de-France, 2018*).



© Arena Stade Couvert de Liévin – Vivalley Campus, 2019 / Blanblomme Frédéric - Région Hauts-de-France

Le sport, propice au développement du tourisme régional

La région fait preuve de dynamisme en matière d'événements sportifs. A titre d'exemple, le stade Pierre Mauroy a accueilli plusieurs finales de la Coupe Davis, des matchs de l'UEFA EURO 2016 et du Championnat du monde de Handball masculin 2017. En 2019, Valenciennes a été l'une des villes hôtes de la Coupe du monde féminine de football 2019. La région sera également impliquée dans le cadre de la Coupe du monde de Rugby à XV France 2023 en accueillant plusieurs matchs au stade Pierre Mauroy de Lille, et des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, en accueillant notamment le tournoi olympique de handball masculin et féminin, également au stade Pierre Mauroy. L'hippodrome de Chantilly permet d'accueillir des grands rendez-vous hippiques tels que le Prix du Jockey Club et le Prix de Diane Longines. La région accueille également des événements annuels à la renommée internationale comme le Paris-Roubaix (cyclisme) ou le meeting de Liévin (athlétisme).

Les sports de nature et les sports nautiques offrent également des opportunités de développement touristique dans la région.

L'attractivité sportive du territoire participe à l'évolution favorable des indicateurs du tourisme régional. Le nombre de nuitées en Hauts-de-France est par exemple en constante croissance depuis plusieurs années (+4,9% en 2018 par rapport à 2017), au point de se situer parmi les 5 premières régions qui progressent le plus dans ce secteur (*Schéma régional de développement du sport, DRJSCS HdF, Deloitte, Sport et Citoyenneté, 2019*).



© Paris-Roubaix 2021 / François-Lo-Presti - Région Hauts-de-France

PRATIQUE SPORTIVE ET PRATIQUANTS

Depuis une trentaine d'années, les pratiques sportives ont fortement évolué. Elles prennent aujourd'hui des formes diverses, allant de l'activité physique effectuée lors de déplacements quotidiens (marche, vélo), jusqu'à la haute performance (sport de haut niveau et sport professionnel), en passant par la pratique exercée dans un club, dans une structure commerciale ou de manière autonome.

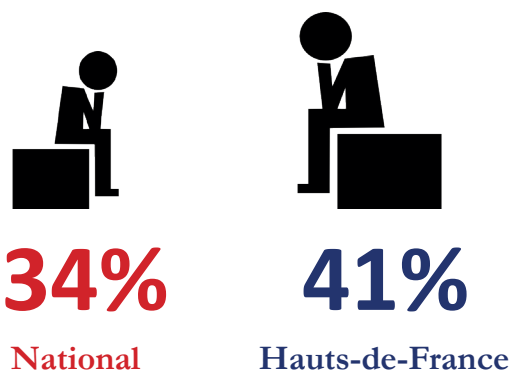
Une pratique sportive limitée sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France

En 2018, 59% de la population régionale âgée de 15 ans et plus a pratiqué au moins une activité physique et sportive au cours de l'année, soit plus de 3 millions d'habitants. Bien qu'important en volume, ce niveau de pratique est inférieur de 7 points au niveau national. La région compte ainsi la plus grande proportion de non-pratiquants (41%) parmi l'ensemble des régions métropolitaines françaises (INJEP, Ministère des sports – Baromètre national des pratiques sportives 2018).

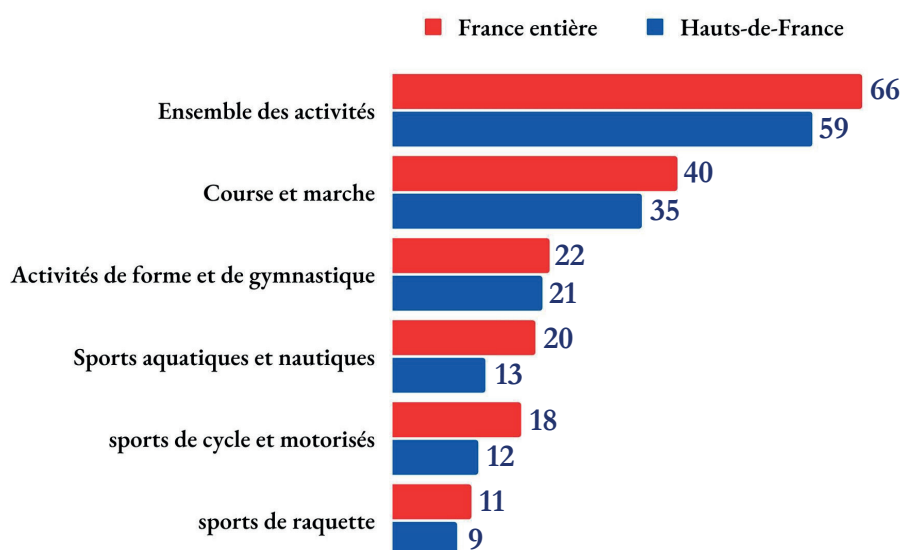
Le nombre d'activités sportives pratiquées dans la région est également inférieur à la moyenne nationale. En particulier, le taux de personnes pratiquant au moins trois activités dans l'année est inférieur de 5 points par rapport au niveau national (24%, contre 29% au niveau national).

Les différentes pratiques les plus souvent citées en Hauts-de-France sont similaires à celles rapportées au niveau national avec cependant des taux légèrement plus bas. Ces pratiques se concentrent sur quelques disciplines qui s'exercent de façon autonome et qui offrent de multiples déclinaisons.

POURCENTAGE DE NON PRATIQUANTS



TAUX DE PRATIQUE SPORTIVE SELON LES PRINCIPALES ACTIVITÉS (EN %)



Une pratique sportive inégale

La pratique est inégale selon les populations. D'une manière générale, les hommes, les jeunes, et les cadres sont les plus nombreux à pratiquer. A l'inverse, les plus âgés, les peu diplômés, les bas revenus, les personnes en situation de handicap et dans une moindre mesure les femmes et les personnes résidant hors des grandes agglomérations exercent moins souvent une pratique sportive.

Les différentiels de pratique entre cadres et ouvriers sont très importants : en 2015, au niveau national, 64% des cadres ont déclaré avoir pratiqué au moins une activité sportive au cours de l'année, contre 37% pour les ouvriers. Ces différentiels de pratique en fonction du milieu social se retrouvent aussi chez les enfants. Les pratiques sportives et la culture de l'activité physique sont, comme toute pratique culturelle, en partie « héritées ». Les taux de non-pratique ou d'activité physique faible sont ainsi plus importants chez les enfants et adolescents issus de familles modestes (*France Stratégie – novembre 2018*).

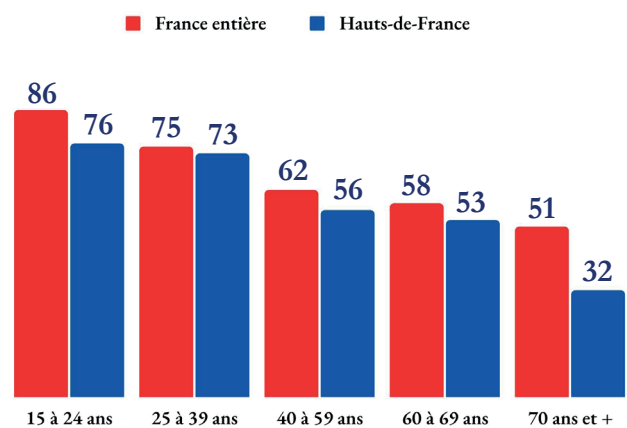
L'âge est également un déterminant important de la pratique d'activité physique et sportive. Le taux de pratique diminue régulièrement à mesure que l'âge augmente. Au niveau régional, 68% des plus de 70 ans déclarent ne pas avoir pratiqué au cours de l'année étudiée, taux sensiblement plus élevé qu'à l'échelle nationale (49%).

Les jeunes de la région, bien que pratiquant davantage que leurs aînés, ont également un taux de pratique sportive inférieur à la moyenne nationale. Sur la période étudiée, 76% des 15-24 ans en Hauts-de-France ont pratiqué une activité sportive, contre 86% au niveau national.

Cet écart est d'autant plus important que les Hauts-de-France est la région de France métropolitaine, hors Île-de-France, la plus jeune avec 32% de moins de 35 ans.

La proportion de femmes ayant effectué une activité sportive sur les douze derniers mois en Hauts-de-France est inférieure de 6 points par rapport aux hommes. L'écart est particulièrement significatif s'agissant des sports collectifs (16% chez les hommes, contre 6% chez les femmes) ou des sports de raquette (12% contre 6%).

PRATIQUE SPORTIVE PAR AGE (EN %)



Source : INJEP, Ministère des sports – Baromètre national des pratiques sportives 2018.



© Challenge sportif Montdidier, 2010/ Région Hauts-de-France

/ DIVERSITÉ DES PRATIQUES

On observe 3 tendances d'évolution de la pratique sportive ces dernières années :

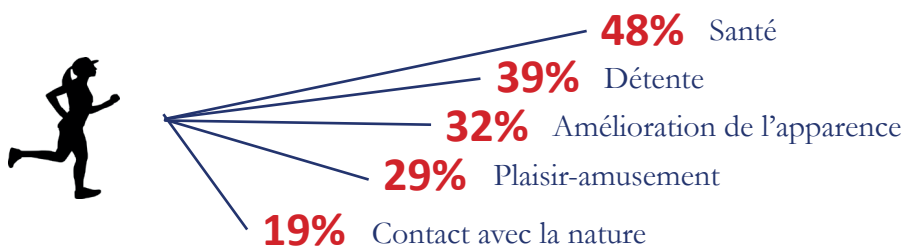
- une démocratisation des pratiques, avec notamment une demande sportive émanant de nouveaux publics et répondant à des motivations diverses ;
- une diversification des formes de pratique, avec notamment une importance croissante des pratiques dites libres ou autonomes, c'est-à-dire pratiquées en dehors du cadre fédéral ;
- une diversification des lieux de pratique, avec l'appropriation de nouveaux espaces (environnements urbains, espaces naturels, lieux de travail...).

Des motivations et des freins diverses qui témoignent d'un nouveau rapport à la pratique

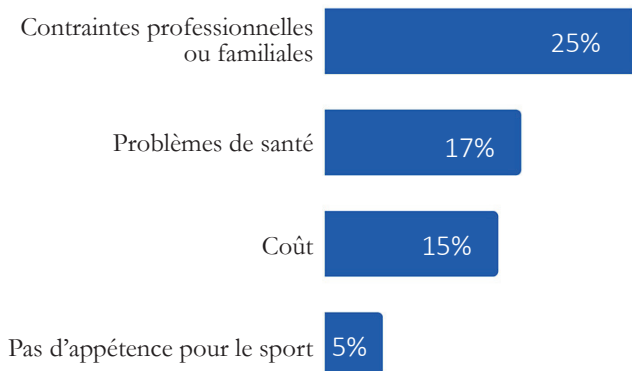
Les motivations à la pratique des habitants des Hauts-de-France sont de plus en plus diversifiées et tendent davantage vers l'épanouissement personnel. Près d'un sportif sur deux évoque la santé comme première motivation à la pratique.

Les principaux freins varient quant à eux suivant l'engagement de chacun. Les pratiquants mettent davantage en avant les problèmes de disponibilité (contraintes professionnelles, familiales...) quand les non-pratiquants évoquent davantage les problèmes de santé. Paradoxalement, la santé représente, en Hauts-de-France, le premier frein et la principale motivation pour se mettre au sport (*INJEP, Ministère des sports – Baromètre national des pratiques sportives 2018*).

PRINCIPALES MOTIVATIONS DES PRATIQUANTS



PRINCIPAUX FREINS DES PRATIQUANTS



PRINCIPAUX FREINS DES NON PRATIQUANTS



Vers une diminution de la pratique associative compétitive et une augmentation de la pratique autonome

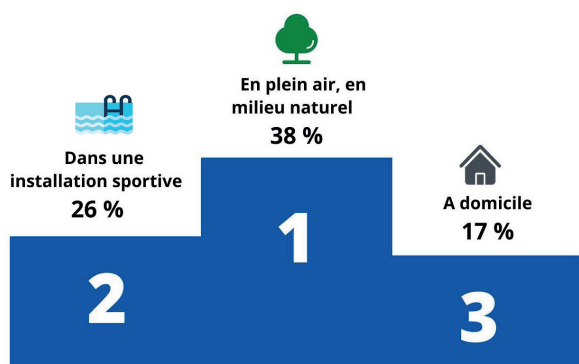
Le sport en compétition ne semble plus être une des finalités majeures de la pratique sportive. De même, si la pratique sportive dans un cadre organisé constituait la forme traditionnelle d'engagement sportif des Français, on note une tendance à l'augmentation des pratiques dites libres ou autonomes (*INJEP, Ministère des sports – Baromètre national des pratiques sportives 2018*).

En Hauts-de-France, 61% des pratiquants optent ainsi pour une activité autonome. Ce constat régional est le reflet d'une tendance observable sur l'ensemble du territoire français. La pratique sportive tend à se désinstitutionnaliser. Elle s'exerce de moins en moins dans le cadre d'une pratique encadrée par un club. Aujourd'hui, les clubs sportifs traditionnels ne rassemblent plus qu'un quart des pratiquants en Hauts-de-France.

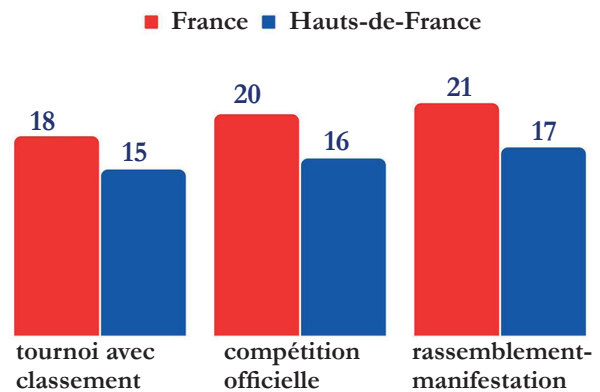
La pratique autonome est très majoritaire pour des disciplines tels que la natation, le VTT, le jogging, le vélo sur route ou la randonnée (de 79% à 89%). Cette démocratisation et diversification des formes de pratique s'accompagne d'une diversification des lieux et des modes de pratique via l'appropriation de nouveaux espaces.

38% des sportifs de la région pratiquent leur activité principale en premier lieu en plein air, en milieu naturel (contre 36% au niveau national).

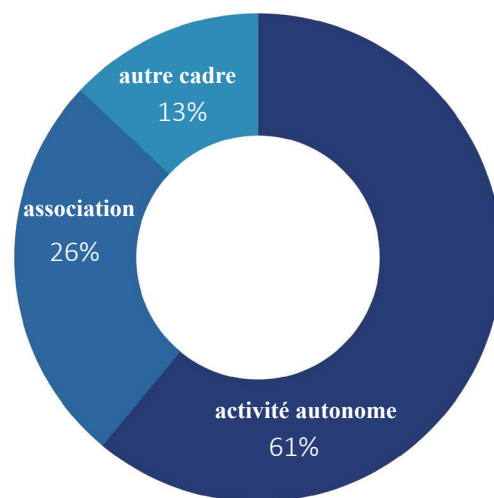
LIEU PRÉFÉRÉ DE PRATIQUE DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE



PRATIQUE SPORTIVE COMPÉTITIVE (EN %)



RÉPARTITION DES FORMES DE PRATIQUES EN HAUTS-DE-FRANCE (EN %)



© Tourisme Côte d'Opale, 2020/Michael Lachant - Région Hauts-de-France.

La mobilité douce, une pratique d'activité physique utilitaire à prendre en compte

9% des Français déclarent avoir une pratique sportive exclusivement utilitaire : déplacement à vélo, à pied. Au niveau régional, 14% des habitants déclarent être non-praticants mais se déplacent à pied, à vélo ou à trottinette (*INJEP, Ministère des sports – Baromètre national des pratiques sportives 2018*).

Depuis quelques années, un foisonnement d'initiatives émergent en Hauts-de-France en faveur du développement des mobilités actives et participent à l'augmentation des déplacements à pied ou à vélo : plan vélo, dispositifs d'aides à l'acquisition de vélo, coup de pouce vélo, Schéma Directeur Cyclable des collectivités, développement du vélo-tourisme, démarche CDESI-PDESI, Plan de Protection de l'Atmosphère régional (PPA), Schéma de Trame Verte de la Mission Bassin Minier, Assises des Mobilités et de l'Accessibilité de la MEL, le club Déclat mobilités, Association Droit Au Vélo (ADAV), actions du Comité Régional de la Randonnée Pédestre... (*Rapport-Avis CESER HdF, Pour un développement de la mobilité active en Hauts-de-France, 2017*).

En 2020, la fréquentation cyclable a augmenté de 11% en France par rapport à 2019. Pour autant, la part des modes actifs dans les déplacements domicile-travail continue de stagner dans la région, tout comme au niveau national. Parmi les actifs ayant un emploi en Hauts-de-France, seulement 1,7% se rendent sur leur lieu de travail en vélo, contre 2% en France. 6% s'y rendent à pied (*Insee Flash Hauts-de-France n°18, janvier 2017*).

1100 km de pistes cyclables sur tout le territoire ; 1,5 millions d'usagers chaque année.

TAUX DE PRATIQUANTS D'UNE ACTIVITÉ SPORTIVE UTILITAIRE



9%

National

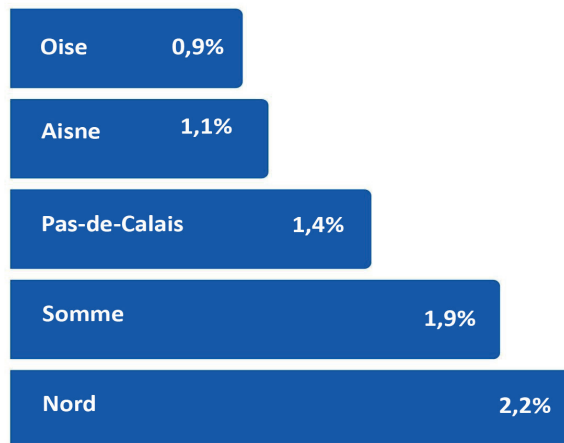
14%

Hauts-de-France



© Ville de Lille, 2010

TAUX D'ACTIFS SE RENDANT AU TRAVAIL EN VÉLO DANS LES HAUTS-DE-FRANCE



Source : Insee, recensement de la population 2009 et 2014.

/ PRATIQUE LICENCIÉE

En 2020, un peu plus d'1,2 million de licences sportives ont été recensées dans la région, positionnant le territoire au 6^{ème} rang des régions françaises en nombre de licences distribuées, derrière l'Île-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes, la Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie et le Grand-Est.

La répartition du nombre de licences par département est assez inégale mais corrélée à la démographie et à la densité de population de ces territoires. Le Nord concentre, de loin, la part la plus importante de licenciés et de clubs en région.

En 2018, les licenciés représentaient 1/5^{ème} de la population régionale. Cette proportion est moins importante qu'à l'échelle nationale (22,4%), faisant des Hauts-de-France, l'une des régions caractérisée par une des plus faible part de licenciés.



© Journée promotion du football féminin, Villeneuve d'Ascq, 2021 / Amélie Vasseur - Région Hauts-de-France

TAUX DE LICENCIÉS PARMI LA POPULATION



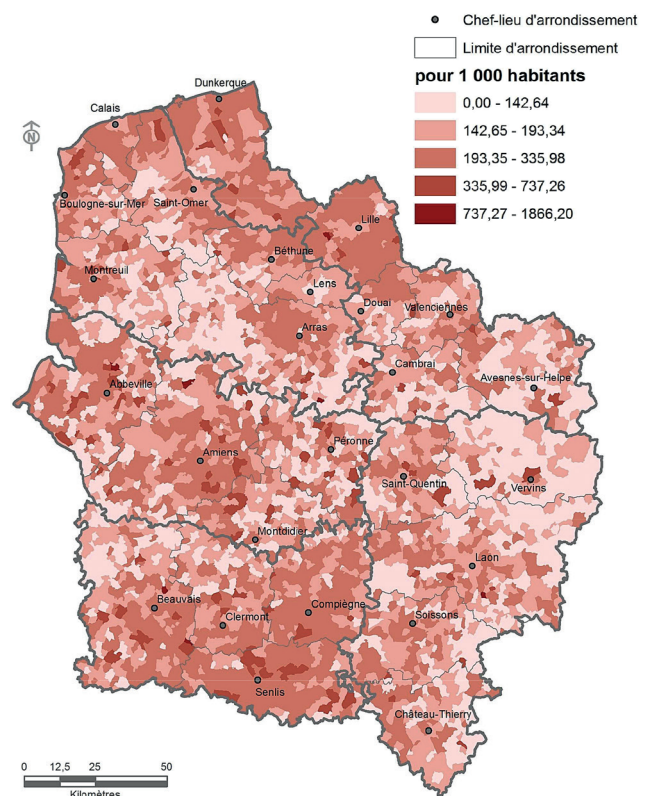
22,4% **20,5%**

National

Hauts-de-France

Le poids de la pratique licenciée sur le territoire des Hauts-de-France est marqué par des disparités infrarégionales. Le pourcentage de personnes possédant une licence, rapporté à l'ensemble de la population diffère en fonction des départements, allant de 18% dans l'Aisne à 22% dans l'Oise. L'ensemble des départements ont toutefois un taux de licenciés par habitant inférieur à la moyenne nationale. Certains territoires sont particulièrement touchés par un faible taux de licenciés (Thiérache, centre du Pas-de-Calais).

NOMBRE DE LICENCES SPORTIVES PAR HABITANTS DES COMMUNES (2020)

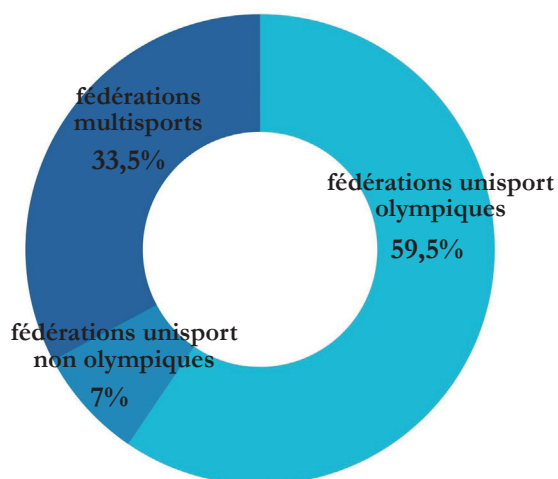


Source : MEOS, INJEP 2016, INSEE
Réalisation : PEOMA, DRJSCS Hauts-de-France, 2020

A l'image de l'ensemble du territoire national, les fédérations unisport olympiques rassemblent la majorité des licences sportives de la région.

La part de femme dans la pratique licenciée reste relativement faible. Elles sont cependant légèrement majoritaires dans les fédérations multisports, avec 51% de licences féminines.

PART DE LICENCES PAR TYPES DE FÉDÉRATION (EN %)



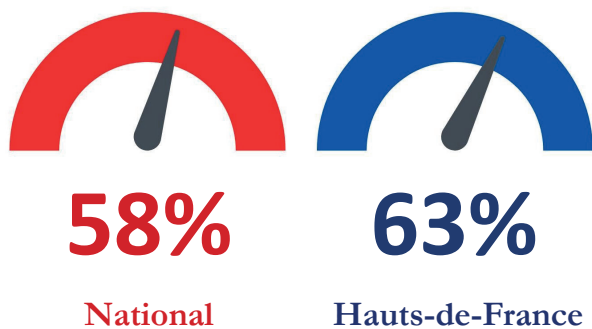
En Hauts-de-France, la pratique licenciée est caractérisée par une part très importante de jeunes. A elle seule, la part des 10-14 ans représente plus du quart de l'ensemble des licences distribuées. Les personnes âgées de moins de 25 ans captent plus de 2/3 des licences. Rapporté à l'ensemble des pratiquants, le club reste un lieu privilégié pour la pratique sportive des plus jeunes. Plus de 40% de la population âgée 0 à 14 ans en région est licenciée (INJEP-MEDES 2020, données au 28/07/2021).



© Marion Candelier - *Sin le Noble*, 2018/
Dominique Bokalo - *Région Hauts-de-France*

L'offre fédérale est diversifiée, avec 105 fédérations représentées sur le territoire régional, dont 82 fédérations unisports et 23 fédérations multisports (dont fédérations scolaires et universitaires). Un large panel de disciplines est ainsi proposé aux habitants et licenciés des Hauts-de-France.

PART DES -DE 25 ANS SUR L'ENSEMBLE DES LICENCES SPORTIVES



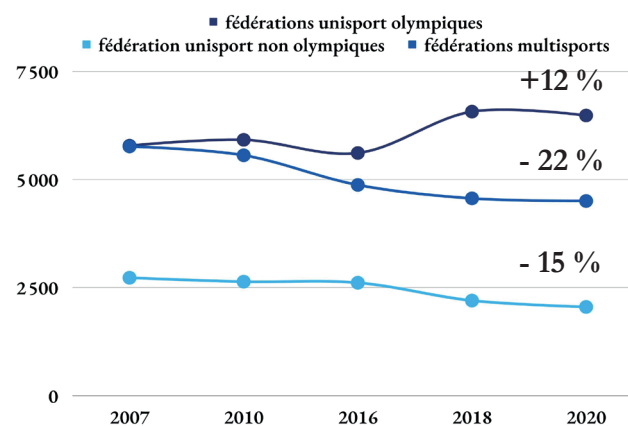
© Challenge sportif des jeunes, Montdidier/Guillaume Crochez

Les 5 premières disciplines pratiquées représentent plus de 60% des licenciés, témoignant d'une forte concentration de la pratique licenciée sur quelques disciplines. Des spécificités sont notables :

- ▶ Avec plus de 225 000 licences, la région des Hauts-de-France est la 3^{ème} en nombre de licences de football. La fédération représente un peu plus de 30% de l'ensemble des licences délivrées par des fédérations unisport olympiques en région.
- ▶ L'athlétisme et le tennis de table apparaissent également plus développés dans la région qu'au niveau national. Les fédérations sont respectivement classées 7^{ème} et 12^{ème} en nombre de licenciés en Hauts-de-France, contre 11^{ème} et 16^{ème} en France métropolitaine. A contrario, le rugby souffre d'un déficit culturel.
- ▶ Parmi les plus petites fédérations rassemblant moins de 10 000 licenciés, certaines sont particulièrement développées comparativement au reste du territoire. La région Hauts-de-France est ainsi celle qui compte le plus de licenciés de hockey avec plus de 5 400 licences. Le nombre de licences par habitant en boxe et en haltérophilie sont également largement supérieures aux valeurs nationales.

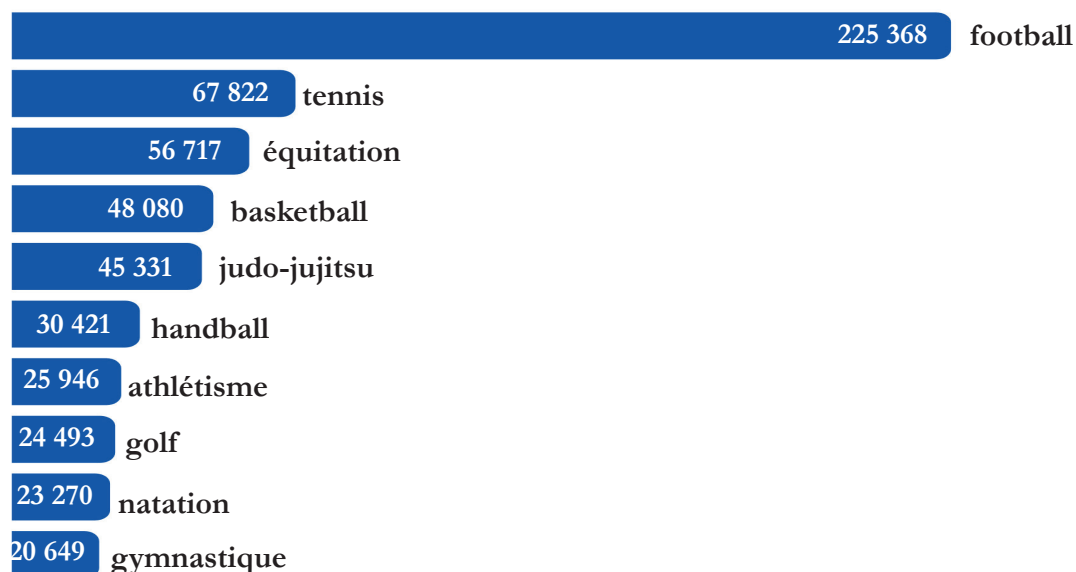
En 2020, les licences se répartissaient dans environ 13 000 clubs et établissements sportifs, soit un club pour 93 licences. Sur l'ensemble de ces clubs, 50% d'entre eux sont issus de fédérations unisport olympiques (6 500 clubs), 16% issus de fédérations unisport non-olympiques (2 000 clubs) et 34% issus de fédérations multisports (4 500 clubs). Bien que le nombre de clubs issus de fédérations unisports olympiques est en augmentation, en 15 ans, la région a perdu près de 1 200 clubs, soit 8 à 10% de clubs sportifs (INJEP-MEDES 2020, données au 28/07/2021).

EVOLUTION DU NOMBRE DE CLUBS ENTRE 2007 ET 2020 PAR TYPE DE FEDERATION



(INJEP-MEDES 2020, données au 28/07/2021).

TOP 10 DES FÉDÉRATIONS EN NOMBRE DE LICENCES EN HAUTS-DE-FRANCE (2020)



SPORT A L'ÉCOLE

Le sport à l'école constitue une composante essentielle de l'enseignement dès le plus jeune âge. D'après l'article L.121-5 du code de l'éducation, modifié par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République : « *L'éducation physique et sportive et le sport scolaire et universitaire contribuent à la rénovation du système éducatif, à la lutte contre l'échec scolaire, à l'éducation à la santé et à la citoyenneté et à la réduction des inégalités sociales et culturelles [...]* ».

La pratique sportive scolaire concourt :

- à l'épanouissement des élèves et à leur réussite scolaire ;
- à l'amélioration de la condition physique, au développement des capacités motrices et à la bonne santé des élèves tout au long de la vie, notamment dans le contexte où les modes de vie sédentaires se développent progressivement chez les jeunes ;
- au développement d'une habitude qui sera poursuivie dans le futur, l'école représentant bien souvent le premier ou le seul lieu de pratique d'une activité physique pour beaucoup de jeunes.

Le sport à l'école se fonde sur un enseignement obligatoire, à savoir l'éducation physique et sportive (EPS), qui concerne en France plus de 12,4 millions d'élèves issus de l'école primaire, du collège, du lycée et du lycée professionnel (plus d'un million d'élèves en Hauts-de-France). En parallèle de cet enseignement obligatoire, des activités sportives sont proposées aux élèves volontaires, sous l'appellation de « sport scolaire ».

L'Education Physique et Sportive (EPS)

Volume d'heures d'EPS obligatoire par cycle scolaire :

- **école primaire** : 540 heures par élève sur 5 ans. (3 heures hebdomadaires en moyenne)
- **collège** : 468 heures par élève sur 4 ans (4 heures hebdomadaires en 6^{ème}, puis 3 heures en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème})
- **lycée** : 216 heures par élève sur 3 ans (2 heures hebdomadaires)
- **voie professionnelle** : 224 heures par élève sur 3 ans

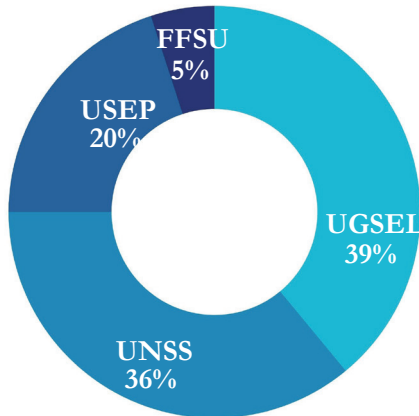
Le sport scolaire et universitaire

Le sport scolaire, complémentaire de l'EPS, offre aux élèves la possibilité de pratiquer une activité physique dans le cadre de l'association sportive de leur établissement.

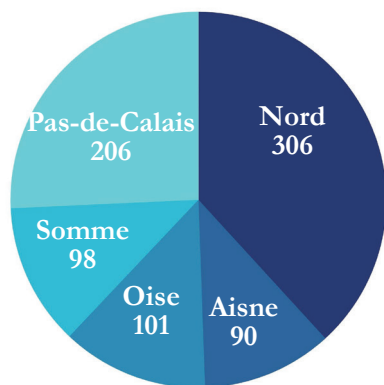
En Hauts-de-France, les fédérations de sport scolaire et universitaire représentent près de 270 000 licences, soit 22,4% des licences de la région (INJEP-MEDES 2020).

L'entrée dans un nouveau cycle scolaire ou universitaire s'accompagne souvent d'un fort désengagement des étudiants envers les activités physiques et sportives. Ce phénomène de rupture est particulièrement observé lors de l'entrée des jeunes dans les études supérieures.

RÉPARTITION DES LICENCES AU SEIN DES FÉDÉRATIONS DE SPORT SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE



800 ASSOCIATIONS SPORTIVES UNSS - ACADÉMIES DE LILLE ET D'AMIENS



■ Collèges ■ Lycées ■ Lycées pro



Les sections sportives scolaires (SSS)

Les collégiens et dans une moindre mesure les lycéens souhaitant se doter d'une formation sportive renforcée tout en poursuivant un cursus scolaire normal peuvent intégrer une Section Sportive Scolaire. Plus de 400 SSS existent sur le territoire régional.

Section Sportive Scolaire

Académie d'Amiens : 116

Académie de Lille : 297

Des dispositifs de promotion du sport

En complément des enseignements d'EPS et de la pratique sportive scolaire, un certain nombre d'actions éducatives visent à favoriser des initiatives collectives ou individuelles et la réalisation de projets en faveur du développement de la pratique sportive dans les établissements scolaires et universitaires : journée nationale du sport scolaire, label « Génération 2024 », Semaine Olympique et Paralympique (SOP), journée olympique et paralympique, appel à manifestation d'intérêt pour 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école, dispositif « Savoir rouler à vélo », programme Aisance aquatique.

Quelques exemples :

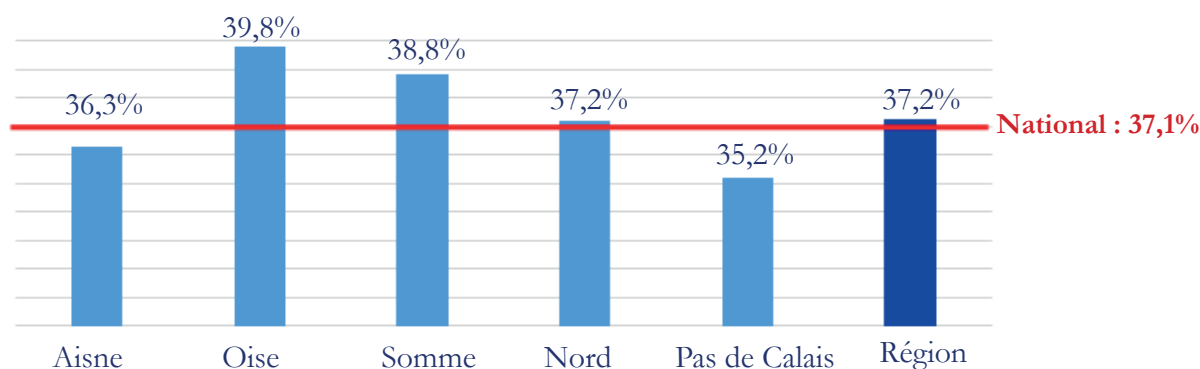
- 418 établissements sont labellisés « Génération 2024 » en janvier 2022 principalement des écoles, collèges et lycées, mais également quelques universités et EREA. Ce label vise notamment à développer des passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique des jeunes.
- 3 953 attestations « savoir rouler à vélo » délivrées depuis 2019, visant au cours d'une formation de 10h, à apprendre aux enfants de 6 à 11 ans à se déplacer à vélo de manière autonome et sécurisée.
- 606 enfants de 4 à 6 ans ont suivi un cycle d'aisance aquatique, destiné à permettre aux enfants de s'adapter au milieu aquatique et de développer de nouvelles compétences (entrer et sortir de l'eau, flotter sans aide, prendre sa respiration, se déplacer dans l'eau, etc.).
- 352 écoles sont labellisées « 30 minutes d'activité physique quotidienne (30'APQ) » sur l'Académie de Lille depuis septembre 2020 et 179 sur l'Académie d'Amiens. Une généralisation du dispositif est prévue d'ici à 2024, avec un objectif intermédiaire de 50% des écoles à la rentrée 2022 en France.

PRATIQUE SPORTIVE FÉMININE

La part des femmes qui pratiquent une activité physique ou sportive à l'échelle régionale est de plus en plus proche de celles des hommes (56% des femmes contre 62% des hommes de plus de 16 ans). *INJEP, Ministère des sports – Baromètre national des pratiques sportives 2018.*

Cette tendance ne se reflète cependant pas encore au niveau de la pratique licenciée. En France, environ 37% des licenciés sont des femmes. La part régionale de licences féminines et son évolution au cours des dernières années sont très proches des tendances nationales, avec un taux de féminisation passé de 34,5% à 37,2% entre 2007 et 2019. Ce taux est variable suivant les départements : l'Aisne et le Pas-de-Calais ont des taux plus faibles que la moyenne régionale. Au contraire, l'Oise jouit d'un taux plus élevé de licences.

TAUX DE LICENCES FÉMININES PAR DÉPARTEMENT PAR RAPPORT AU TAUX NATIONAL

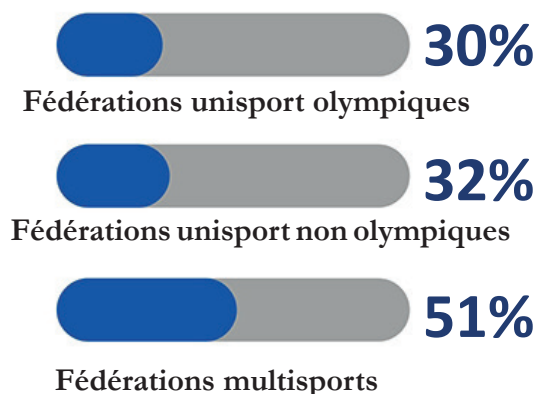


Les femmes licenciées sont aussi bien représentées que les hommes dans les fédérations multisport mais beaucoup moins dans les fédérations unisport olympiques et non-olympiques.

De nombreuses disciplines demeurent non paritaires. Certaines fédérations ont un taux de féminisation très bas au niveau régional : football (7%), rugby (8%), tir (10%), cyclisme (11%) et hockey sur glace (11%). Des taux semblables sont observés à l'échelle nationale.

Tout comme chez les hommes, le nombre de licences féminines diminue avec l'âge. 67% des licences féminines en Hauts-de-France ont été distribuées à des jeunes de moins de 25 ans. La rupture dans la pratique licenciée des jeunes est encore plus intense chez les femmes. Le nombre de jeunes femmes licenciées est divisé par 4 entre la tranche 15-19 ans et 20-24 ans.

PART DES FEMMES PAR TYPE DE FÉDÉRATIONS EN HAUTS-DE-FRANCE



Source: INJEP-MEDES 2020, données au 28/07/2021).

SPORT DE HAUT NIVEAU

Le sport de haut niveau est reconnu par différents textes législatifs et réglementaires et par la charte du sport de haut niveau qui consacre l'exemplarité du sportif de haut niveau. Il repose sur des critères bien établis :

- **La reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines sportives**

La reconnaissance du caractère de haut niveau est accordée pour la durée d'une olympiade. Les disciplines inscrites au programme des Jeux olympiques sont automatiquement reconnues. Il en est de même pour les disciplines inscrites aux Jeux paralympiques pour lesquelles il existe une équipe de France. Des disciplines non-olympiques et non-paralympiques peuvent être reconnues de haut niveau dès lors qu'elles présentent un niveau minimum d'organisation au plan international et national et qu'un nombre significatif de nations soit représentées aux compétitions mondiales de référence.

- **Les projets de performance fédéraux (PPF)**

Ils sont élaborés par les fédérations et déclinés sur deux olympiades. Ils comprennent deux programmes distincts : un programme d'excellence (dédié à la population des sportifs de haut niveau, du collectif France en liste et l'ensemble des structures ou dispositifs de préparation ciblés sur cette population) et un programme d'accession (dédié aux sportifs en liste « Espoirs » et sportifs régionaux, assurant la détection et le perfectionnement de ces talents)

- **Les compétitions de référence**

Ce sont les compétitions officielles figurant au calendrier des fédérations sportives internationales et conduisant à l'établissement d'un classement mondial de référence. Il s'agit :

- des Jeux olympiques et paralympiques ;
- des championnats du monde ;
- des championnats d'Europe.

- **La liste des sportifs de haut niveau**

Trois listes de sportifs instituées (articles L.221-2 R.221-1 à R.221-8 et R.221-11 à R.221-13) :

- la liste des sportifs de haut niveau (SHN) comprenant les sportifs élite, senior, relève et reconversion
- la liste des sportifs des collectifs nationaux (SCN) ;
- la liste des sportifs espoirs (SE).

Bien qu'appartenant à l'univers du sport de haut niveau, les sportifs Espoirs (SE) et les sportifs des collectifs nationaux (SCN) ne sont pas considérés comme des sportifs de haut niveau (SHN).

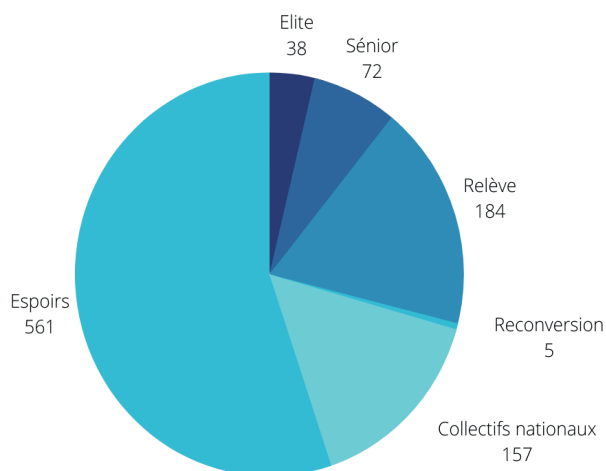
Les sportifs de haut niveau en région : une région d'émergence

La région des Hauts-de-France compte, toutes listes confondues, 1 017 sportifs de l'univers du sport de haut niveau listés en 2022, soit un peu moins de 7% de l'effectif national des sportifs listés. Parmi eux, on recense 300 sportifs de haut niveau (SHN), soit un peu moins de 30 % des sportifs listés en région.

Une pluralité de sports et de disciplines sont représentés au haut niveau. En 2020, 44 fédérations sont représentées sur un total de 59 fédérations olympiques, paralympiques ou reconnues de haut niveau à l'échelle nationale.

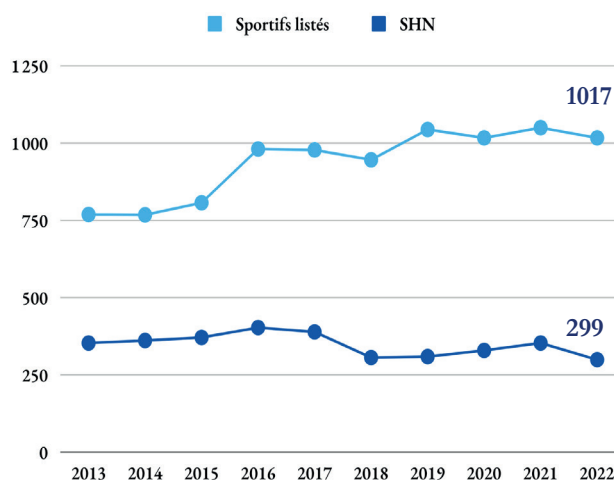
- La part des SHN en activité en région représente de 6,5% des SHN au niveau national. Parmi ces SHN, les sportifs Relèves sont majoritaires. Ils représentent plus de 60% des sportifs listés SHN en région.
- La région se classe au 7^{ème} rang en nombre de sportifs listés SHN en activité, derrière l'Ile-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes, le Sud, l'Occitanie, la Nouvelle-Aquitaine et le Grand-Est, alors qu'elle est au 5^{ème} rang démographique. Une corrélation est généralement observée entre le nombre de sportifs de haut niveau et la démographie des régions. La région apparaît donc comme sous-représentée en SHN par rapport à la démographie du territoire.
- La répartition des sportifs inscrits sur listes ministérielles et licenciés dans la région au 1^{er} janvier 2022 met en avant la part importante de sportifs inscrits sur les listes Espoirs (SE) et collectifs nationaux (SCN). Avec 561 sportifs listés, les espoirs représentent à eux seuls 52 % des sportifs listés en région.
- Les sportifs de haut niveau (SHN) se concentrent principalement sur 3 départements (Nord, Somme et Pas-de-Calais). 85,45 % des SHN en activité sont licenciés dans un club de ces départements.

PART DES LICENCIÉS EN HAUTS-DE-FRANCE PAR CATÉGORIE DE LISTES MINISTÉRIELLES EN 2022



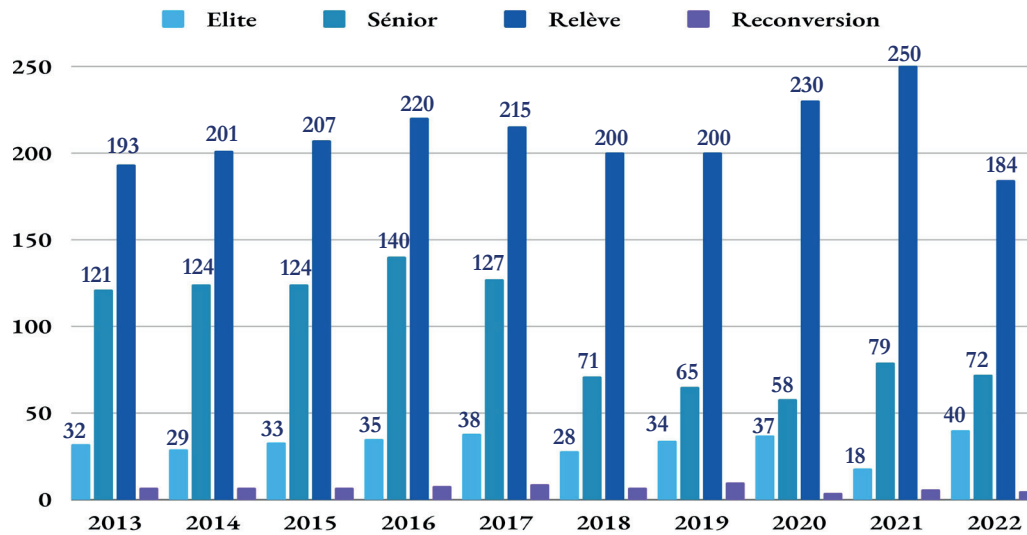
Portail de Suivi Quotidien du Sportif (PSQS), 2022.

EVOLUTION DES SPORTIFS DES HAUTS-DE-FRANCE SUR LISTES MINISTÉRIELLES DE 2013 A 2022



Portail de Suivi Quotidien du Sportif (PSQS), 2022.

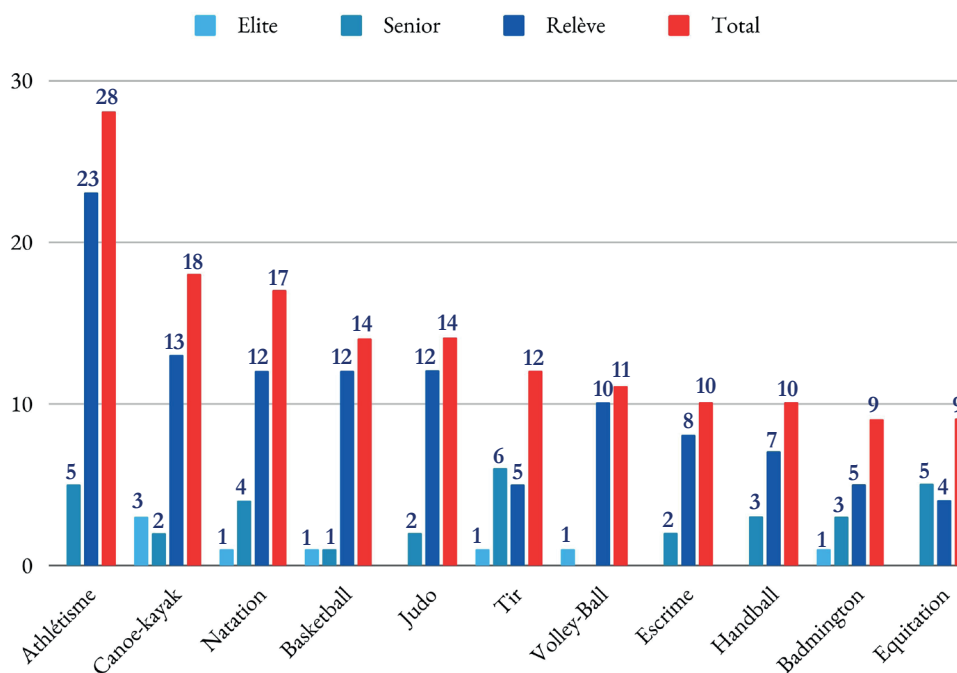
EVOLUTION DU NOMBRE DE SPORTIFS DE HAUT NIVEAU PAR CATÉGORIE DE 2013 A 2022



Portail de Suivi Quotidien du Sportif (PSQS), 2022.

Des disciplines fortes émergent en région dès lors qu'on analyse la concentration des sportifs de haut niveau dans les fédérations unisport olympiques. En 2020, 9 fédérations olympiques comptent plus de 10 SHN listés en région.

TOP 10 DES FÉDÉRATIONS OLYMPIQUES LES PLUS REPRÉSENTATIVES (2020)



Portail de Suivi Quotidien du Sportif (PSQS), 2020.

Les résultats sportifs aux Jeux olympiques et paralympiques

88 sportifs de la région Hauts-de-France ont participé aux Jeux olympiques entre 2004 et 2020 pour un total 111 qualifications (avec une moyenne stable de 22 sportifs par olympiades). 21 médailles ont été obtenues par des sportifs de la région entre 2004 et 2021 (sport les plus pourvoyeurs : cyclisme sur piste, natation, boxe). Si le nombre de médailles obtenues et le nombre de qualifications est resté stable au cours des 4 olympiades qui précèdent celles de Tokyo (4 à 6 médailles en moyenne), les résultats aux derniers Jeux olympiques ont été, comme au niveau national, plus faibles.

Olympiades	Tokyo 2020	Rio 2016	Londres 2012	Pékin 2008	Athènes 2004
Nombre de sportifs qualifiés	22	20	24	20	26
Nombre total de médailles	1	5	5	4	6
(médailles/qualifiés)	4,5%	25%	21%	20%	23%
Médailles d'or					
Médailles d'argent					
Médailles de bronze					
Finalistes	8	6	8	10	7

29 sportifs de la région ont participé aux Jeux paralympiques entre 2004 et 2020, représentant au total 46 qualifications pour une moyenne relativement stable de 9 sportifs par paralympiade. 25 médailles paralympiques ont été obtenues sur cette même période. Avec 7 médailles obtenues à Tokyo dont 3 en or, la région signe son meilleur résultat aux Jeux paralympiques depuis Athènes 2004.

Olympiades	Tokyo 2020	Rio 2016	Londres 2012	Pékin 2008	Athènes 2004
Nombre de sportifs qualifiés	15	8	8	9	6
Nombre total de médailles	7	1	4	4	9
(médailles/qualifiés)	46,5%	12,5%	50%	44,4%	66,7%
Médailles d'or					
Médailles d'argent					
Médailles de bronze					
Finalistes	10	9	7	7	5

Structures d'accueil sur le territoire

Chaque PPF se décline sur deux olympiades, soit 2017-2024 pour celle en cours.

National	Hauts-de-France
894 structures 17 770 sportifs	65 structures 1230 sportifs (7% du volume national)
programme excellence 317	programme excellence 19
programme accession 577	programme accession 46

65 structures sont comprises dans les PPF en Hauts-de-France pour la saison 2020/2021, dont 46 programmes d'accèsion et 19 programmes d'excellence réparties dans 29 fédérations. Sont identifiés : 9 structures féminines, 15 structures masculines et 41 structures mixtes. La concentration de structures accession (correspondant à 8 % de la part nationale) confirme le statut de la région de terre de formation et d'émergence (*Ministère chargé des sports, cartographie PPF, 2020-2021*).

Ces structures peuvent accueillir des sportifs non listés mais aussi des sportifs listés non licenciés en région. Aussi, en 2020, 70 sportifs non-licenciés en région Hauts-de-France se préparaient dans l'une des structures des projets de performances fédéraux (PPF) implantées en région.

L'effectif des internes au CREPS de Wattignies est en augmentation de plus de 43% depuis 2012/2013. Celui-ci accueille 5 structures d'excellence et 5 structures d'accèsion (dont 1 centre de formation de club professionnel). Depuis l'été 2021, le CREPS est doté d'une nouvelle résidence de haute qualité lui permettant de proposer une offre d'un standing supérieur.

Rayonnement de la région par la présence de plusieurs clubs professionnels

- En 2020, 493 sportifs sous convention de formation (dont 9 inscrits sur listes ministérielles), dans 14 CFCP répartis sur 5 fédérations.
- Une vingtaine de club dans 5 sports professionnels (basket, football, handball, volley-ball et hockey sur glace)

Suivi socio-professionnel

92% des sportifs de haut niveau du territoire sont en formation ou salariés. Parmi eux, près de 70% suivent une formation et 23% sont en situation d'emploi. 8% des sportifs de haut niveau se consacrent uniquement à leur pratique sportive .

Sont observées néanmoins des difficultés pour une majorité de sportifs concernant la poursuite et la réussite de leur double projet d'excellence sportive et scolaire ou d'insertion professionnelle. Cela se matérialise notamment par l'abandon pour un grand nombre du projet sportif (principalement niveau Espoirs ou Relève) au niveau du passage de l'enseignement secondaire au supérieur ou à l'accès à un emploi.



© CREPS de Wattignies, 2019/Frédéric Blanmbomme - Région Hauts-de-France

Une nouvelle organisation du sport de haut niveau

Dans le cadre du transfert de la compétence haut niveau vers les CREPS (cf. *réforme de l'organisation territoriale de l'Etat*) et du déploiement de la stratégie « Ambition Bleue » portée par l'Agence nationale du Sport, une nouvelle organisation du sport de haut niveau s'installe en Hauts-de-France.

Avec cette nouvelle stratégie, les fonctions du Centre de ressource, d'expertise et de performance sportive (CREPS) sont renforcées :

- Une Maison régionale de la performance (MRP) est mise en place au sein de la région. Adossée au CREPS, la MRP constitue un « guichet unique » et vise à accompagner de façon adaptée les sportifs et entraîneurs de haut niveau ainsi que les structures d'accès au territoire. Les MRP visent à proposer un suivi complet et personnalisé à 360°, des sportifs, au service de la haute performance et coordonnent l'ensemble de l'écosystème territorial.
- Les 4 axes d'actions des MRP sont fixés au plan national : optimisation de la performance, environnement socio-professionnel, analyse de la performance et accompagnement paralympique. Le rôle des MRP est de construire un catalogue de solutions adaptées aux besoins des sportifs et des entraîneurs sur l'ensemble de ces axes d'intervention.

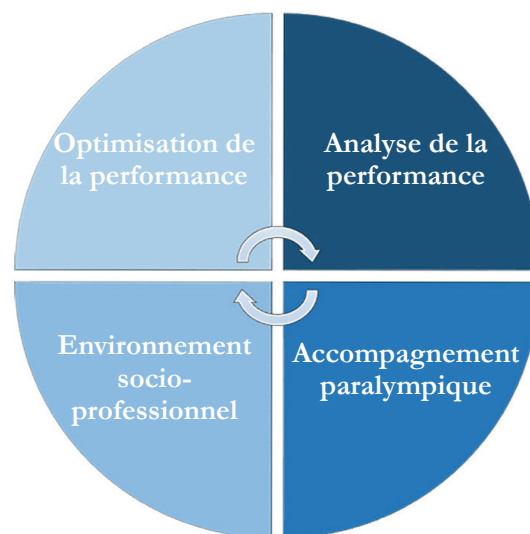
/ LE NOUVEAU MODÈLE

STRUCTURATION & FINANCEMENT DU SPORT DE HAUT NIVEAU & HAUTE PERFORMANCE PAR L'AGENCE



Source : *Ambition bleue- Pour une France performante aux JOP 2024, AnS, 2021*

SCHÉMA SYNTHÉTIQUE DES MISSIONS MRP



© Erika Sanzean, 2021 / Michael Lachant - Région Hauts-de-France

SPORT ET HANDICAP

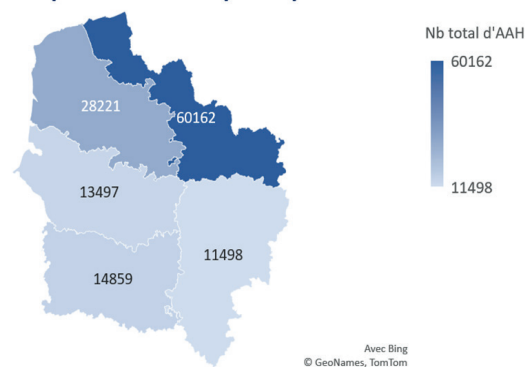
Selon l'INSEE, on compte entre 10 et 12 millions de Français (18% de la population nationale) en situation de handicap, dont 5 millions auraient entre 20 et 59 ans.

Les Hauts-de-France sont un territoire dont la population apparaît plus sévèrement touchée par le handicap, notamment en raison du passé industriel de la région, avec de nombreuses activités exposant les salariés à des troubles musculo-squelettiques (TMS). Bien qu'il soit difficile de quantifier le nombre de personnes concernées par le handicap, des analyses des données administratives liées à la reconnaissance du handicap permettent partiellement de situer la région. Toutefois, ces données ne portent que sur une sous-partie des personnes handicapées, bénéficiaires de prestations ou d'accompagnements. De nombreuses situations de handicap ne permettent pas l'accès à ces reconnaissances.

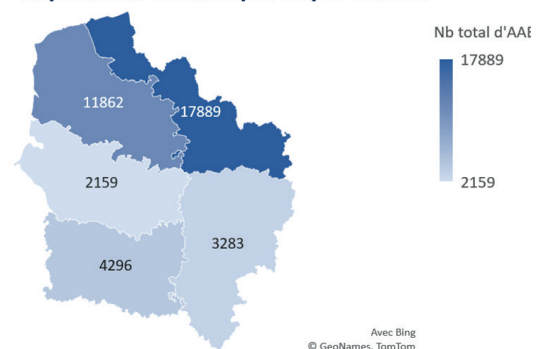
- La région compte, au 1^{er} janvier 2018, 128 237 personnes de 20 à 64 ans bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), soit 3,5% de la population régionale (contre 3% à l'échelle nationale). La part d'allocataires de l'AAH est plus élevée dans le Nord et la Somme, avec une moyenne supérieure à 2,9 allocataires pour 100 habitants âgés de 20 ans ou plus (*DRESS*).
- 39 489 enfants sont bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), dont 75% sont situés dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais (*DRESS*).
- 33 081 personnes sont bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), dont plus de 24 000 bénéficiaires ont moins de 60 ans (soit 73%) (*DRESS*).
- Plus de 1200 établissements et services médicaux-sociaux (ESMS) sur le territoire (*FINESS*).

Par ailleurs, 29 823 élèves en situation de handicap sont scolarisés en classe ordinaire pour l'année scolaire 2019/2020, soit 11,5% des effectifs nationaux. 9 958 élèves en situation de handicap sont scolarisés au travers des dispositifs Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS), permettant aux élèves en situation de handicap de poursuivre des apprentissages adaptés, d'acquérir des compétences scolaires, mais aussi de favoriser la socialisation primaire (*MENJS-MESRI-DEPP et MNJS-DGESCO, 2019/2020*).

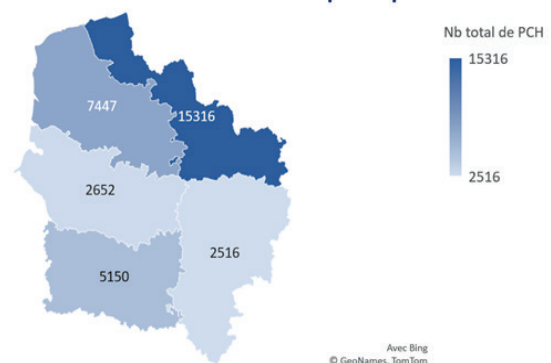
Répartition d'AAH par département



Répartition d'AEEH par département



Répartition des bénéficiaires de la PCH par département



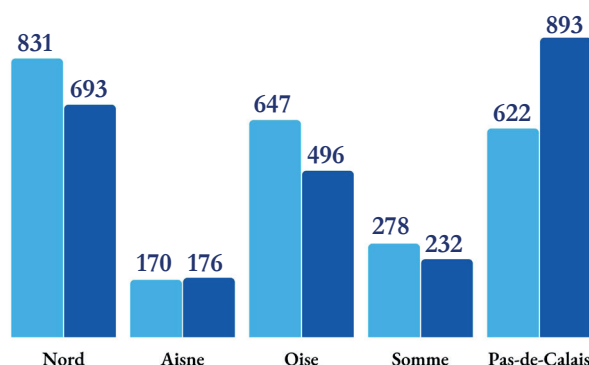
La pratique sportive des personnes en situation de handicap (PSH)

La mise aux normes des équipements depuis les années 2000, notamment du fait des évolutions réglementaires, a favorisé l'ouverture de la pratique, tant dans les Hauts-de-France que sur le reste du territoire. La pluralité des situations de handicap (handicap moteur, sensoriel, psychique, déficience intellectuelle, spectre de l'autisme, multi-handicap) et les options possibles pour la pratique sportive encadrée ou libre rendent toutefois le diagnostic difficile à réaliser.

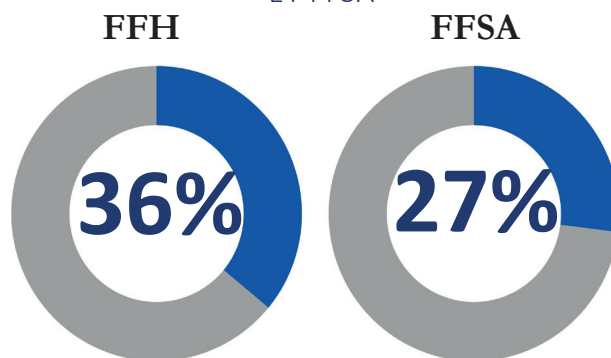
Si peu d'études spécifiques existent, il est acquis qu'encore peu de PSH pratiquent de manière régulière une activité physique et sportive, dont les effets positifs sont pourtant régulièrement démontrés. En France, 48% des personnes en situation de handicap ne pratiquent pas une activité physique et sportive contre 34% de la population générale (*Stratégie Nationale Sport Handicap 2020-2024*). Au niveau fédéral, la pratique sportive licenciée est traditionnellement proposée par deux fédérations spécifiques : la Fédération Française Handisport et la Fédération Française de Sport Adapté. Plusieurs fédérations sportives agréées bénéficient également de la délégation pour proposer des activités adaptées dans diverses disciplines. Hors FFH et FFSA, il est cependant difficile d'identifier l'ensemble de la pratique parasportive, notamment en raison de l'absence de distinction lors de la prise de licence.

La Fédération Française Handisport et la Fédération Française de Sport Adapté comptent respectivement 2 548 et 2 490 licenciés en Hauts-de-France en 2020 qui peuvent exercer leur discipline dans 120 et 99 clubs affiliés. Les jeunes de moins de 20 ans et les femmes apparaissent sous représentés parmi les pratiquants (*INJEP-MEDES 2020*)

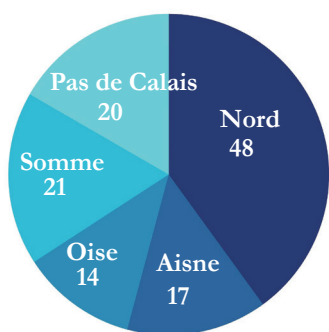
NOMBRE DE LICENCES FFH ET FFSA PAR DÉPARTEMENT (2020)



PART DE FEMMES LICENCIÉES SEIN DE LA FFH ET FFSA

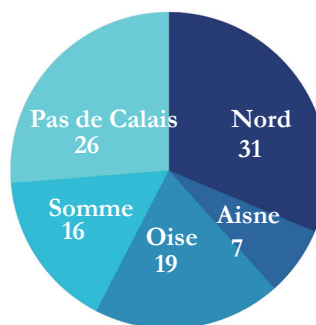


NOMBRE DE CLUBS FFH PAR DÉPARTEMENT



INJEP-MEDES 2020, données au 28/07/2021

NOMBRE DE CLUBS FFSA PAR DÉPARTEMENT



INJEP-MEDES 2020, données au 28/07/2021

Les principaux freins identifiés

Par un raisonnement nécessairement limitatif, en considérant que tous ces licenciés sont en situation de handicap, on obtient un ratio de 3 licenciés dans les fédérations spécifiques pour 100 allocataires de l'AAH + AEEH, alors que ces allocations ne couvrent pas toute la population en situation de handicap.

De nombreux freins ont été détectés dans *l'état des lieux des pratiques sportives en faveur des personnes en situation de handicap des Hauts-de-France – CPSF*.

Ils sont liés à des problématiques d'accessibilité à l'offre sportive mais et tiennent également à des problématiques d'information, de coût et de formation :

- offre insuffisante dans le territoire ou peu adaptée aux attentes et rythmes de vie des individus ;
- accès aux infrastructures et aux créneaux de pratique encore difficile dans certains territoires ;
- problématiques liées au transport sur site ;
- méconnaissance de l'écosystème ;
- absence de sensibilisation des pratiquants eux-mêmes sur le fait qu'il est possible, malgré leur handicap, de pratiquer une activité sportive ;
- prix du matériel ;
- formation des encadrants.

Les personnes présentant un certain type de handicap (sensoriel, pluri-handicaps, troubles du spectre autistique...) rencontrent des freins plus importants encore. En outre, le problème de « désinstitutionnalisation » de certaines personnes en situation de handicap peut accentuer l'écart entre l'offre sportive locale et son public.

Des évolutions majeures sont observées ces dernières années dans la prise en compte des situations de handicap variées. Le renforcement de l'accessibilité aux pratiques sportives pour les PSH est devenu un enjeu important des politiques sportives. Des ambitions fortes existent, renforcées par l'échéance des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Aux côtés des fédérations spécifiques, engagées et structurées de longue date en région, d'autres fédérations proposent des activités dédiées. De nombreux acteurs du territoire (du milieu associatif, du champ de l'économie sociale et solidaire) ont également développé une offre d'activité physique adaptée. En parallèle, les acteurs publics, État et collectivités territoriales en tête, ont élaboré des politiques publiques fortes dédiées au développement et à la valorisation du sport pour les personnes en situation de handicap.

Le *CPSF* met ainsi en avant plusieurs points clefs pour favoriser le développement de la pratique des personnes en situation de handicap (*Etat des lieux des pratiques sportives en faveur des personnes en situation de handicap des Hauts-de-France, 2021*) :

- une meilleure compréhension et communication autour de l'écosystème des parasports ;
- un meilleur accompagnement des personnes en situation de handicap, notamment au regard des freins à la pratique identifiés ;
- une meilleure collaboration entre les différents acteurs du territoire afin de développer des synergies et limiter la méconnaissance d'information ;
- le renforcement du développement d'une offre de pratique adaptée au territoire, afin de renforcer le maillage territorial et favoriser l'accès des personnes en situation de handicap à de nouvelles pratiques ;
- le besoin de formation, afin de renforcer la structuration de l'écosystème parasportif, mais aussi pour que le handicap soit mieux pris en compte dans les politiques sportives locales.

SPORT ET SANTÉ

L'impact du sport pour la santé

Le « sport-santé » recouvre, selon le Ministère des sports, la pratique d'activités physiques ou sportives qui contribuent au bien-être et à la santé du pratiquant, conformément à la définition de la santé par l'organisation mondiale de la santé (OMS) : physique, psychologique et sociale.

Les bienfaits d'une pratique sportive régulière sont nombreux. On estime à 3 ans le gain en espérance de vie d'une pratique régulière (15 minutes par jour ou 92 minutes hebdomadaires) (*SportEco – Activité physique et sportive, santé et qualité des finances publiques – Janvier 2018*).

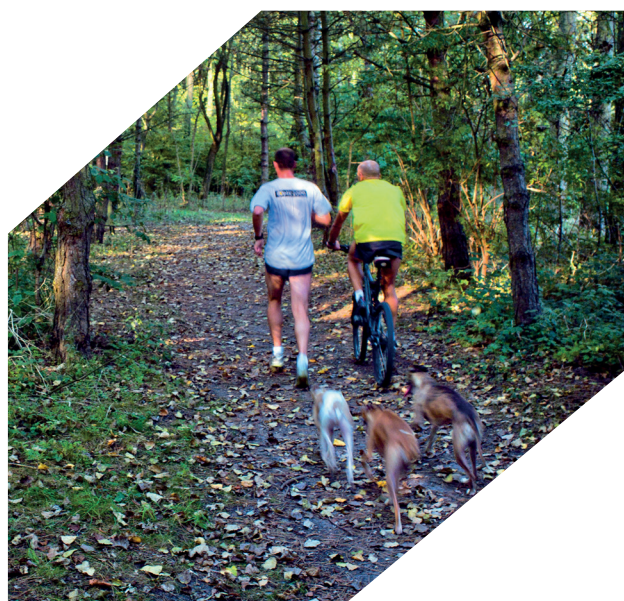
Les 3 types de prévention selon l'OMS

La prévention est, selon l'OMS en 1948, « l'ensemble des mesures visant à éviter ou réduire le nombre et la gravité des maladies, des accidents et des handicaps ».

- **La prévention primaire** regroupe l'ensemble des actes visant à diminuer l'incidence d'une maladie dans une population et à réduire les risques d'apparition. Sont ainsi pris en compte la prévention des conduites individuelles à risque comme les risques en terme environnementaux et sociétaux.
- **La prévention secondaire** cherche à diminuer la prévalence d'une maladie dans une population et recouvre les actions, en tout début d'apparition, visant à faire disparaître les facteurs de risques.
- **La prévention tertiaire** vise à diminuer la prévalence des incapacités chroniques ou récidives dans une population et de réduire les complications, invalidités ou rechutes consécutives à la maladie.

L'activité physique influe de manière très positive sur la santé des personnes âgées, en retardant certains processus délétères liés au vieillissement. De même, elle permettrait de préserver un degré de qualité de vie tout au long de l'avancée en âge. En contribuant au maintien de la fonction musculaire, l'activité physique permet de réduire le risque de chutes et de retarder l'entrée dans la dépendance. Enfin, la pratique d'une activité physique et sportive agit sur la santé mentale en contribuant au bien-être général (baisse du niveau de stress, rapport au corps, participation active à la vie sociale).

Dans son rapport de 2011, la Haute Autorité de Santé (HAS) reconnaît l'activité physique et sportive comme une thérapie non médicamenteuse. La pratique d'une activité physique et sportive est un déterminant de santé qui favorise l'adoption de comportements plus actifs. Elle contribue au « bien vieillir » et prévient l'apparition et l'aggravation de pathologies chroniques : diabète de type 2, hypertension artérielle, hypercholestérolémie, maladies cardiovasculaires, cancer. De plus, la pratique de l'activité physique permet d'améliorer l'état clinique, de réduire les complications et les risques de récidives de plus de 26 pathologies chroniques.



© Plan forêt/Jean-Luc Cornu - Région Hauts-de-France

Une vigilance à porter sur les indicateurs de santé de la population en Hauts-de-France

Sur la période 2006-2013, la mortalité était supérieure de 20% dans les Hauts-de-France par rapport aux valeurs nationales, pour les hommes comme pour les femmes. Il s'agit également de la région la plus concernée par les deux premières causes de mortalité que sont les cancers et les maladies de l'appareil circulatoire. Cette surmortalité se traduit par une espérance de vie de 2,8 ans inférieure à celle de la France chez les hommes et de 2,1 ans chez les femmes.

- La région est une des plus touchées par les maladies cardio-neurovasculaires avec une mortalité prématurée de +45% par rapport à la moyenne nationale (PRS 2018-2023 - ARS Hauts-de-France).
- Elle est également davantage touchée par le diabète, dont les chiffres sont en constante augmentation. Entre 2007 et 2014, le taux de mortalité lié au diabète a augmenté de 27% chez les hommes et de 44% chez les femmes (Diagnostic territorialisé des Hauts-de-France, 28 février 2019 - ARS, OR2S).
- Le taux de personnes obèses ou en surpoids est supérieur en Hauts-de-France en comparaison à la moyenne nationale. En 2017, 52,4% des habitants de la région de plus de 18 ans étaient en surpoids et 20% en situation d'obésité. Cette situation touche l'ensemble des catégories d'âge ; elle est globalement homogène sur le territoire (Nutrition santé 2017 - ARS Hauts-de-France, OR2S).
- En 2018, la région Hauts-de-France présentait plus de 1,2 million d'habitants en affections de longue durée (ALD), soit 20,5% de la population régionale, contre 17% de la population nationale (PRS 2018-2023 - ARS Hauts-de-France).



1 adulte sur 2 en surpoids

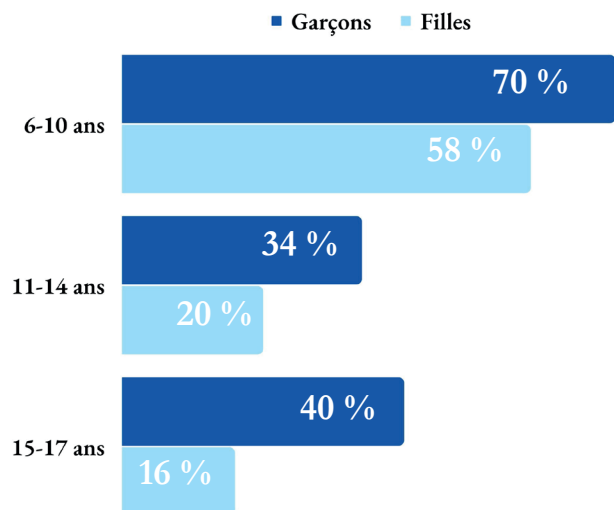
Une sédentarité préoccupante au niveau national



n'atteignent pas les recommandations d'activité physique de l'OMS

L'ANSES indique dans son avis du 15 février 2022, que 95% de la population adulte serait exposée à un risque de détérioration de la santé par manque d'activité physique et excès de sédentarité. En Europe, cette inactivité serait responsable à elle seule de 10% des décès. En 40 ans, les collégiens auraient perdu 25% de leur capacité cardiovasculaire (Fédération Française de Cardiologie - 15-02-2016).

ATTEINTE DES RECOMMANDATIONS D'ACTIVITÉ PHYSIQUE JOURNALIÈRE (60MN/JOUR) ENQUÊTE ESTEBAN 2014-2016



D'après l'enquête *Nutrition Santé 2017-ARS Hauts-de-France 2017, OR2S*, un peu plus de 40% des habitants des Hauts-de-France âgés de 18 à 75 ans déclarent être en position assise ou allongée plus de quatre heures par journée d'éveil. En outre, en considérant l'ensemble de la population régionale, un cinquième est à la fois considéré comme sédentaire et ne pratique pas l'équivalent de 30 minutes de marche rapide chaque jour.

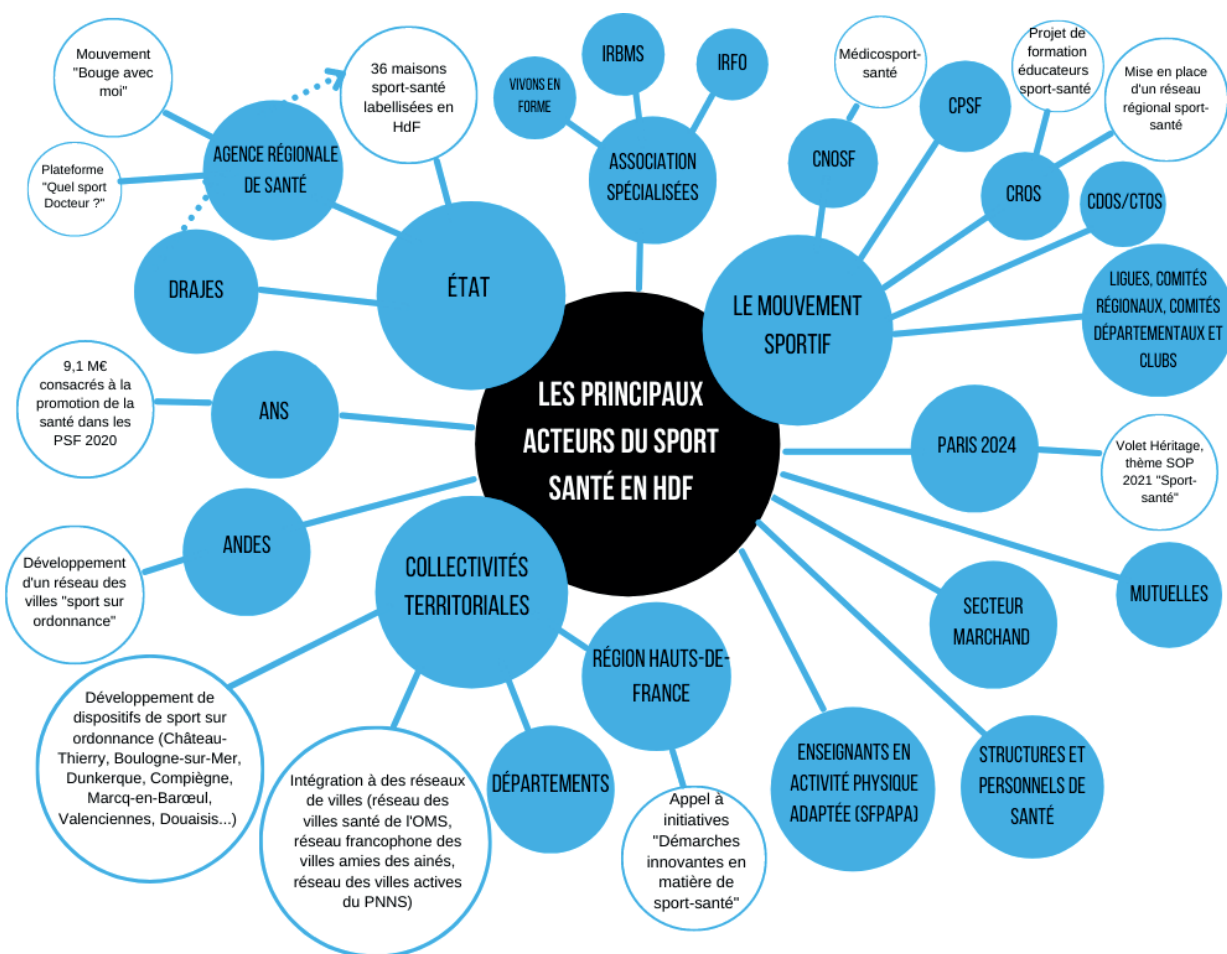


2 adultes sur 5 en Hauts-de-France déclarent être assis ou allongés plus de 4 heures par jour

L'état de santé d'une personne influe aussi sur sa capacité à faire du sport. Ainsi, les personnes en situation de handicap ou atteintes d'une maladie chronique, celles dont la mobilité est limitée par un problème de santé ou encore celles jugeant leur propre état de santé très mauvais pratiquent moins souvent une activité physique et sportive que celles en bonne santé.

De nombreux dispositifs mis en place

L'offre sport-santé s'est grandement développée ces dernières années sous l'influence de nombreux acteurs de plus en plus actifs : Etat, structures médicales et professionnels de santé, mouvement sportif, associations spécialisées, collectivités territoriales, secteur marchand, ou encore mutuelles. En lien avec la *Stratégie Nationale Sport-Santé 2019-2024*, un ensemble de mesures ont été prises, favorables au développement du sport-santé et du sport sur ordonnance sur le territoire régional.



PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES

Un premier bilan national

Depuis 2020, un important travail est mené sous l'impulsion du Ministère chargé des sports pour lutter contre les violences dans le sport (*Extrait du bilan de la cellule de traitement des signalements du ministère au 19 février 2021*) :

- 421 personnes sont mises en cause pour 387 signalements. 245 étaient des éducateurs sportifs (professionnels ou bénévoles). 89% des faits dénoncés concernent des violences sexuelles
- 48 fédérations sportives concernées
- 83% des victimes sont des femmes
- 82% des victimes étaient mineures au moment des faits et 63% avaient moins de 15 ans

Une stratégie de lutte contre les violences en cours de déclinaison dans les territoires

- Depuis 2019, un travail d'actualisation des outils pédagogiques existants sur la prévention des violences a été amorcé pour accompagner tous les acteurs du sport dans leur connaissance des dérives et leur sensibilisation (mise en ligne d'une boîte à outils, diffusion du kit de campagne « *Dans le sport Zéro Tolérance pour les violences* » « #Tous concernés » sur les violences faites aux enfants parmi lesquelles le harcèlement, les violences sexuelles et le bizutage).
- Fin 2019, la cellule SIGNAL-SPORTS a été créée au sein de la Direction des Sports, en charge du suivi et du traitement des signalements en lien avec des violences sexuelles.
- Les années 2020 et 2021 ont été marquées par la volonté d'impliquer davantage les fédérations par la désignation de référents. Dans ce contexte, une vingtaine de ligues des Hauts-de-France ont identifié des référents volontaires et commencent à travailler sur la mise en place d'une stratégie régionale, accompagnées par plusieurs acteurs du territoire.



ZÉRO TOLÉRANCE POUR LES VIOLENCES

PARTAGE, ÉPANOUISSEMENT, RESPECT, ÉDUCATION : ICI, MON CLUB ET MA VILLE S'ENGAGENT

#TousConcernés

Pour que les violences sexuelles ne soient plus un tabou, car le sport est le lieu du vivre-ensemble et du respect d'autrui : il est important de ne pas banaliser, de ne pas sous-estimer, ni d'ignorer les signaux que mon enfant pourrait émettre. Soyons tous vigilants, assurons la sécurité physique et morale de nos enfants et accueillons leur parole.

- Accueillir tout le monde **sans discrimination**
- Respecter l'**intimité**, la **dignité** et la **pudeur** de chacune et de chacun
- Organiser et assurer la **surveillance** des déplacements
- Héberger **séparément** et en **sécurité** encadrants, sportives et sportifs
- Limiter les contacts physiques** adultes/enfants-jeunes à des gestes nécessaires à la pratique sportive
- Limiter les photos et vidéos** avec les enfants-jeunes aux seules activités du club
- Interdire le bizutage**



Ministère chargé des sports, Zéro tolérance pour les violences, #tous concernés, 2020.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

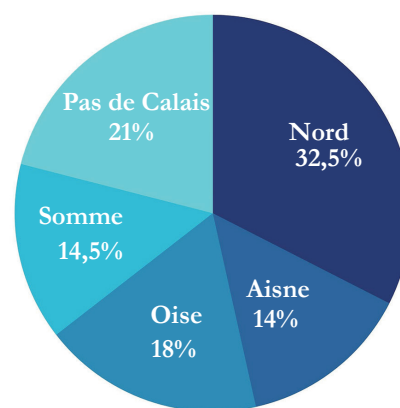
Les Hauts-de-France disposent d'un parc de plus de 24 700 équipements sportifs, soit 8% des équipements répertoriés en France métropolitaine. Avec un taux de 41,3 équipements pour 10 000 habitants, la région Hauts-de-France est moins bien dotée en équipements sportifs que le reste du territoire national (*Data ES - Data.Sports*).

La dotation en équipements sportifs est très hétérogène en fonction des territoires. Le Nord, département le plus peuplé de France dont près de la moitié de la population est localisée dans la métropole lilloise, regroupe plus de 40% de la population régionale et n'accueille que 32% des équipements sportifs. A l'inverse, le taux d'équipements pour 10 000 habitants des départements de l'Aisne ou de la Somme sont bien supérieurs au taux régional et au taux national, avec respectivement 67 et 65 équipements sportifs pour 10 000 habitants (*Datagouv/RES*).

De manière générale, le versant Nord de la région apparaît comme davantage carencé en équipements sportifs que le versant Sud, notamment en raison de la concentration élevée de population. Cette tendance s'observe également sur d'autres territoires urbanisés et densément peuplés à l'échelle nationale.

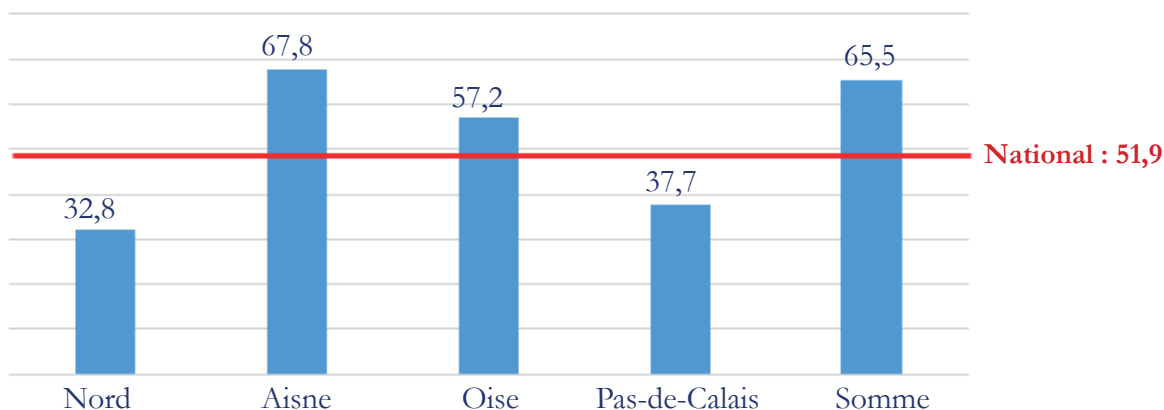
Dans ces territoires urbains et périurbains, on remarque souvent une saturation des équipements sportifs malgré leur nombre important. Le versant Sud de la région, moins densément peuplé, bénéficie globalement de taux d'équipements supérieurs aux moyennes régionales et nationales. Les zones rurales sont cependant pour la plupart confrontées à des enjeux d'accessibilité aux équipements sportifs.

PART DES ÉQUIPEMENTS PAR DÉPARTEMENT



Le taux d'équipements pour 10 000 habitants place la région au 10^{ème} rang des régions métropolitaines en nombre d'équipements rapporté à la population

TAUX D'ÉQUIPEMENTS POUR 10 000 HABITANTS PAR DÉPARTEMENT



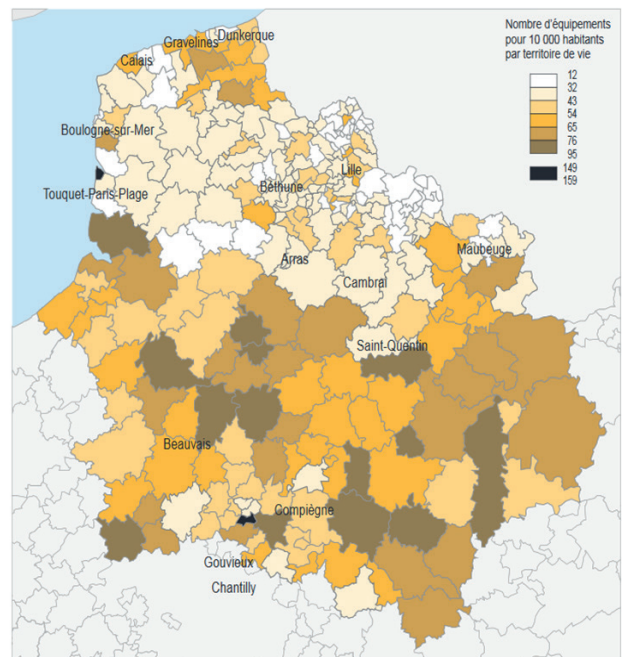
En moyenne, la densité d'équipements sportifs est plus haute sur le territoire régional qu'en France métropolitaine. En Hauts-de-France, on dénombre 7,7 équipements sportifs pour 10 km², contre 5,5 au niveau national. Néanmoins, les inégalités infra-régionales apparaissent dès lors qu'une analyse est portée sur des mailles territoriales plus petites (*Datagow/RES*) :

- 88% des bassins de vie du Pas-de-Calais ont un taux d'équipement pour 10 000 habitants inférieur à la moyenne nationale.
- 4 bassins de vie des Hauts-de-France figurent parmi les plus faiblement dotés de France (entre 21 et 24 équipements pour 10 000 habitants).
- Près de 25% des communes ne possèdent aucun équipement sportif, contre 22% en France métropolitaine, soit 948 communes en Hauts-de-France qui ne possèdent aucun équipement sportif.
- La densité d'équipements pour les communes disposant d'au moins un équipement est de 1 équipement au km². Elle s'étend de 0,03 équipements au km² pour le taux le plus faible à plus de 16 équipements au km² pour le taux le plus élevé.

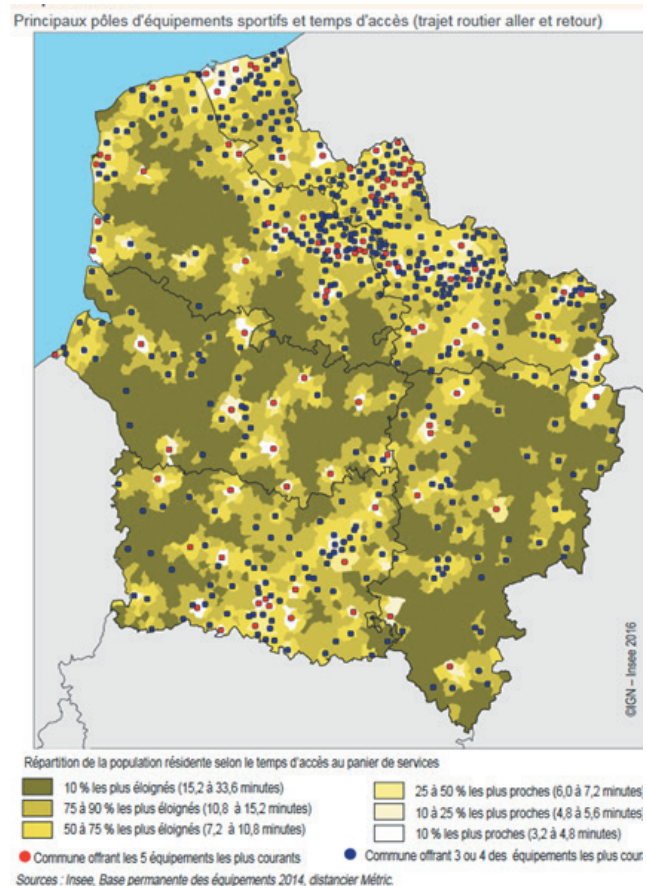
L'accessibilité et la capacité d'accueil

Accessibilité géographique : plus de 90% de la population régionale est à moins de 15 minutes (par voie routière) des équipements sportifs courants. Le temps nécessaire à la population pour accéder aux équipements les plus courants est plus court en Hauts-de-France que dans la plupart des autres régions françaises. Néanmoins, des disparités territoriales subsistent. Le temps d'accès aux équipements sportifs s'allonge sensiblement à mesure que l'on s'écarte des pôles de population et des zones urbaines. Le versant Sud (Sud-Est) de la région est particulièrement touché par les enjeux d'éloignement vis-à-vis de certains équipements structurants (*Insee - Analyse Hauts-de-France n°31*).

TAUX D'ÉQUIPEMENT PAR TERRITOIRE DE VIE



ACCESSIBILITÉ DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COURANTS



Accessibilité physique : l'accessibilité physique aux équipements par des personnes en situation de handicap peut être estimée au regard des déclarations des propriétaires, mais ne reprend pas les diagnostics et « Agendas d'Accessibilité Programmés » (AdAP). L'estimation fait état d'une situation similaire au plan national, avec 55% des équipements accessibles aux handicaps moteurs.

Capacité d'accueil des sportifs : en région, 98% des équipements sportifs sont ouverts toute l'année. 33% sont déclarés en accès libre, soit environ 8 000 équipements. Cette situation est comparable au plan national (35%), avec toutefois des disparités entre les départements.

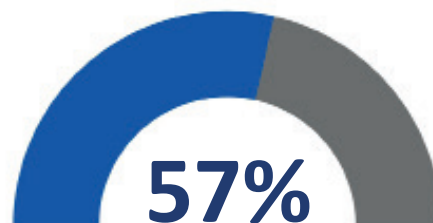
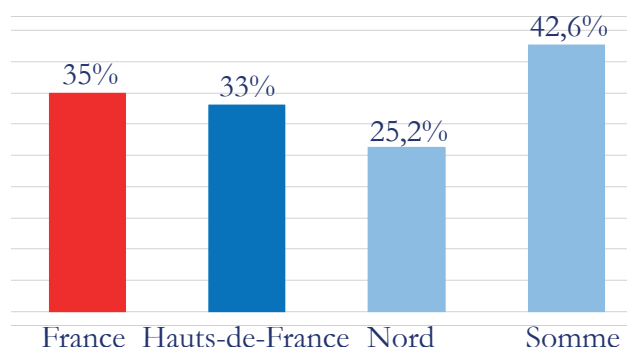
Un nombre important d'équipements sportifs au sein ou en dehors des établissements scolaires sont ouverts à la population scolarisée : plus de 10 000 équipements de la région (42%) sont utilisés par les scolaires, dont 4 655 équipements d'intérieurs (59%) et 278 bassins de natation en région (78%).

Grands évènements : les Hauts-de-France sont en capacité d'accueillir des compétitions et évènements sportifs de différents niveaux. L'accueil de grands évènements nécessite, entre autre, certaines jauges en tribunes qui entrent dans le champ de l'homologation préfectorale. 95 équipements d'intérieur ont des tribunes de plus de 500 places. 14 équipements découverts ont des tribunes de plus de 3 000 places.

Qualité des équipements : la région présente certaines caractéristiques comparables à la situation nationale en termes de moyenne d'âge des équipements ou de leurs aménagements annexes. 12% des équipements sportifs sont considérés comme des équipements récents, mis en service après 2005 (contre 14% en France métropolitaine). La région reste marquée par l'obsolescence de certains équipements : 47% ont été mis en service avant 1974.

Fonctionnalité des équipements : les communes sont, de loin, les principaux propriétaires (80%) et gestionnaires (75%) des équipements sportifs en région.

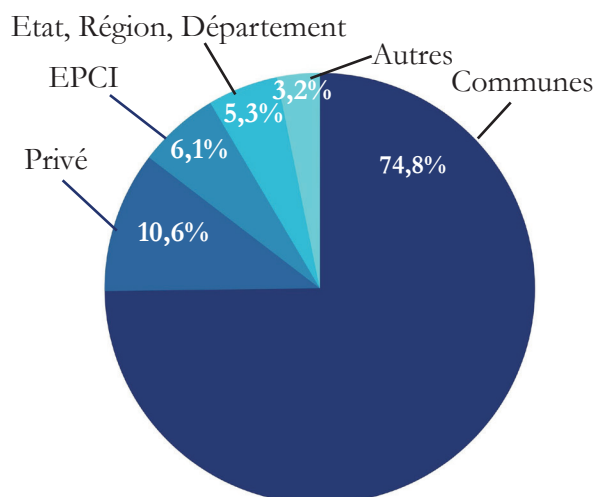
PART DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EN ACCÈS LIBRE



des équipements accueillent une pratique exclusivement associative

47% des équipements ont plus de 45 ans

GESTIONNAIRES D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EN HAUTS-DE-FRANCE



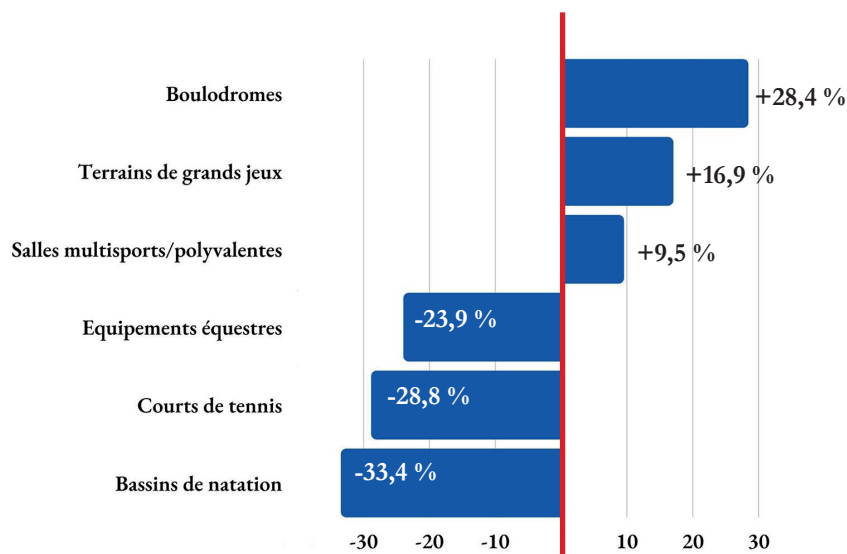
La typologie des équipements sportifs en Hauts-de-France

La typologie des équipements sportifs sur le territoire régional est relativement similaire à celle observée au niveau national. Les 10 principaux types d'équipements représentent toutefois 75% de la dotation totale d'équipements sur le territoire. En comparant le taux régional pour 10 000 habitants de certaines typologies d'équipements avec le taux national, on note d'importantes dotations en terrains de grands jeux (+16,97% par rapport au taux national) et en boulodromes (+28,4% par rapport au taux national). En revanche, la région est particulièrement marquée par un faible taux de bassins de natation. Rapporté à la population, le taux de bassins de natation pour 10 000 habitants est d'environ 30% en-dessous de la moyenne nationale, soit moins de 0,7 bassin pour 10 000 habitants (*Datagow/RES*).

DOTATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PAR TYPE D'ÉQUIPEMENT (EN %)



TAUX RELATIF D'ÉQUIPEMENTS PAR RAPPORT AU TAUX NATIONAL



L'offre et l'accessibilité des équipements sportifs dans les QPV

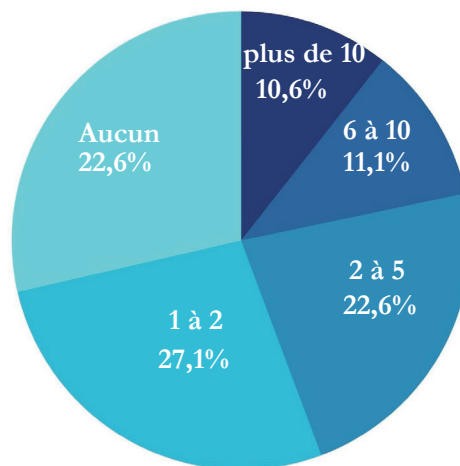
Les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) du territoire sont globalement peu équipés, avec 860 équipements sportifs pour plus de 667 000 résidents en QPV en Hauts-de-France, soit environ 12,8 équipements pour 10 000 habitants.

Comme à l'échelle du territoire, il existe de fortes disparités au sein des QPV. Plus d'un quartier sur quatre ne dispose d'aucun équipement sportif dans son périmètre immédiat (28,6%). Dans 50% des cas, seulement un à cinq équipements y sont localisés.

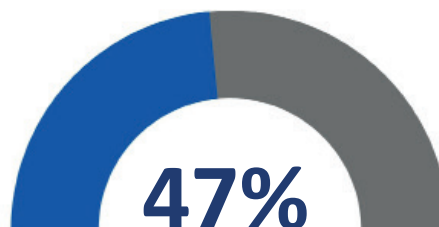
Une différence notable est observée en QPV en matière d'offre d'équipement en comparaison au reste du territoire régional : les terrains de grands jeux, les boulodromes et les courts de tennis ne sont pas les équipements les plus représentés. On retrouve principalement des plateaux EPS (19% des équipements en QPV dans la région), des salles ou terrains spécialisés (14,5%) et des salles multisports (13,5%).

Tous les quartiers prioritaires de la région ont un accès au minimum à un équipement de proximité. Malgré tout, on retrouve une hétérogénéité dans l'accessibilité selon le type d'équipements. Si plus de neuf habitants sur dix ont accès à une salle multisports ou un terrain de grand jeu, un tiers seulement de la population résidant en QPV a accès à un bassin de natation à moins de 15 minutes de marche (*DRJSCS, Zoom n°12 sur l'accessibilité des équipements sportifs dans les quartiers prioritaires des Hauts-de-France, 2020*).

NOMBRE MOYEN D'ÉQUIPEMENTS DANS LE PÉRIMÈTRE IMMÉDIAT DES QPV



DRJSCS, Zoom n°12 sur l'accessibilité des équipements sportifs dans les quartiers prioritaires des Hauts-de-France, 2020



Part des plateaux EPS, salles ou terrains spécialisés et salles multisports en QPV

Accessibilité (15 minutes à pieds maximum)			
	Nombre de quartiers ayant accès à l'équipement	Nombre de quartiers n'ayant pas accès à l'équipement	Part de la population des QPV estimée ayant accès à l'équipement
Au moins un des équipements de proximité	199 quartiers, dont 27 partiellement	0	98,84%
Salle multisports	197 quartiers dont 68 partiellement	2	93,05%
Terrain de grands jeux	192 quartiers dont 73 partiellement	7	91,50%
Salle spécialisée (dont salle de combat)	187 quartiers dont 98 partiellement	12	83,58%
Équipement d'athlétisme	154 quartiers dont 106 partiellement	45	55,99%
Court de tennis	144 quartiers dont 119 partiellement	55	40,23%
Bassin de natation	112 quartiers dont 92 partiellement	87	33,63%

Sources : RES Février 2019, Min. Sports ; INSEE Population légale 2016 ; ESRI Network Analyst NAVTEEQ Here

/ ENGAGEMENT ET BÉNÉVOLAT

Un territoire engagé

Le sport constitue le premier secteur d'activité associatif en France (24%). En 2021, le sport arrive également en première position des domaines dans lesquels les jeunes français s'engagent. 31% des jeunes indiquent donner de leur temps dans une association ou organisation en lien avec ce domaine.

Comme sur le plan national, le nombre de créations d'associations a baissé en région. Sur les 3 dernières années, le sport constitue le deuxième secteur le plus important des Hauts-de-France derrière la culture en termes de création d'associations. Avec une part de 18,8% des nouvelles associations créées contre 16,3% en France sur la même période, le sport apparaît comme l'un des secteurs d'activité associatif le plus dynamique de la région (*INJEP-Associations en région, repères et chiffres clés 2021*).

Bien qu'il n'existe pas de données précises sur le nombre de bénévoles sportifs en Hauts-de-France, des estimations existent au niveau national (*CDES, Le mouvement sportif, quels effets sur la société française et son économie, 2018*), desquelles on peut évaluer le nombre de bénévoles sportifs au sein de la région. 13 000 associations sportives des Hauts-de-France sont animées par environ 250 000 bénévoles, dont 110 000 dirigeants bénévoles.

Valorisation du bénévolat sportif en France

Hypothèse basse (smic) : 5,2 milliards d'euros

Hypothèse haute (salaire moyen) : 10,1 milliards d'euros

Nombre de bénévoles : 3,2 millions (162 000 clubs)

Nombre de participations bénévoles : 5,7 millions

Équivalent en emplois à temps plein : 274 000

Valorisation du bénévolat sportif en Hauts-de-France

Hypothèse basse (smic) : 416 millions d'euros

Hypothèse haute (salaire moyen) : 808 millions d'euros

Nombre de bénévoles : 250 000 (13 000 clubs)

Nombre de participations bénévoles : 456 000

Équivalent en emplois à temps plein : 21 650

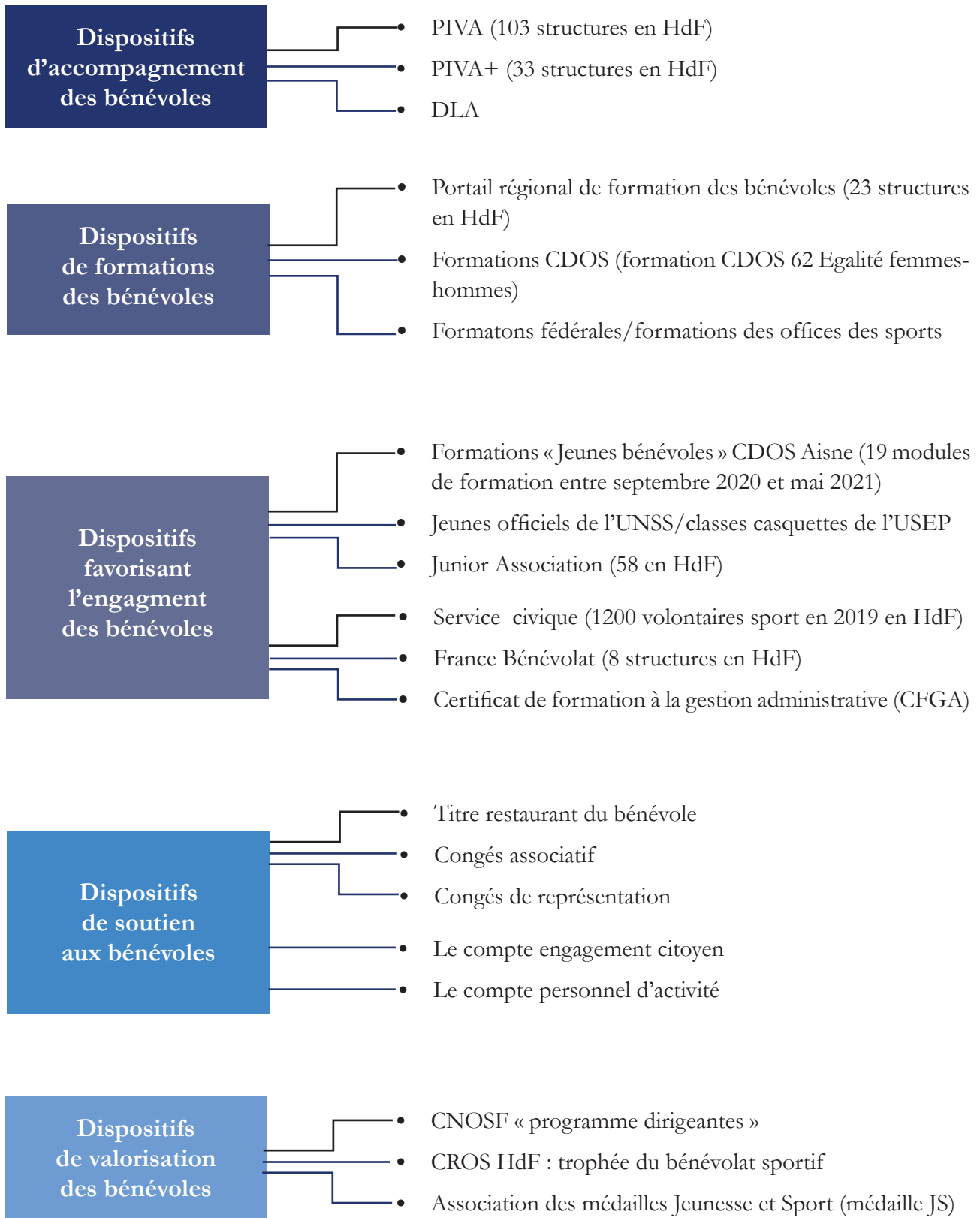
Vers une évolution du modèle d'engagement

Si l'engagement bénévole ne faiblit pas, la nature de cet engagement évolue : il est plus parcellaire, limité dans le temps et avec des attentes précises. Fidéliser les bénévoles devient un véritable enjeu pour les clubs, mais aussi pour les collectivités territoriales. Parmi les principaux sujets d'inquiétude, on retrouve : le nombre et la disponibilité des bénévoles engagés, la motivation des équipes dirigeantes et le renouvellement des dirigeants, dans un objectif de rajeunissement et de parité (*Recherche et Solidarité 2014, Le sport en France : repères, chiffres clefs et paroles d'acteurs*).

- Les associations sportives sont plus nombreuses à affirmer manquer de bénévoles, tout particulièrement de bénévoles réguliers. Des difficultés sont constatées dès lors qu'il s'agit de trouver des bénévoles qui souhaitent s'engager durablement dans les bureaux des associations. En effet, alors que la quête de responsabilités arrive en tête des motivations des nouveaux engagés (29%), en particulier parmi les jeunes, celle-ci retombe au point de n'être plus partagée que par 22% de ces mêmes bénévoles au bout de quelques années d'engagement (*Recherche et Solidarité, Le sport en France : repères, chiffres clefs et paroles d'acteurs, 2014*).
- Le sujet de la reconnaissance de l'engagement bénévole se pose également : plus de trois responsables sur quatre, tout secteur confondus, se disent insatisfaits de la promotion et de la valorisation de l'engagement bénévole en France. Ce taux d'élève à 85% pour les responsables sportifs (*Recherche et Solidarité 2014*).
- Les associations sportives sont caractérisées par un investissement fort de quelques bénévoles qui portent des responsabilités au quotidien. Le renouvellement des dirigeants, notamment dans un objectif de rajeunissement et de parité, apparaît limité. Toutefois, le sport est le domaine associatif comptant la plus faible part de président(e)s âgé(e)s de plus de 65 ans (18% contre 34% pour l'ensemble des secteurs). 10% ont moins de 35 ans (*CRDLA, Le sport en quelques chiffres, 2017*).
- Parallèlement, les postes de dirigeants sont toujours majoritairement dominés par les hommes, surtout dans le secteur du sport : 78% des associations sportives sont présidées par des hommes, contre 66% pour l'ensemble des associations (*CRDLA, Le sport en quelques chiffres, 2017*). Les responsables des associations sportives évoquent pourtant la volonté d'accueillir de nouvelles personnes dans les instances dirigeantes dans le but de renforcer ces dernières en mettant l'accent avant tout sur le rajeunissement de ces instances ainsi que sur la notion de parité hommes/femmes (citée par 38% des répondants dans le sport, contre 24% en moyenne).



DISPOSITIFS DE VALORISATION DE L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE SPORTIF EN HAUTS-DE-FRANCE



EMPLOI ET FORMATION

Les métiers du sport renvoient à un périmètre non totalement stabilisé du fait des mutations qui traversent ces activités. Historiquement attachés à de l'emploi public et associatif, ces métiers sont de plus en plus présents dans la sphère marchande (*Rapport de France Stratégie de 2019 « Vision prospective partagée des emplois et des compétences - les métiers du Sports »*).

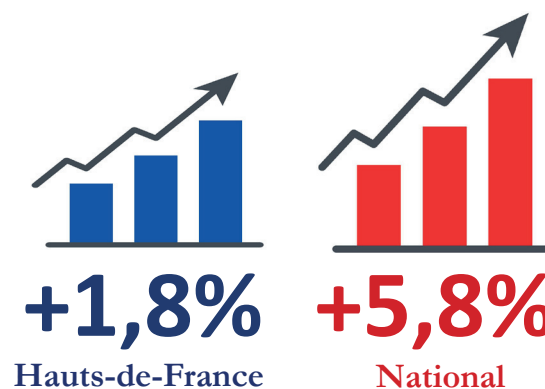
Le ministère en charge des sports quantifie l'emploi salarié dans le sport à partir de deux grandes catégories d'activités économiques. On trouve d'une part les activités principales du sport, repérées par cinq codes NAF : *enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs (8551Z)*, *gestion d'installations sportives (9311Z)*, *activités de clubs de sport (9312Z)*, *activités des centres de culture physique (9313Z)*, *autres activités liées au sport (9319Z)*. D'autre part, on retrouve les activités associées au sport qui correspondent à la fois à des activités « en amont » et « en aval », concourant essentiellement à la mise à disposition de biens ou de services nécessaires à la pratique du sport. Très hétérogènes, ces activités se rattachent aussi bien au secteur de l'industrie que des services.

Le secteur du sport emploie à lui seul plus de 16 000 salariés en région en 2017, soit 6,7% des effectifs nationaux du secteur. Ces activités ont progressé par rapport au recensement précédent. La filière est surtout portée par les activités « principales » du sport, qui concentrent 66% des emplois et 84% des établissements employeurs (*Insee, RP 2012 et 2017*).

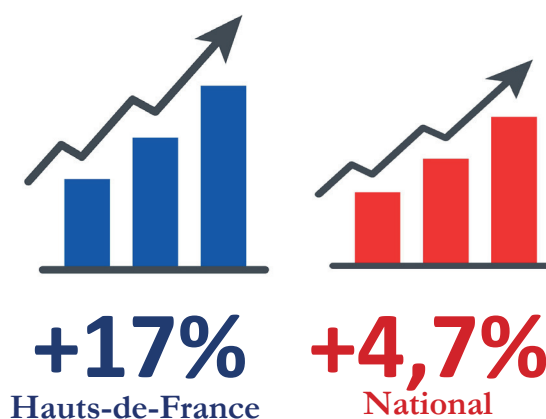
Alors que les effectifs ont progressé de près de 17% en région dans les activités amont ou aval associées au sport (portés par une hausse de l'emploi sur les activités de commerce de détail d'articles de sport), ils ont reculé dans les activités principales (- 4,3%). Une forte hausse des effectifs sur les activités des centres de culture physique (salles de sport) est toutefois observée (+76,10% en Hauts-de-France), témoignant d'une adaptation à l'augmentation de la pratique autonome, en salles.

Parmi l'ensemble des actifs des secteurs d'activité du sport en Hauts-de-France, on recense seulement 6 500 femmes, soit 33% des actifs en emploi sur les activités du sport en 2017. Malgré une légère progression, les emplois de la filière restent très largement exercés par des hommes.

PROGRESSION DES ACTIVITÉS DU SPORT ENTRE 2012 ET 2017



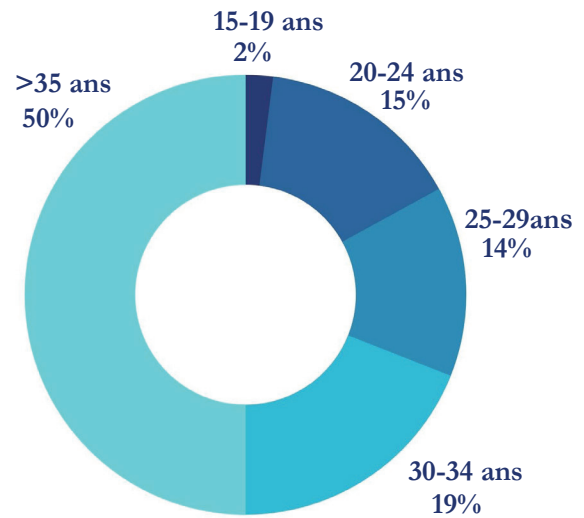
PROGRESSION DES ACTIVITÉS ASSOCIEES ENTRE 2012 ET 2017



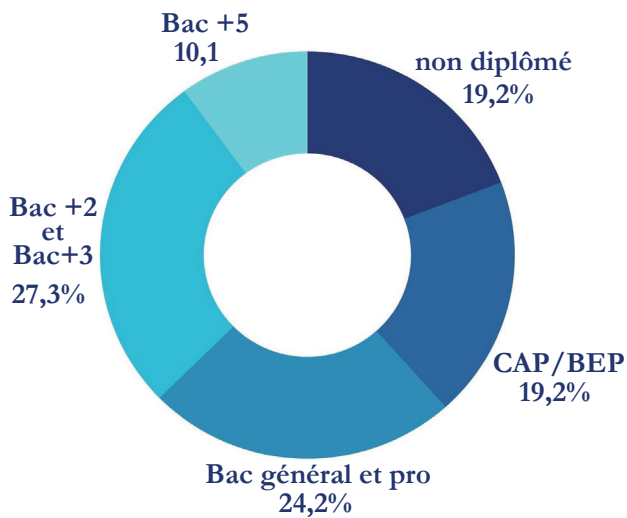
La filière est marquée par la forte présence de jeunes. 50% des actifs en emploi en région ont entre 16 et 34 ans. Le secteur du sport connaît en outre une augmentation du niveau général de formation de ses personnels. Les diplômés du supérieur sont de plus en plus nombreux (*Insee, RP 2017*).

La catégorie des moniteurs, éducateurs sportifs et sportifs professionnels représente la plus grande part des populations actives dans les activités du sport en région avec une part de 27% de l'ensemble des actifs.

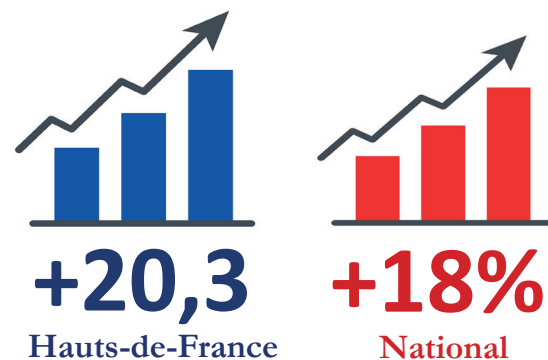
RÉPARTITION DES ACTIFS EN EMPLOI DANS LE SPORT EN FONCTION DE L'ÂGE



RÉPARTITION DES ACTIFS EN EMPLOI EN FONCTION DU NIVEAU DE DIPLOME



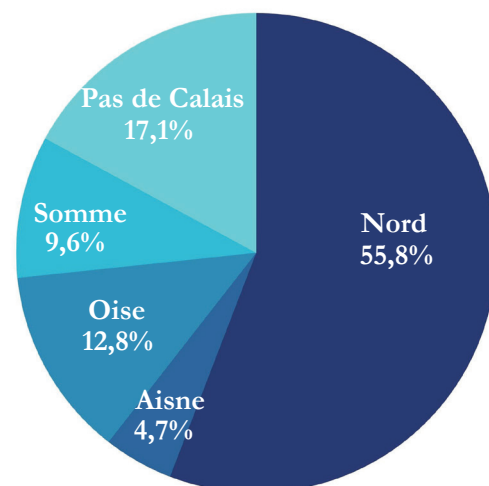
PROGRESSION DU NOMBRE D'EMPLOIS SALARIÉ PRIVÉ



L'emploi salarié du secteur privé est largement majoritaire au sein de la filière (plus de 80% de l'emploi salarié est privé) et connaît une dynamique très positive. 13 513 emplois salariés privés sont comptabilisés par l'ACOSS en 2019 sur les activités du sport en région.

Entre 2012 et 2019, l'emploi du secteur privé a progressé de 20,3%, une progression plus élevée qu'au niveau national. En outre, l'ensemble des départements des Hauts-de-France ont enregistré une progression. Le département du Nord enregistre la progression d'emplois la plus importante (+1 693 emplois entre 2012 et 2019, soit +28,9%).

PART ET ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ PAR DEPARTEMENT



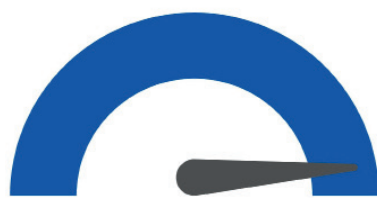
Etablissements pour les activités du sport en région

5 985 établissements étaient recensés dans les activités du sport en 2018, dont près de 84% dans les activités dites « principales ». Ce stock représente 4,9% du stock enregistrés pour la France métropolitaine (*REE-SIRENE 2018*).

- Le stock d'établissements employeurs a progressé de 28,2% sur cinq ans (+1 317 établissements entre 2013 et 2018). Une progression comparable à celle enregistrée sur la même période en France métropolitaine.
- Ce sont les activités principales du sport qui enregistrent les plus fortes progressions (+34% en région, et +30,2% en France). Les activités liées à l'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs ainsi que les activités de clubs de sport concentrent à elles deux plus de 63% des établissements de la filière en Hauts-de-France. Les activités des centres de culture physique enregistrent un doublement de leur stock d'établissements.
- 95% des établissements du sport en région comptent moins de 10 salariés. Par ailleurs, plus d'un établissement sur deux n'emploie aucun salarié : ce ratio est particulièrement élevé dans les activités de l'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs (90%).

	Année 2013	Année 2018	Evol. val	Evol. %
Région Hauts-de-France				
Activités amont ou aval associées au sport	899	935	+36	+4,0 %
Activités principales du sport	3 769	5 050	+1 281	+34,0 %
	4 668	5 985	+1 317	+28,2 %
France				
Activités amont ou aval associées au sport	17 005	18 431	+1426	+8,4 %
Activités principales du sport	78 547	102 293	+23746	+30,2 %
	95 552	120 724	+25172	+26,3 %

Source : REE, traitement AHDF 2020 2040



95%

des établissements de la filière comptent
moins de 10 salariés



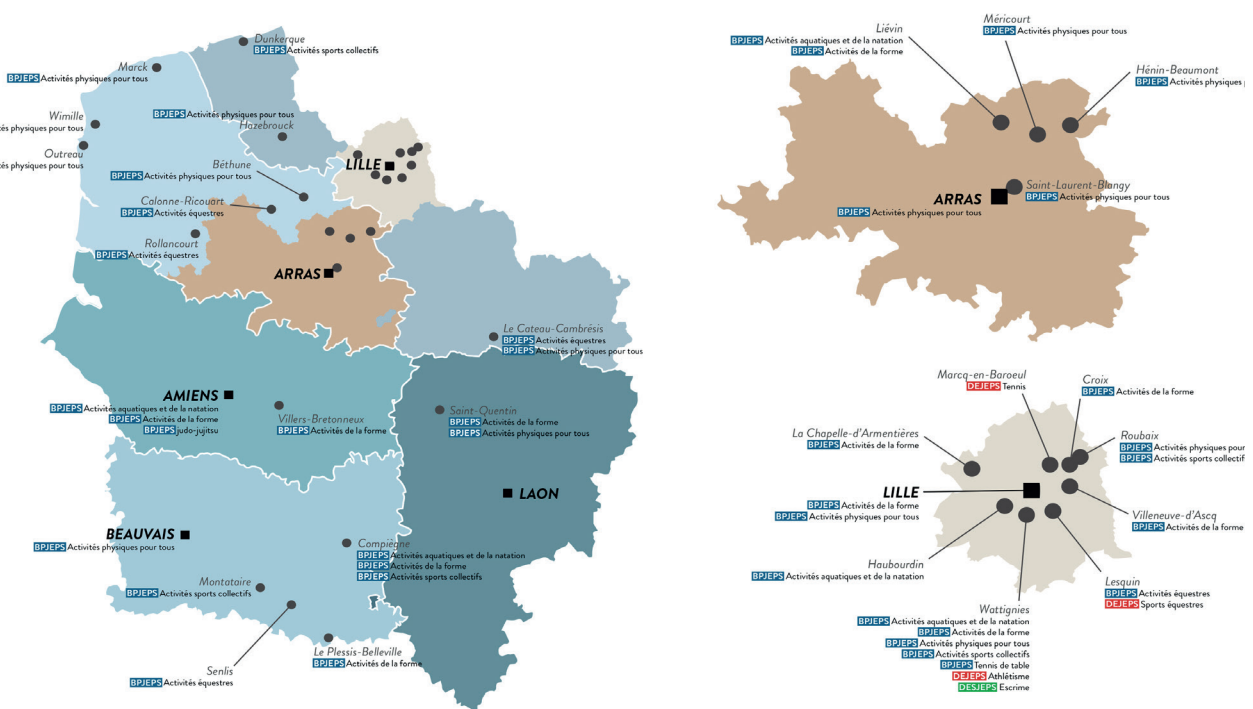
© Stab Vélodrome, Roubaix/Région Hauts-de-France.

La formation aux « principaux » métiers du sport

La formation aux métiers du sport s’organise en 3 grands ensembles : Les ministères chargés de la jeunesse et des sports propose des formations aux métiers de l’animation et de l’encadrement (BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, BAPAAT). Le Ministère de l’Education Nationale propose aussi une offre de formation via la filière STAPS. Enfin un dernier ensemble est composé des Certificats de Qualification Professionnelles (CQP) et titres à finalité professionnelle (TFP). En 2018, la DRJSCS a délivré 2 439 diplômes professionnels dans le domaine de l’encadrement sportif. 23 organismes de formation sont habilités par la DRAJES.

	Hauts-de-France	France métropolitaine	Part de la région/France
Diplôme de niveau V			
Brevet d’Aptitude Professionnelle d’Assistant Animateur Technicien (BAPAAT)	27	663	4,1%
Diplômes de niveau IV			
Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l’Education Populaire et du Sport (BPJEPS)	780	13 376	5,8%
BEES 1 ^{er} degré	1	2	50%
Brevet d’Etat Alpinisme, accompagnateur de moyenne montagne	0	1	0%
Diplômes de niveau III			
Diplôme d’Etat de la Jeunesse, de l’Education Populaire et du Sport (DEJEPS)	127	2370	5,4%
Diplôme de niveau II et III			
Diplôme d’Etat des Métiers de la Montagne (DEMM)	0	894	0%
Diplôme de niveau II			
Brevet d’Etat d’Educateur Sportif (BEES) 2 nd degré	0	5	0%
Diplôme d’Etat Supérieur de la Jeunesse, de l’Education Populaire et du Sport (DESJEPS)	46	662	6,9%
Autre diplôme			
Sciences et Technique des Activités Physiques et Sportives (STAPS)	1458	12450	11,7%

Source : DEEP (DUT et STAPS) ; Injep-Medes 2018.



Délégation régionale académique à la jeunesse, à l’engagement et aux sports des Hauts-de-France
20 Square Friant Les 4 Chênes - 80039 Amiens CEDEX 01
Tél. 03 22 33 89 00 - Fax : 03 22 33 89 33

Pôle Métiers de l’animation et du sport
drajes-pmas@region-academique-hauts-de-france.fr
http://hauts-de-france.drjcs.gov.fr

3.

COMMISSIONS

COMMISSION PRATIQUE SPORTIVE DES JEUNES



« Tum pribus consultus inu vir auderibus clem egeridiam omnita, fris. Tudest autem nos foracere fue paterudem, Palis, ex nihil tertus ilinare nesses em-priae esultusque cusque publis bonsultuus efectem, consum inatam nos fur pro efacchica tervis? At publiunu imisulesicae or arit vissi intemus, nequam adhument. Ebatusquit. Vo, esceroruntem condien atissensuam iam furbit L. Martales cotifec-tum non Italiae aur. Nu issed movil virmaio, cestiact telicaet videndum, qua re dere quam publis sedea su maciorum sulatuit, quam in remque tem, cludacci comandam iusus postratim primius, Catuus sultum hae, senit; Catuius re mac molis ineque fa-labere ilicae consula veres! Ares bondactum num ad condas condelicas iusa auterox sus confit. Marbem modit, quem ut virior la rei senatil nessum inite »Mi, sinctotas eum escium fugia nonseque digenima duciatis et omnitati volorum facea corates enihillabo. Et et mos dolore volonibus



ATOOUTS

- ◆ Une **région jeune**
- ◆ De **nombreux acteurs volontaires engagés** sur le territoire (associations sportives, associations omnisports, équipes EPS, collectivités, entreprises...)
- ◆ Un **fort tissu associatif**. Une **présence importante de jeunes parmi les licenciés** de la région.
- ◆ Des propositions de formation et de soutiens à la pratique par les **comités handisport et sport adapté**.
- ◆ Un **réseau de sport scolaire développé et structuré**. Un grand nombre de **sections sportives scolaires (SSS)** sur le territoire régional.
- ◆ **Des conventions signées** entre de nombreuses fédérations et le Ministère, mais aussi entre les clubs et les établissements de la région, permettant de **favoriser la pratique des élèves**.
- ◆ Un grand nombre de **sections sportives scolaires (SSS)** sur le territoire régional.
- ◆ Des **éducateurs sportifs**, qui interviennent directement auprès des jeunes dans certaines villes.
- ◆ Un grand nombre de jeunes sportifs de haut niveau s'entraînant dans la région, qui peuvent **susciter l'intérêt de la pratique chez les jeunes**.
- ◆ Une **région d'émergence** qui forme les futurs SHN.

OPPORTUNITÉS

- ◆ **Des espaces de pratique à valoriser** ou à mieux utiliser : un grand nombre de sites de sports de nature, une façade maritime importante, des équipements privés non exploités, les bassins mobiles, l'aménagement des cours d'écoles (design actif)...
- ◆ **Plusieurs dispositifs nationaux favorisant la pratique sportive des jeunes en club ou à l'école** : Pass'Sport, « Une école - Un club », appel à projet « 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école », dispositif national « savoir-nager », etc.
- ◆ Le développement de la **mobilité douce (ex : pistes cyclables)**
- ◆ Des **grandes compétitions sportives organisées sur le territoire** qui représentent un levier pour la pratique des jeunes (JOP Paris 2024, Coupe du monde de rugby 2023...)
- ◆ Les **dispositifs de pratique en famille** mis en place par certains clubs ou certaines collectivités
- ◆ Le **développement des pratiques libres et des pratiques digitales**, accéléré par la crise sanitaire
- ◆ La possibilité de **mobiliser des étudiants sur l'encadrement de la pratique**, notamment via le développement de l'apprentissage

FAIBLESSES

- ◆ Un **faible taux de pratique** en région, en particulier chez les jeunes en situation de handicap et dans les QPV
- ◆ Un **niveau de compétences sportives des élèves en baisse** ; des élèves de plus en plus sédentaires.
- ◆ **Trop d'enfants ne sachant pas nager**
- ◆ Un **trop faible taux d'écoles adhérentes à l'USEP** ; un **sport universitaire** peu développé
- ◆ Des **passerelles entre l'Education Nationale et le mouvement sportif insuffisamment développées** ; un manque de communication entre le monde scolaire et le monde fédéral
- ◆ Un manque de **sensibilisation auprès des familles** sur l'importance de la pratique
- ◆ Une inactivité physique qui **s'amplifie à l'adolescence** puis au **passage à l'âge adulte**, notamment chez les jeunes filles.
- ◆ Des **zones blanches** existent en termes d'**offres spécifiques ou adaptées**. La région est **déficitaire** en équipements sportifs, notamment en bassins de natation.
- ◆ Une **formation limitée** des professeurs des écoles sur l'EPS (dont le savoir nager)
- ◆ De **moins en moins de moyens pour former les jeunes aux métiers du sport**
- ◆ Des équipements sportifs rarement laissés en accès libre, ou fréquentés majoritairement par les garçons (ex : skate park)

MENACES

- ◆ Des **risques pour la santé des jeunes** en région, au regard du manque de pratique ; **un taux important d'élèves en surpoids**
- ◆ Un **désintérêt croissant** des jeunes pour la pratique traditionnelle
- ◆ **Des contraintes de temps** des étudiants pour pratiquer une activité physique
- ◆ Un **taux élevé de jeunes non scolarisés ou non diplômés** en région (pratique inégale selon la catégorie socio-professionnelle)
- ◆ **Le transport** pour accéder aux équipements (pour emmener les élèves à la piscine par exemple), qui coûte et réduit le temps de pratique
- ◆ Des **piscines en fin de vie**, qui pourraient fermer
- ◆ **La crise sanitaire a fortement impacté la pratique des jeunes**, entraînant un retard dans l'apprentissage (notamment pour le savoir nager) et une réduction de la pratique en club
- ◆ Un décalage entre les attentes du monde scolaire et celles du monde fédéral
- ◆ Une **accélération de la transformation** de l'offre vers les pratiques digitales, à laquelle il faut s'adapter
- ◆ **L'arrêt des aides de l'Etat et de l'ANS sur l'apprentissage.**


/ ENJEUX



ENJEU 1

Développer une culture de pratique sportive dès le plus jeune âge

Des pistes d'orientation :

- ▶ Inscrire l'activité physique comme un apprentissage fondamental (« Lire-Ecrire-Compter-Bouger »)
- ▶ Donner l'envie aux enfants de pratiquer dès le plus jeune âge, en s'appuyant sur le jeu et le plaisir dans la pratique sportive (cf. concept de littératie physique)
- ▶ Sensibiliser/mobiliser l'ensemble de la communauté éducative dès le plus jeune âge, en particulier les parents
- ▶ Mieux former les enseignants du primaire à l'EPS
- ▶ Développer la pratique familiale
- ▶ Proposer aux jeunes d'autres types de pratique, pas forcément centrés sur la compétition 

Pourquoi agir ?

Il existe un fort déterminisme de la vie physique jeune sur la vie physique adulte. Aussi, ceux qui persistent dans la pratique d'une activité physique tout au long de la vie sont ceux qui prennent du plaisir à pratiquer du sport dès le plus jeune âge. Elever le niveau d'éducation à la pratique sportive du point de vue de la motricité, des connaissances, de la relation psychologique et affective que les jeunes ont à l'activité physique apparaît dès lors comme un enjeu central pour promouvoir efficacement la pratique.

Adossé au concept de « littératie physique », se définissant par *« la motivation, la confiance, la compétence physique, le savoir et la compréhension qu'une personne possède et qui lui permettent de valoriser et de prendre en charge son engagement envers l'activité physique pour toute sa vie. »*, l'adoption de comportements sains et le développement d'une culture de pratique sportive dès le plus jeune âge s'inscrit dans une stratégie multi-niveaux. Tout en prenant compte l'évolution des modes de pratique, il faut pouvoir agir de manière transversale sur l'ensemble de la communauté éducative : les enseignants, les éducateurs des clubs, ou encore les familles, qui occupent un rôle primordial dans l'implication des enfants.



Innovation :

- **Répondre à l'évolution des modes de pratique des jeunes** : imaginer des modes de pratique différents pour attirer des nouveaux publics jeunes ou ramener des jeunes au sport (des pratiques nouvelles, de nouveaux lieux, mais aussi des façons de pratiquer différentes, dont le lien entre sport et numérique), développer la réflexion autour d'un observatoire des nouvelles habitudes de pratique.



ENJEU 2

Renforcer les passerelles entre le monde scolaire et le monde fédéral

Pourquoi agir ?

L'inactivité physique chez les jeunes augmente avec l'âge. Elle commence à la fin de l'enfance, s'amplifie à l'adolescence et s'aggrave au passage à l'âge adulte. La continuité de la pratique des jeunes n'est pas suffisamment assurée. De forts moments de ruptures sont ainsi observés pendant la jeunesse, notamment au passage entre l'école et le collège, puis au passage vers les études supérieures ou le monde professionnel.

Travailler autour de la réduction de ces ruptures de pratique implique dès lors un renfort des liens et des passerelles existantes entre le monde scolaire et les associations sportives. Des attentes différentes sont cependant observées. Les acteurs de terrain mettent notamment en avant un manque de rapport et le sentiment d'un fossé qui se creuse de plus en plus, et cela, malgré les différentes conventions mises en place.

Assurer une meilleure coordination au niveau local entre le monde scolaire et les associations sportives pourrait constituer une clef de réussite pour inscrire durablement l'activité physique dans le quotidien des jeunes et garantir une continuité de pratique.



Innovation :

- **Faciliter les passerelles entre monde scolaire et les associations** : faciliter le travail en réseau et en transversalité, développer des nouvelles façons de mettre en lien les acteurs, mieux identifier le « qui fait quoi ».



ENJEU 3

Renforcer l'apprentissage de la natation

Des pistes d'orientation :

- ▶ Rénover, construire davantage de bassins de natation afin de renforcer le parc d'équipements existant
- ▶ S'appuyer sur les bassins mobiles pour l'aisance aquatique
- ▶ Renforcer la formation des professeurs d'EPS sur le savoir-nager

Pourquoi agir ?

En Hauts-de-France, on estime que 3 enfants sur 10 entrent au collège sans savoir nager. Ce chiffre peut atteindre 1 enfant sur 2 selon les territoires.

La crise sanitaire a longtemps privé les enfants de l'accès aux piscines et a accentué le risque de noyade des plus jeunes.

La rareté et la vétusté des bassins de natation sur le territoire régional sont un facteur aggravant : rapporté à la population, le taux de bassins de natation pour 10 000 habitants est d'environ 30% en-dessous de la moyenne nationale.



ENJEU 4

Réduire les inégalités d'accès aux activités physiques et sportives des jeunes

Des pistes d'orientation :

- ▶ Rendre la pratique plus accessible à tous, tout au long de la scolarité, sur un panel d'activité le plus large possible
- ▶ S'appuyer sur le milieu scolaire pour promouvoir davantage la pratique et sensibiliser au handicap

Pourquoi agir ?

Les jeunes représentent, en proportion, la classe d'âge qui pratique le plus d'activité physique et sportive, que cela soit dans un cadre fédéré ou de manière autonome.

Toutefois, dans certains territoires carencés et pour certains publics éloignés de la pratique, des facteurs limitants peuvent fortement atténuer l'accès à la pratique. En outre, la structuration et la diversité de l'offre proposée est inégale sur le territoire. Certaines zones « désertes » sont caractérisées par une absence d'infrastructures à proximité immédiate. Dans d'autres territoires dépourvus en offre associative, l'EPS et le sport scolaire jouent souvent un rôle compensateur important.

COMMISSION SPORT DE HAUT NIVEAU



Tum pribus consultus inu vir auderibus clem egeridiem omnita, fris.

Tudest autem nos foracere fue paterudem, Palis, ex nihil tertus ilinare nesses em-
prieae esultusque cusque publis bonsultuus efectem, consum inatam nos fur pro
efacchica tervis? At publiunu imisulesicae or arit vissi intemus, nequam adhument.

Ebatusquit. Vo, esceroruntem condien atissensuam iam furbit L. Martales cotifec-
tum non Italiae aur. Nu issed movil virmaio, cestiact telicaet videndum, qua re dere

quam publis sedea su maciorum sulatuit, quam in remque tem, cludacci comandam

iusus postratim primius, Catuus sultum hae, senit; Catuius re mac molis ineque facis labere ilicae consula
veres! Ares bondactum num ad condes condelicas iusa auterox sus confit. Marbem modit, quem ut virior
la rei senatit nessesum init. sulatuit, quam in remque tem, cludacci comandam iusus postratim primius, Ca-
tuus sultum hae, senit; Catuius re mac molis ineque facis labere ilicae consula veres! Ares bondactum num
ad condes condelicas iusa auterox sus confit. Marbem modit, quem ut virior la rei senatit nessesum init.



ATOUPS

- ◆ De nombreux clubs professionnels, de haut niveau et de clubs formateurs
- ◆ La présence de **plusieurs structures de performance** (CREPS, STAB...). **L'augmentation du nombre de structures « accession » sur le territoire**
- ◆ Les sports collectifs bien représentés en région
- ◆ Une **concentration** de sportifs listés Espoirs et Relèves, faisant de la région une terre de **formation et d'émergence** vers la haute performance
- ◆ Les Sections d'Excellences Sportives (SES)
- ◆ L'identification de places fortes pour le territoire (hockey, canoë-kayak, boxe, escrime)
- ◆ Beaucoup de compétences dans l'encadrement des sportifs
- ◆ Un tissu de bénévolat important
- ◆ Un fort tissu d'entreprises, en particulier dans la métropole lilloise
- ◆ Un fort **accompagnement des collectivités**
- ◆ De **nombreux outils existants** pour faciliter l'emploi de sportifs dans les entreprises
- ◆ De bons résultats des SHN au baccalauréat
- ◆ Une **accélération de l'engagement des universités** sur le haut niveau depuis 4/5 ans.

OPPORTUNITÉS

- ◆ **Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, la Coupe du monde de rugby France 2023.**
- ◆ L'organisation en région d'**événements sportifs moteurs** (ex: Meeting de Liévin).
- ◆ Le rayonnement de la région par la présence de **plusieurs clubs professionnels dans des disciplines variées.**
- ◆ Le Cercle Haute Performance pour l'accompagnement des SHN médaillables aux JOP. L'accompagnement d'entraîneurs par l'AnS.
- ◆ **Des référents** dédiés au sport de haut niveau dans les établissements scolaires (*en cours*).
- ◆ Des salles privées **pas suffisamment exploitées pour l'entraînement des SHN**
- ◆ Des équipements sportifs dans les collèges, lycées, **sous-utilisés** le soir, le week-end et pendant les vacances scolaires, qui offrent des potentialités d'entraînement pour les SHN.
- ◆ **Une sensibilisation grandissante** des entreprises aux sujets RSE, à laquelle pourrait répondre le sport de haut niveau.

FAIBLESSES

- ◆ **Un faible ratio** entre le nombre de sportifs listés et le nombre de sportifs sélectionnés aux JOP. Une région qui pèse peu sur le haut niveau au regard de sa population.
- ◆ Le financement des sports individuels beaucoup plus faible que celui des sports collectifs.
- ◆ Des coûts d'exploitation pas toujours optimisés (médical, achats, déplacements...)
- ◆ Des clubs **pas suffisamment structurés**, en particulier dans les sports individuels. Des structures pas suffisamment professionnalisées qui **ne correspondent aux exigences du haut niveau**
- ◆ Pas suffisamment de reconnaissance des clubs formateurs.
- ◆ Des **difficultés pour les clubs** et les sportifs à aller chercher des partenaires privés. Un tissu économique local pas assez tourné vers le sport.
- ◆ Un faible nombre **d'entraîneurs**.
- ◆ Un déficit en matière d'équipements sportifs dans la région.
- ◆ Beaucoup de zones rurales avec une faible densité de population, qui rendent difficile **l'émulation collective**. Manque de partenaires d'entraînement.
- ◆ **Des difficultés dans l'aménagement de la scolarité et des emplois du temps** pour les SHN.
- ◆ **Une faible présence** des SHN dans les grandes entreprises et dans les PME. Un manque d'information des entreprises sur les dispositifs favorisant l'emploi de SHN.
- ◆ **Un manque d'information** sur les aides et l'accompagnement qui peuvent être proposés aux SHN.
- ◆ Un manque **d'accompagnement des SHN sur le statut d'autoentrepreneur** et sur les possibilités de défiscalisation des aides et des primes.

MENACES

- ◆ Des listes ministérielles de haut niveau trop larges.
- ◆ Un **climat peu favorable** à l'attractivité des sportifs de haut niveau et des entraîneurs.
- ◆ **La diminution du nombre de cadres d'Etat en région**.
- ◆ Un manque **de stratégie sportive des acteurs**. Une absence de **cohérence des actions** sur le terrain
- ◆ Un manque de compétitivité financière entre les clubs français et les clubs internationaux, due notamment à la politique fiscale.
- ◆ Risque de fuites des meilleurs sportifs de la région vers d'autres régions voisines **attractives**. Manque d'ancrage régional.
- ◆ Le sport **pas suffisamment reconnu par les élus**.
- ◆ Un risque d'un freinage du soutien financier et partenarial du monde économique au bénéfice des SHN consécutif au covid.
- ◆ Un manque **d'agilité** sur le territoire due notamment à un décalage important entre les décisions nationales et la réalité régionale. Une inertie dans la prise de décision.
- ◆ Un manque de **travail collaboratif** entre l'Education Nationale et le milieu sportif.
- ◆ Un manque de **motivation des entreprises à investir dans le sport**.
- ◆ Des aides aux SHN assimilées parfois à du travail dissimulé.

/ ENJEUX



ENJEU 1

Passer d'une terre d'émergence à une terre d'excellence

Des pistes d'orientation :

- ▶ Donner les moyens aux SHN afin qu'ils puissent s'épanouir dans les Hauts-de-France
- ▶ Structurer davantage les clubs et professionnaliser les structures d'accueil des SHN
- ▶ Développer une culture et des relations plus fortes entre le monde du sport de haut niveau et les entreprises

Pourquoi agir ?

La région Hauts-de-France est reconnue comme une grande terre de formation et d'émergence de sportifs de haut niveau. La part de sportifs sur liste Espoirs et la part de sportifs Relèves sur liste SHN y est plus importante en moyenne qu'au niveau national. De même, de nombreux clubs formateurs de qualité maillent le territoire régional. Pour autant, le nombre de sportif de haut niveau s'amenuise à mesure que l'on grimpe dans les catégories Senior puis Elite. Le taux de SHN par habitant en région est parmi les plus faibles de France métropolitaine.

Tout en conservant sa spécificité de terre « formatrice », la région doit pouvoir dépasser ce statut et faire du territoire un lieu de réalisation du sportif sur le long terme, en lui donnant les moyens de s'entraîner et de s'épanouir pleinement.



ENJEU 2

L'environnement du sportif de haut niveau

Des pistes d'orientation :

- ▶ Mieux accompagner les acteurs dans l'environnement des SHN : entraîneurs, dirigeants de clubs, staff médical (dont suivi psychologique)
- ▶ Adapter le statut du bénévole au monde du sport de haut niveau/sport professionnel
- ▶ Renforcer la formation des entraîneurs, notamment sur la connaissance du parasport
- ▶ Rénover, développer et mieux mutualiser les équipements sportifs en Hauts-de-France, au service de la performance sportive

Pourquoi agir ?

Avec l'augmentation du niveau d'exigence du sport de haut niveau, les sportifs s'entourent davantage pour atteindre les meilleurs résultats possibles. La région doit pouvoir engager une réflexion plus poussée afin de mieux accompagner et former les acteurs qui soutiennent directement ou indirectement le sportif de haut niveau dans sa recherche de performance et son bien-être : les entraîneurs, mais également le staff médical, les dirigeants de clubs, les acteurs de la préparation mentale, les psychologues, etc.

L'accès à des infrastructures de qualité constitue également un enjeu important à soulever sur le territoire.



ENJEU 3

Le suivi socio-professionnel des sportifs de haut niveau



Des pistes d'orientation :

- ▶ Faciliter l'aménagement de la scolarité pour les SHN
- ▶ Développer la mise en relation entre les SHN et les entreprises
- ▶ Mieux accompagner les SHN dans leur statut d'autoentrepreneur, notamment sur le plan fiscal

Pourquoi agir ?

La réussite du double ou triple projet des sportifs de haut niveau est un enjeu majeur partagé de tous, bâti sur deux axes : la recherche de l'excellence sportive et la réussite éducative, professionnelle et citoyenne des sportifs. Pour autant, la possibilité de réussir à la fois son parcours sportif et professionnel est difficile, que cela soit pour les jeunes athlètes scolarisés, ou lors de la reconversion.

Avec l'élévation du niveau de la concurrence internationale, augmentant les exigences et les contraintes sportives, sont observées des difficultés pour une majorité de sportifs dans la poursuite et la réussite de leur double projet, se matérialisant par l'abandon pour un grand nombre du projet sportif (principalement au niveau Espoirs ou Relève).

Faciliter l'aménagement de la scolarité, mieux accompagner les sportifs de haut niveau dans l'orientation, la formation ou l'insertion professionnelle, mieux prendre en compte les athlètes paralympiques et leurs spécificités ainsi que les sportives féminines ou encore sensibiliser les entreprises sur les apports et l'expérience que constitue la pratique d'un sport haut niveau sont autant de champs à explorer pour apporter un socle d'accompagnement le plus complet possible aux SHN en Hauts-de-France.



Innovation :

- **Renforcer l'accompagnement général du sportif de haut niveau (SHN) en particulier son suivi socio-professionnel** : valoriser les compétences d'un SHN et son apport dans le monde du travail, préparer l'après-carrière et aider à l'employabilité des SHN, développer des passerelles entre SHN et entreprises (notamment via référents RSE des entreprises)



ENJEU 4

Le développement du travail en réseau et l'amélioration de la visibilité du sport de haut niveau

Des pistes d'orientation :

- ▶ Renforcer le travail en réseau et la communication avec l'ensemble des acteurs pour renforcer la cohérence des actions de chacun
- ▶ Renouveler le dialogue entre l'Education Nationale et l'univers du sport de haut niveau
- ▶ Améliorer la communication autour des dispositifs existants proposés aux SHN
- ▶ Offrir une meilleure visibilité médiatique à l'ensemble des sports, avec une attention particulière au sport féminin et au parasport

Pourquoi agir ?

Le haut niveau représente la vitrine sportive du territoire et participe à la promotion de l'activité physique pour toutes et tous.

Afin de servir le mieux possible le projet des sportifs de haut niveau, il apparaît important de développer une culture commune et une collaboration plus forte entre le monde du sport de haut niveau et les nombreux autres acteurs impliqués sur le territoire.

S'entendre mutuellement, valoriser le travail en réseau afin développer des alliances, renforcer la communication au sens large, perfectionner le dialogue entre les parties-prenantes ou encore améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre proposée constituent des défis stratégiques de premier plan pour le territoire afin d'assurer la meilleure articulation et cohérence des actions engagées tout en respectant les prérogatives de chacun.



Innovation :

- **Améliorer la visibilité et la médiatisation** des sportifs de haut niveau en région, mettre la lumière sur les sports peu médiatisés.

COMMISSION SPORT-SANTÉ



Tum pribus consultus inu vir auderibus clem egeridiam omnita, fris.

Tudest autem nos foracere fue paterudem, Palis, ex nihil tertus ilinare nesses em-
priea esultusque cusque publis bonultuus efectem, consum inatam nos fur pro
efacchica tervis? At publiunu imisulesicae or arit vissi intemus, nequam adhument.

Ebatusquit. Vo, esceroruntem condien atissensuam iam furbit L. Martales cotifec-
tum non Italiae aur. Nu issed movil virmaio, cestiatic telicaet videndum, qua re dere

quam publis sedea su maciorum sulatuit, quam in remque tem, cludacci comandam

iusus postratim primius, Catuus sultum hae, senit; Catuius re mac molis ineque facis labere ilicae consula
veres! Ares bondactum num ad condes condelicas iusa auterox sus confit. Marbem modit, quem ut virior
la rei senatil nessesum init.



ATOUPS

- ◆ **L'ancienneté de la démarche** sport-santé dans la région
- ◆ **La richesse du tissu associatif** avec plus de 13 000 clubs et des ligues **structurées**
- ◆ **Un important panel d'acteurs** et de réseaux d'acteurs impliqués dans le développement du sport-santé sur le territoire.
- ◆ 5 universités sur le territoire et plus de 200 **chercheurs** qui travaillent sur la thématique
- ◆ Un observatoire régional (OR2S) qui peut **accompagner et mesurer** les effets du travail produit.
- ◆ Des **acteurs spécialisés** implantés depuis longtemps (IRBMS, IRFO, Vivons en Forme...)
- ◆ **Une bonne synergie** entre les acteurs du sport et les professionnels de santé.
- ◆ **Le rôle important** des collectivités pour **faciliter l'accès aux structures de santé** (certaines collectivités mettent en place des aides pour faciliter l'accès à des structures jusqu'à la gratuité).
- ◆ L'existence de plusieurs **start-up** dans le domaine du sport-santé en région.
- ◆ Une offre **en adéquation avec la demande croissante liée aux nouvelles motivations de sport « bien-être »**.
- ◆ La santé est **la première motivation** à la pratique d'une activité physique en Hauts-de-France.

OPPORTUNITÉS

- ◆ **La jeunesse de la région**
- ◆ **Une région dense ; un territoire bien desservi.**
- ◆ **Des espaces naturels diversifiés** favorables au développement du **sport de nature et du sport bien-être** (PNR, voies vertes, véloroutes...).
- ◆ **L'attractivité des JOP 2024** ainsi que la **proximité avec la région parisienne.**
- ◆ **Un grand vivier d'étudiants formés à mobiliser**, permettant d'engager **des projets de recherche** sur le sujet.
- ◆ Un grand nombre de **MSS** qui sont la concrétisation d'une dynamique nationale déjà existante dans les territoires.
- ◆ Des **dispositifs existants** (30' d'activité physique quotidienne, action « 1 école - 1 club ») **favorisant la pratique sportive dès le plus jeune âge** au sein des établissements scolaires.
- ◆ L'utilisation des équipements sportifs le soir, en week-end et pendant les vacances scolaires.
- ◆ **Le design actif**, le développement des pistes cyclables
- ◆ Le développement du sport en **famille.**
- ◆ Le **Pass'Sport** mis en place par l'Etat, **sous-utilisé.**

FAIBLESSES

- ◆ Un manque de **visibilité et de communication** autour des actions sport-santé.
- ◆ Une **appropriation encore faible** des actions sport-santé par la population.
- ◆ Un **manque de synergie entre certains acteurs** (ARS, monde universitaire, monde de l'entreprise).
- ◆ Un **lien à renforcer avec les établissements de retraite et les ESMS** pour promouvoir la pratique des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.
- ◆ Un fonctionnement parfois **hétérogène** des Maisons Sport Santé.
- ◆ Un manque d'**information et de formation envers les médecins généralistes et professionnels de santé** sur le sujet du sport-santé et sur la **prévention**
- ◆ Un **nombre limité de structures** sur le territoire qui peuvent accueillir des personnes avec des **prescriptions médicales**.
- ◆ Le sport sur ordonnance ne concerne que quelques grandes collectivités du territoire (ayant les moyens financiers).
- ◆ Les problèmes de santé sont le **premier frein** à la pratique des non-pratiquants en Hauts-de-France.

MENACES

- ◆ **De mauvais indicateurs de santé en région** (au-dessus des moyennes nationales en matière de surpoids, d'obésité, de maladies cardiovasculaires ou encore de diabète, se traduisant par une espérance de vie inférieure d'environ 2 ans pour les femmes et 3 ans pour les hommes).
- ◆ Une **forte sédentarité**, notamment chez les jeunes.
- ◆ **La crise sanitaire agit comme un incubateur** (développement de pathologies) et un **révélateur** de la nécessité de faire du sport.
- ◆ Les problèmes de santé entraînent **une perte de lien social**.
- ◆ **La saturation des espaces urbains** ne facilitant pas l'augmentation du niveau d'équipement dédiés.
- ◆ Des territoires carencés : des problématiques de **transport** pour se rendre sur les lieux de pratique dans les espaces ruraux ; **le coût de la pratique** qui ne la rend pas **accessible** à tous.
- ◆ **L'augmentation à prévoir** du nombre de personnes âgées à prendre en charge dans les années à venir.
- ◆ Une politique de santé **davantage « curative » que « préventive »**
- ◆ Une **désertification médicale** sur certains territoires ruraux de la région.
- ◆ Une place **trop peu importante de l'EPS** dans la scolarité ; un manque de formation des enseignants en école primaire.


/ ENJEUX



ENJEU 1

Renforcer le développement de l'activité physique tout au long de la vie, du plus jeune âge au 3^{ème}/4^{ème} âge

Des pistes d'orientation :

- ▶ Renforcer l'adoption de comportements sains dès le plus jeune âge (en lien avec le concept de littératie physique)
- ▶ Valoriser le sport comme mode de vie (ex : développement du sport utilitaire, marche à pied et vélo pour les déplacements) pour lutter contre la sédentarité
- ▶ Impulser le développement du design actif., afin d'inciter l'activité physique libre et spontanée pour tous en ville 

Pourquoi agir ?

Les indicateurs de santé en Hauts-de-France sont largement en deçà des moyennes nationales. Ces chiffres préoccupants, renforcés par la sédentarité grandissante, participent à la réduction de la qualité de vie des habitants et font des Hauts-de-France la région avec les taux de mortalité générale et prématurée les plus élevés de France métropolitaine (*un indicateur pertinent lorsqu'il s'agit d'étudier l'état de santé global d'un territoire*). Une surmortalité de 32 % est ainsi observée chez les hommes de moins de 65 ans, de 25 % chez les femmes, se traduisant par une espérance de vie en retrait en région.

Rehausser le taux d'activité physique constitue dès lors un véritable enjeu de santé publique, à tous les âges de la vie, et ce quelque soit le niveau de santé ou le niveau de condition physique. Une attention particulière doit toutefois être portée sur les plus jeunes, afin de développer un habitus favorable à une pratique régulière tout au long de la vie, ainsi que sur les personnes âgées, afin de favoriser le bien-vieillir.



Innovation :

- **Refaire démarrer l'activité, remettre la population à l'activité physique après la période d'inactivité due à la crise sanitaire :** travailler autour du design actif pour aider la population à se remettre au sport, intégrer l'activité physique dans la vie quotidienne des habitants via une conception « active » du territoire, développer le sport-santé en entreprise (via RSE), rendre plus visible les initiatives.



ENJEU 2

Renforcer la mise en synergie, la structuration et la visibilité du sport-santé

Des pistes d'orientation :

- ▶ Mieux valoriser (« marquer ») l'offre proposée par les clubs sportifs et le secteur marchand
- ▶ Améliorer la synergie entre certains acteurs impliqués autour de démarches sport-santé (ARS, Education nationale, monde universitaire, monde de l'entreprise...)
- ▶ Davantage soutenir les collectivités qui s'engagent dans des programmes sport-santé et dans la prescription d'APA envers les personnes atteintes d'ALD ou de maladies chroniques.

Pourquoi agir ?

L'ancienneté de la démarche sport-santé sur le territoire, les nombreux dispositifs existants visant à structurer l'offre régionale sont plusieurs facteurs témoignant d'un dynamisme régional en matière de sport-santé. Bien que foisonnant, les dispositifs sont parfois peu lisibles. De même; il est encore difficile aujourd'hui de mesurer l'impact et l'appropriation de l'ensemble de ces actions par la population.

Afin d'impulser une véritable politique sport-santé cohérente répondant aux besoins croissants de la population et optimiser le travail en réseau entre les différents acteurs, une meilleure visibilité et mutualisation des forces apparaît nécessaire, de même que l'adoption d'une approche trans-sectorielle, associant l'ensemble des acteurs du milieu sportif, de l'éducation, du milieu sanitaire, social, médico-social, ou encore du secteur marchand.



ENJEU 3

Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive pour tous



Des pistes d'orientation :

- ▶ Réduire les inégalités d'accès dès le plus jeune âge (en prévention primaire, à l'école primaire)
- ▶ Renforcer l'accessibilité à l'activité physique adaptée pour les personnes souffrant d'ALD et de maladies chroniques, personnes en situation de handicap, personnes isolées, éloignées de la pratique
- ▶ Identifier, cartographier, puis renforcer le maillage territorial de l'offre sport-santé sur le territoire

Pourquoi agir ?

Une part croissante de la population des Hauts-de-France n'atteint pas les recommandations de l'OMS en matière d'activité physique quotidienne. Cette sédentarité, renforcée par l'augmentation du télétravail et des confinements successifs liés à l'épidémie de la covid, touche davantage certaines populations vulnérables qui cumulent souvent un état de santé dégradé et une moindre activité physique (personnes âgées, personnes souffrant de maladies chroniques, personnes qui disposent d'un revenu modeste, qui résident dans des territoires carencés concentrant des facteurs de pauvreté...).

En Hauts-de-France, de fortes inégalités territoriales subsistent, tant dans l'accès au soin que dans l'accès à l'activité physique et aux dispositifs de prévention primaire, secondaire et tertiaire. Plusieurs avancées sont à noter : la loi visant à démocratiser le Sport en France prévoit d'élargir la prescription d'activités physiques adaptées aux maladies chroniques. Par ailleurs, afin d'améliorer le capital santé des populations les plus fragiles et favoriser l'égalité d'accès à la pratique pour tous, de plus en plus d'acteurs locaux agissent pour promouvoir le sport comme facteur de santé et levier d'inclusion.



Innovation :

- **Répondre aux enjeux d'accessibilité géographique, financière, équipements** : donner au plus grand nombre l'envie de pratiquer, accroître la motivation/sensibilisation à la pratique de l'activité physique dans le territoire notamment pour les publics les plus éloignés de la pratique, travailler sur des innovations pour favoriser l'accessibilité de la pratique pour tous (notamment autour des personnes en situation de handicap ; la mixité des publics dans les équipements, l'intergénérationnel, la notion de communauté sociale, le mentoring...)



ENJEU 4

Renforcer l'encadrement et la formation au sport santé et au sport sur ordonnance

Des pistes d'orientation :

- ▶ Renforcer la formation des éducateurs sportifs au sport-santé, la formation des enseignants du primaire, solliciter davantage l'apprentissage chez les étudiants
- ▶ Renforcer la connaissance des médecins autour de la prévention

Pourquoi agir ?

Le renforcement de la formation constitue un pan important du développement de l'offre sport-santé sur le territoire. En donnant davantage de compétences et de connaissances aux acteurs qui encadrent l'activité physique et sportive, le public peut accéder à une offre de qualité, adaptée à ses besoins.

En complément des diplômes qui permettent de dispenser des activités physiques adaptée prescrites par le médecin traitant (avec des limitations plus ou moins grandes en fonction du diplôme), de nombreuses formations complémentaires voient le jour et ont pour vocation la montée en compétence dans le cadre de la prise en charge de patients souffrants d'ALD ou de maladies chroniques.

Au delà de la nécessité de renforcer la formation des professionnels du sport et des professionnels de santé pour permettre une meilleure efficacité de la prescription de l'activité physique adaptée, l'enjeu est aussi de croiser les approches de formation : travailler auprès des professionnels de santé pour sensibiliser aux bienfaits de la prévention, associer davantage le monde universitaire sur des projets de formation, associer le secteur marchand, valoriser les formations proposées par des acteurs spécialisés envers le monde de l'entreprise...

COMMISSION BÉNÉVOLAT

Tum p̄ribus consultus inu vir auderibus clem egeridiam omnita, fris.
 Tudest autem nos foracere fue paterudem, Palis, ex nihil tertus ilinare nesses em-
 priae esultusque cusque publis bonconsultuus efectem, consum inatam nos fur pro
 efacchica tervis? At publiunum imisulesicae or arit vissi intemus, nequam adhument.
 Ebatusquit. Vo, esceroruntem condien atissensuam iam furbit L. Martales cotifec-
 tum non Italiae aur. Nu issed movil virmaio, cestiac telicaet videndum, qua re dere
 quam publis sedea su maciorum sulatuit, quam in remque tem, cludacci comandam
 ius postratim primius, Catuus sultum hae, senit; Catuius re mac molis ineque facis labere ilicae consula
 veres! Ares bondactum num ad condas condelicas iusa auterox sus confit. Marbem modit, quem ut virior
 la rei senatil nessesum init. Vo, esceroruntem condien atissensuam iam furbit L. Martales cotifectum non
 Italiae aur. Nu issed movil.



ATOUPS

- ◆ **13 500 associations sportives, 250 000 bénévoles, dont 110 000 dirigeants**
- ◆ Les associations sportives sont caractérisées par **un investissement fort de quelques bénévoles** qui portent des responsabilités au quotidien, et d'une **base large de soutiens ponctuels**.
- ◆ On s'engage parce qu'on est **passionné**. On se sent utile quand on s'engage. Les bénévoles du sport semblent plutôt **heureux**.
- ◆ La quête de **responsabilités** arrive en tête des motivations des nouveaux engagés. **La progression de l'association** est une source de motivation. Le bénévolat permet de rester **actif** et d'être en contact avec beaucoup de monde.
- ◆ L'engagement associatif sportif est un acte de **citoyenneté**. Importance de **l'éducation** et de **l'environnement familial** dans l'engagement bénévole
- ◆ Le sport est le domaine associatif qui compte la part la plus faible de présidents âgés de plus de 65 ans (18% contre 34% pour l'ensemble des domaines) **10% des présidents ont moins de 35 ans dans le sport, contre 8% sur l'ensemble des domaines**.

OPPORTUNITÉS

- ◆ A l'approche des **JOP de Paris 2024 et de leur héritage**, l'engagement bénévole dans le sport apparaît comme un **enjeu national majeur**
- ◆ De **nombreux dispositifs** impulsés au niveau national concourent à stimuler les envies d'agir : valorisation des acquis de l'expérience, service civique, réserve citoyenne, congés solidaires, service national universel...
- ◆ Redonner du **sens** à l'engagement bénévole et militant : être fier des valeurs portées par l'engagement bénévole.
- ◆ Prendre en compte la **sociabilité des clubs sportifs** (à prendre à compte dans la construction / rénovation des équipements sportifs).
- ◆ Au sein des associations, organiser un **suivi des bénévoles** pour leur démontrer un **intérêt** (entretien annuel, retour des bénévoles sur l'évolution de l'association, ...)

FAIBLESSES

- ◆ Difficultés à « **recruter** » et à **fidéliser** des bénévoles
- ◆ **Peur de la présidence** (importance de former des équipes de bénévoles pour diversifier les compétences et se répartir les tâches).
- ◆ **Difficultés à transmettre** les connaissances entre les différentes générations de bénévoles
- ◆ La présidence d'associations sportives demeure **en grande majorité masculine** (78% des associations sportives sont présidées par des hommes, contre 66% pour l'ensemble des associations).
- ◆ **Peu de femmes dirigeantes** parce qu'elles ne trouvent pas leur place dans les associations sportives ; une faible part des personnes en situation de handicap dans les instances dirigeantes des associations sportives
- ◆ Méconnaissance et **sous-utilisation des dispositifs institutionnels** favorisant le bénévolat.
- ◆ **Manque de connaissance et de mutualisation des formations proposées aux bénévoles.** Très peu d'inscrits dans les formations de bénévoles
- ◆ **Manque de maîtrise des outils informatiques** pour certains bénévoles.

MENACES

- ◆ Trop de **réglementations** imposées aux bénévoles (procès d'intention aux bénévoles : contrat d'engagement républicain, déclaration d'honorabilité).
- ◆ Des **responsabilités** de plus en plus lourdes portées par les dirigeants bénévoles, en particulier pour les associations employeuses.
- ◆ Une charge de **travail administratif** importante pour les dirigeants bénévoles, notamment pour les demandes de subventions.
- ◆ **Saturation** des bénévoles (relations individuelles entre bénévoles / relations avec les institutions / individualisme et manque de reconnaissance des adhérents envers les bénévoles).
- ◆ Difficultés à **partager les responsabilités** (avoir des fiches de postes précises des missions à effectuer).
- ◆ Difficultés à trouver des bénévoles qui acceptent de **s'engager durablement** dans les bureaux des associations.

/ ENJEUX



ENJEU 1

Accompagner le développement associatif en lien avec l'évolution de la société et des pratiques

Des pistes d'orientation :

- ▶ Réussir à faire s'engager de nouveaux profils de bénévoles
- ▶ Rendre plus attractive la fonction de bénévole
- ▶ Explorer l'engagement des jeunes sous de nouvelles formes
- ▶ Valoriser l'engagement des bénévoles sur le long terme : « recrutement », formation, fidélisation

Pourquoi agir ?

L'engagement bénévole constitue un socle primordial à la dynamique sportive des territoires. Si le nombre de bénévoles ne faiblit pas en région, le modèle bénévole connaît depuis quelques années diverses transformations en lien avec les évolutions sociétales qui ont tendance à le fragiliser : l'engagement est plus parcellaire et moins durable dans le temps, il devient difficile de renouveler les instances, les pratiques sportives sont de plus en plus autonomes...

Si ce contexte de transformation constitue un défi important pour la région, notamment afin de fidéliser le bénévole, il offre aussi des opportunités pour redynamiser et repenser un modèle d'engagement plus adapté aux attentes des bénévoles, et à l'évolution de la demande.



ENJEU 2

Davantage sensibiliser, communiquer, renforcer le travail en transversalité

Des pistes d'orientation :

- ▶ Formation des dirigeants : comment faire venir les bénévoles dans ces formations ? Comment les intéresser ? Mieux communiquer sur ces formations. Adapter les formations (contenu, organisation...) aux cibles visées. Donner le goût à la prise de responsabilités
- ▶ Être plus transversal dans la méthode de recrutement des bénévoles : se tourner vers les structures qui rassemblent et forment des dirigeants bénévoles
- ▶ Impliquer les entreprises privées dans la valorisation des bénévoles. Créer des liens entre les associations sportives et les entreprises

Pourquoi agir ?

Les bienfaits de l'engagement bénévole sont nombreux : socialisation et meilleure connexion aux autres, renfort de l'estime et de la confiance en soi, participation à la réussite de projets communs, partage et transmission de sa passion, épanouissement personnel, tremplin professionnel, levier d'insertion professionnelle...


Porté par l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, la mobilisation et l'implication du plus grand nombre dans une action bénévole constitue, dès lors, un enjeu à encourager sur le territoire régional, notamment au travers de nouvelles formes de collaborations.



ENJEU 3

Valoriser et mieux reconnaître les compétences des bénévoles

Des pistes d'orientation :

- ▶ Reconnaître les compétences des dirigeants bénévoles (décerner des cartes de dirigeants qui permettraient certains avantages)
- ▶ Mieux valoriser l'expérience bénévole et les compétences mobilisées et acquises 

Pourquoi agir ?

Le sujet de la reconnaissance de l'engagement bénévole est de plus en plus prégnant. Les bénévoles du sport sont nombreux à prendre des responsabilités dans le cadre de leur engagement.

Pourtant, les attentes des bénévoles en matière de reconnaissance ne sont pas remplies. Plus de trois responsables sur quatre se disent globalement insatisfaits de la promotion et de la valorisation de l'engagement bénévole en France. Cette insatisfaction est particulièrement élevée chez les responsables d'associations sportives (85 %).



Innovation :


- Valoriser l'investissement des bénévoles et mieux reconnaître leur engagement



ENJEU 4

Mieux accompagner et outiller les dirigeants bénévoles dans la gestion des associations sportives

Des pistes d'orientation :

- ▶ Création de nouvelles méthodes d'organisation pour gérer les associations et mieux répartir les tâches
- ▶ Renforcer l'accompagnement numérique et juridique des bénévoles 
- ▶ Formation des dirigeants bénévoles et leur professionnalisation (management, gestion financière, juridique)
- ▶ (Re)Créer un guide du dirigeant sportif qui rassemblerait toutes les informations indispensables pour les dirigeants sportifs

Pourquoi agir ?

L'accompagnement des bénévoles et des dirigeants constitue un enjeu essentiel contribuant à la pérennisation et au bon développement des associations sportives du territoire régional. En effet, la complexification et la diversification des tâches (administratives, juridiques, comptables, ressources humaines, montage de projet...) ainsi que l'évolution des technologies et de la législation ont rendu plus difficile la bonne gestion des associations et ont confrontés les dirigeants associatifs à des exigences de « professionnalisation » de plus en plus importantes.



Innovation :

- **Répondre à l'évolution du modèle du bénévolat** : développer une réflexion autour de la création d'une plateforme d'information/formation à destination des bénévoles, répondre aux enjeux de numérisation (accroître l'accompagnement numérique des dirigeants bénévoles).

COMMISSION INNOVATION



Tum pribus consultus inu vir auderibus clem egeridiam omnita, firis.

Tudest autem nos foracere fue paterudem, Palis, ex nihil tertus ilinare nesses em-
priea esultusque cusque publis bonsultuus efectem, consum inatam nos fur pro
efacchica tervis? At publiunu imisulesicae or arit vissi intemus, nequam adhument.
Ebatusquit. Vo, esceroruntem condien atissensuam iam furbit L. Martales cotifec-
tum non Italiae aur. Nu issed movil virmaio, cestiact telicaet videndum, qua re dere
quam publis sedea su maciorum sulatuit, quam in remque tem, cludacci comandam

iusus postratim primius, Catuus sultum hae, senit; Catuius re mac molis ineque facis labere ilicae consula
veres! Ares bondactum num ad condes condelicas iusa auterox sus confit. Marbem modit, quem ut virior
la rei senatil nessim init.

Tus aciae aude consula nemus iacernius locci ina, quidiis, sulegilia res! Um ora consum duciorum es
ineride publiissuam inum sendam si sil tis. Nam etrum octus, diis cla niqus coenihl Inequo cla occivem



ENJEUX

Eléments de cadrage

La commission « innovation » est pourvue d'un rôle différent au sein de la Conférence régionale du sport des Hauts-de-France. En relation étroite avec les autres commissions thématiques, elle est force de proposition et vise à infuser de « l'innovation » en leur sein.

L'innovation dans le sport est comprise comme un sujet transversal ne se limitant pas à la digitalisation des pratiques sportives. Afin de guider son action, la commission a délimité 4 grands champs d'innovation pouvant s'adapter aux enjeux identifiés dans les autres commissions : innovation dans les pratiques sportives, innovation managériale et organisationnelle, innovation sociale, sociétale et environnementale et enfin innovation technique et technologique.



ENJEU 1

L'innovation dans les pratiques sportives

Des pistes d'orientation :

- ▶ Innover pour aller chercher des nouveaux publics ou des publics qui ont décroché, y compris en sortant de l'offre fédérée actuelle
- ▶ Innover en travaillant sur développement de nouvelles formes et les nouveaux lieux de pratique (travailler au développement d'un observatoire des nouvelles habitudes de pratique)
- ▶ Proposer des expériences sportives innovantes, qui attirent des publics différents, et permettent la mixité et la pluralité de la pratique, mêlant financements public et privé
- ▶ Accroître la visibilité et la promotion de différents dispositifs existants et mieux sensibiliser/communiquer auprès des acteurs
- ▶ Développer le concept de « smart-city » : un environnement connecté dans les territoires urbains et les villes, pour favoriser l'interconnexion des territoires et accroître l'accès à la pratique pour tous
- ▶ Travailler sur les usages et offres de pratique pour gagner en attractivité
- ▶ Développer le concept de design actif : intégrer l'activité physique dans la vie quotidienne en concevant une ville « active » et en adoptant une stratégie urbaine nouvelle



ENJEU 2

L'innovation organisationnelle et managériale

Des pistes d'orientation :

- ▶ Développer de nouveaux modèles de collaboration
- ▶ Valoriser des relations et des partenariats publics/privés
- ▶ Mutualiser les moyens et les compétences
- ▶ Mutualisation et diversification des usages des équipements sportifs
- ▶ Développer de nouveaux modèles d'innovation financière
- ▶ Renforcer la lisibilité et la cohérence des actions menées sur le territoire (transversalité, nouvelles façons de mettre en lien les acteurs, mieux identifier le «qui fait quoi»)
- ▶ Accroître la visibilité des différents dispositifs/acteurs existants



ENJEU 3

L'innovation technique et technologique

Des pistes d'orientation :

- ▶ Digitalisation des pratiques et développement du lien entre le sport et le numérique
- ▶ Renforcer la production, l'accessibilité et le partage de données sur le champ du sport en région afin de faciliter l'évaluation des politiques publiques (promouvoir le développement d'outils data, observatoires...)
- ▶ Travailler sur des nouvelles innovations techniques et technologies liées aux équipements sportifs pour favoriser l'accessibilité à la pratique pour tous (favoriser la mixité des publics dans les équipements, renforcer l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, mutualisation, équipements mobiles, espaces temporaires de pratique...)
- ▶ Adopter une approche comparative des politiques d'innovation menées à l'étranger (benchmark): identification de meilleures pratiques, importations potentielles sur le territoire, mise en commun d'expériences avec les autres pays et régions voisines



ENJEU 4

L'innovation sociale, solidaire et environnementale

Des pistes d'orientation :

- ▶ S'orienter vers une sobriété des pratiques sportives : accompagner les associations sportives dans la réduction de l'impact environnemental de leurs manifestations, accompagner les collectivités dans la création, l'entretien, et la revalorisation de leurs équipements sportifs en prenant compte des préoccupations environnementales et de l'évolution des pratiques
- ▶ Réduire l'impact environnemental des grands événements
- ▶ Etre facilitateur dans le développement d'initiatives en lien avec le développement durable, le développement d'une économie circulaire, l'éco-citoyenneté
- ▶ Développer une vision innovante en lien avec les nouveaux enjeux sociétaux et environnementaux : comment attirer des publics qui désirent être sportifs et acteurs du social/environnement (notion de « conso-acteurs »)
- ▶ Travailler autour des publics éloignés de la pratique et promouvoir des démarches innovantes d'insertion par le sport
- ▶ Valoriser des « savoir-faire » et des compétences, notamment dans le monde scolaire, en impliquant davantage les jeunes dans l'encadrement